ESTIMATES

Department of Finance Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address:
www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/37-2003
ISBN 0-660-62386-2

104-06481/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Department of Finance Canada

Departmental Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

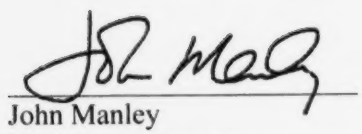

John Manley
Minister of Finance

Table of Contents

Section I: Minister's Message **1**

Section II: Performance Context **3**

Mandate, Mission, and Strategic Outcomes 3
Key Partners and Clients 5
Managing Risk 6
Resources 7

Section III: Performance by Strategic Outcome **11**

Performance Measurement and Reporting Framework 11
A. A Fiscal Advantage for Canada 12
B. An Economic Advantage for Canada 18
C. A Social Advantage for Canada 24
D. Global Advantage for Canada 30

Appendix A: Legislative and Regulatory Initiatives **37**

Appendix B: Sustainable Development **43**

Appendix C: Financial Performance **47**

Appendix D: Departmental Organization **59**

Appendix E: Other Information **63**

PERFORMANCE HIGHLIGHTS — DEPARTMENT OF FINANCE CANADA

The Department of Finance Canada is actively involved in the government's policy and legislative agenda, helping to develop and implement economic, social and financial policies and programs. Departmental responsibilities include preparing the federal budget, developing tax and tariff policy and legislation, managing federal borrowing on financial markets, administering major transfers of federal funds to provinces and territories, developing regulatory policy for the country's financial sector and representing Canada within international financial institutions.

The 2003 budget, tabled in the House of Commons on February 18, 2003, reinforces the government's commitment to a balanced approach of sound fiscal management and targeted investments that benefit individual Canadians, their families, and their communities. The budget introduced new measures to increase support for families and the disabled and provided additional support to such priority areas as health care, education and the security of Canadians. Building on the government's five-year, $100 billion tax reduction plan, the budget also introduced changes to promote small business and make Canada's tax system more internationally competitive.

The Department also provided updates to Canadians on the country's economic and fiscal progress. These included two economic and fiscal updates to the House of Commons Standing Committee on Finance: the first on June 19 and the second on October 30, 2002. On December 10, the Department published the *Debt Management Report* for the 2001–02 fiscal year, and on March 21, 2003, it published the 2003–04 *Debt Management Strategy*.

Canada served as chair of the G-7 in 2002, and the Department played a key role in organizing G-7 Finance Ministers' meetings during the year, including one in Halifax from June 14–17. The Department also organized visits by the Minister to the United States, including stops in Atlanta, New York City, and Washington, to help spread Canada's message to our largest trading partner. In addition, the Department provided support for the Secretary of State (International Financial Institutions) in his role as Canada's representative at the G-20 Finance Ministers' and Central Bank Governors' meeting in New Delhi, India, on November 23.

The Department has been working closely with the provinces, regulators, and industry to promote investor confidence in Canadian capital markets in the wake of recent corporate scandals in the US and elsewhere. Federal initiatives include the establishment of a new national co-ordinated enforcement approach, announced in budget 2003, and proposed amendments to the *Criminal Code*.

In 2002–03, the Department launched its efforts to act as a facilitator in discussions on reforming and streamlining Canada's system of securities regulation. Key developments in this area included the appointment of Harold MacKay as Special Representative to Advise on Canadian Securities Regulation and the creation of the seven-member Wise Persons' Committee, which was unveiled on March 4, 2003. The Committee's report on future directions for securities regulation is expected later this year.

The Department continued its efforts to establish an effective regime to combat money laundering and terrorist financing. The final set of regulations under the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* were published in the *Canada Gazette Part II* on November 26 and came into force on January 6, 2003. These regulations require that any person report the importing or exporting of currency or monetary instruments of $10,000 or more to the Canada Customs and Revenue Agency.

The Department made progress in every area of its Human Resources (HR) Plan, and a second Town Hall meeting was held on September 9 to provide employees with an opportunity to discuss key elements of the HR Plan. For the second consecutive year, the Department also ran its successful university recruitment program, which attracted applications from 798 graduating Canadian students. Of these, 31 high-quality graduates were offered and accepted positions with the Department.

The Department also oversaw the conclusion of the process to transfer all Canada Pension Plan (CPP) assets to the Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB). Consolidation of the investment management of CPP assets in one organization will assure the soundness of the publicly funded pension plan in the future. Bill C-3, *An Act to amend the Canada Pension Plan and the Canada Pension Plan Investment Board Act*, received Royal Assent on April 3, 2003.

Section I: Minister's Message

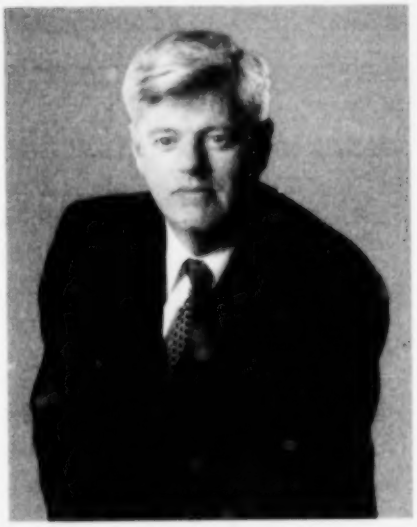

The Honourable John Manley, P.C., M.P.

Canada's economy made significant strides during the past year, despite a challenging economic and fiscal situation around the world. Canada's gross domestic product grew by 3.2 per cent in 2002 — the best growth rate in the G-7. The Canadian economy created more than 560,000 jobs during this period, and the government recorded its sixth consecutive balanced budget in 2002–03.

These accomplishments were the direct result of the sound fiscal and economic policies that have been developed and implemented by the Department and its dedicated staff. These policies are founded on four key pillars:

- Sound fiscal management. Since balancing the federal budget in 1997–98, the government has reduced its debt by more than $47 billion and, more importantly, placed it on a permanent and sustainable downward track.
- Maintaining low and stable inflation. By keeping inflation within the target range of one to three per cent agreed to by the government and the Bank of Canada, consumers and businesses have been able to make decisions about their finances based on a stable and predictable low inflation environment.
- Improving the well-being of Canadians through economic, social and security gains. The government's five-year, $100 billion tax reduction plan continues to reduce personal income taxes for millions of Canadians. The government has built on this plan to enhance support for Canadian families and to promote growth and jobs. At the same time, the government has strengthened its publicly funded national health care system with an investment of $34.8 billion over the next five years and provided more than $13 billion to support innovation and skills development.
- Freer and fairer trade. The government has actively pursued trade liberalization through the World Trade Organization (WTO) and has sought to broaden its links with other nations. At the same time, when other countries have attempted to use unfair or dishonest tactics that hurt Canadian interests, the government has responded vigorously.

Despite a difficult economic environment, Canada is forecast to post one of the best growth rates in the G-7 in 2003 and is poised to enjoy a return to more solid economic growth in subsequent years. As such, the government remains committed to the fiscal and economic policies that have proven their worth in recent years. The Department and its employees will continue to play a vital role in the government's efforts to successfully respond to global economic challenges.

Section II: Performance Context

Mandate, Mission, and Strategic Outcomes

Mandate

The Department is committed to making a difference for Canadians by helping the government develop and implement economic, social, security and financial policies and programs that foster strong and sustainable economic growth, emphasizing fiscal economic, social, and security objectives.

The Department serves as the government's primary source of analysis and advice on the economic, fiscal, and tax implications of key government priorities. Its responsibilities include preparing the federal budget, developing tax and tariff policy and legislation, managing federal borrowing on financial markets, administering major transfers of federal funds to the provinces and territories, developing regulatory policy for the country's financial sector, and representing Canada within international financial institutions.

Mission

The Department's mission is to support the Minister of Finance and the Secretary of State (International Financial Institutions) by providing the best possible analysis and policy advice on economic, social, and financial issues; by implementing government decisions in a timely and efficient manner; and by communicating government decisions in the clearest way possible, within and outside government. Its mission is also to act as an effective conduit for the views of participants in the economy from all parts of Canada and to maintain high-quality support systems and development programs to carry out the Department's functions.

Strategic Outcomes

The Department's policies and programs are directed toward four strategic outcomes. While the wording has changed slightly from the *2002–03 Report on Plans and Priorities*, the ultimate goals of each have remained the same. The following four strategic outcomes are now more clearly focussed toward creating a Canadian advantage in an uncertain world:

- **A fiscal advantage for Canada** — Canada's fiscal structure affects the conditions under which its economy operates. Thus, the Department's aim is to maintain a stable and enduring fiscal structure to ensure that Canada is in the best position to capitalize on both domestic and global economic opportunities.

- **An economic advantage for Canada** — The way economies operate and how jobs are created is in the midst of change. In order to succeed, Canada must not only advance innovative technologies but must also develop innovative ways of financing

them in all sectors of the economy. The Department wants to ensure that the policies and programs adopted provide appropriate support for research and development, entrepreneurship, innovation, and risk taking. The Department also wants to ensure that its programs and policies provide Canadians with the skills and knowledge necessary for the knowledge-based economy.

- **A social advantage for Canada** — To better succeed in the knowledge-based economy, countries need highly skilled, innovative workers. The quality of communities, health care, education, the social safety net, and the equality of opportunity all contribute to the creation and maintenance of such a workforce. One of the Department's objectives therefore is to focus on key social programs and the values they represent to support and sustain Canadian society and, in turn, to bolster Canada's economic advantage.

- **A global advantage for Canada** — As a result of advances in communications, transportation, and other technologies; "the liberalization of trade"; and the emergence of new competitors in the developing world, international markets and the global community are becoming integrated. Advancing Canada's international trade and investment interests and working to strengthen global growth and stability will continue to be key departmental objectives. There is also increased emphasis on security issues related to maintaining secure and open borders, as well as other systemic security issues. To sustain and improve our nation's living standards and quality of life, it is important that Canada's advantages be better appreciated by global investors and markets alike.

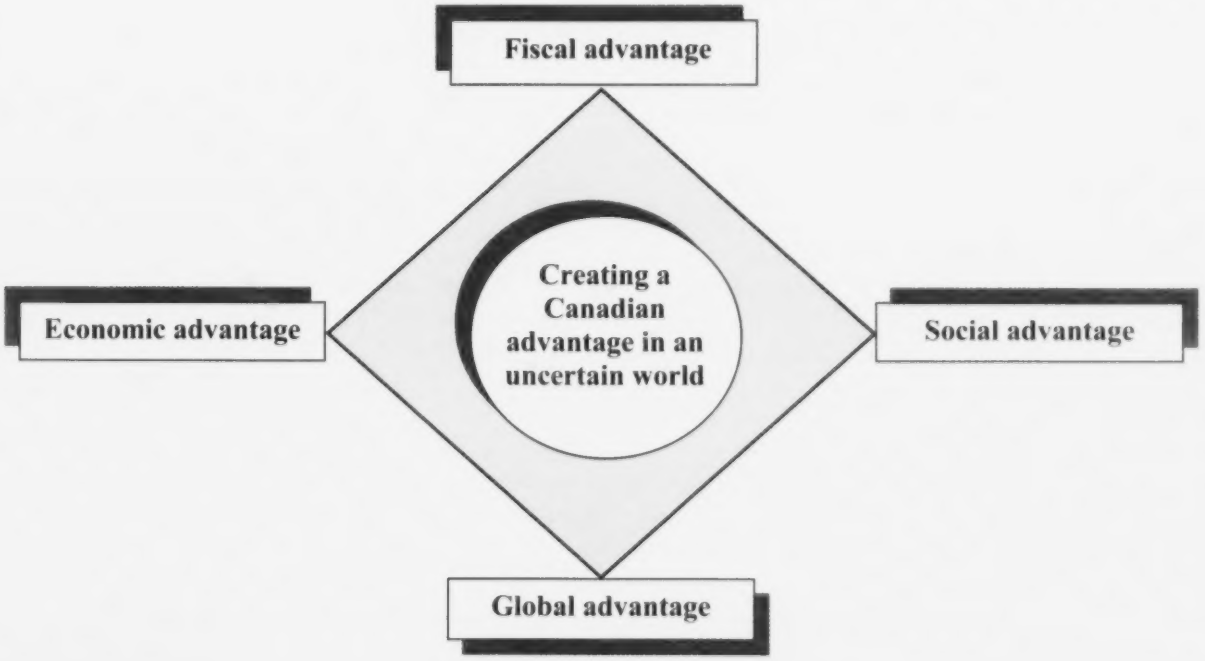

These four strategic outcomes — a fiscal advantage for Canada, an economic advantage for Canada, a social advantage for Canada, and a global advantage for Canada — are consistent with the following objectives set by the government in the 2002 Speech from the Throne (http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/sft.htm):

- put in place the health care system to meet the needs of Canadians today and in the future;
- help children and families break out of poverty and ensure all children have a good start in life;
- improve the life chances for Aboriginals;
- build a healthy environment and tackle the challenge of climate change;
- make Canada a magnet for talent and investment — a world leader in innovation and learning;
- build competitive cities and healthy communities;
- strengthen the partnership between government and citizens;
- protect the security of Canadians; and
- promote our interests and our values on the world stage.

Key Partners and Clients

Much of the work that the Department undertakes involves consultation and collaboration with partners in both the public and private sectors. Its primary partners include the following:

- **Departments, agencies, and Crown corporations** — The Department plays an active role in encouraging co-ordination and harmony among all federal initiatives that affect the economy, the financial sector, and financial markets.

- **Provincial and territorial governments** — The Department works toward improved co-operation on transfers, fiscal policy, taxation, financial sector regulation and supervision, and other issues of concern to all governments and works with the provinces and territories as the joint stewards of the Canada Pension Plan (CPP) to ensure that it remains financially secure and stable.

- **Financial market participants** — The Department works with market participants to maintain a well-functioning market for Government of Canada securities and to ensure that investors in Canadian government debt are well-informed of financial and economic developments. It also works with capital market participants to help ensure liquid capital markets and market integrity.

- **International economic and financial community** — The Department develops Canada's policy with respect to the World Bank, the International Monetary Fund (IMF), and the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD); negotiates double taxation treaties with Canada's treaty partners; and represents

Canada in a broad range of official international forums, such as those of the G-7, G-20, Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC), and Western Hemisphere Finance Ministers (WHFM) groups.

The Department's clients include the following:

- **The government, Cabinet, and the Treasury Board** — The Department provides analysis, advice, and recommendations regarding economic and financial affairs. It is also responsible for providing instructions for the drafting of legislation in these areas.

- **Parliament and parliamentary committees** — The Department acts as the primary sponsor of bills on taxation and financial matters and steers them through the parliamentary process. The Department also provides support to the Minister in the fulfillment of his parliamentary responsibilities.

- **Financial institutions and markets** — The Department ensures that the legislative and regulatory framework allows financial institutions to provide competitive services to clients and to compete effectively at home and abroad, empowers and protects consumers of financial services, and enables institutions to generate the financing necessary for Canadian businesses to grow and prosper.

- **The public and Canadian interest groups** — The Department supports an expanded program of public information and consultation. This includes responding to requests for information and providing facts to Canadians on key economic, fiscal, and tax issues to facilitate wide participation in a more open, broad-based consultation process.

- **International trade community** — The Department is responsible for Canada's import policy, including the *Customs Tariff*, trade remedy legislation, and trade in financial services, and it participates in international trade forums, such as the WTO, and in related negotiations as they concern trade, import policy, services, and investment issues.

Managing Risk

External Risk

The Department is involved in a broad range of issues and functions related to economic, security, and social policy development and implementation. Its activities are undertaken in the context of a rapidly changing, technology-driven global economy in which Canada faces increasing competition. The Department must also respond to economic uncertainties among Canada's major trading partners and must recognize the cyclical nature of the Canadian economy itself. These factors create additional pressures in the decision-making process. As well, the Department must also manage the financial risks associated with Canada's debt and the country's annual borrowing program.

The Department has long recognized the existence of all of these risk factors and has taken active steps to mitigate their effect on the development and implementation of public policy.

The Department holds extensive consultations not only within the federal government, but also with provincial governments, the private sector, and the Canadian public. It also participates in international meetings that serve as forums for exchanging views and ideas and forging consensus on measures to strengthen global economic growth, promote financial stability, and reduce poverty.

Internal Risk

Given the Department's active involvement in the government's policy and legislative agenda, there has been a significant increase in demand for analysis and advice in such policy areas as taxation, financial sector regulation, social and trade issues, and economic development. Employee recruitment and retention are crucial to ensuring that the Department can meet this challenge successfully.

The Department recognizes that its employees, and the culture and environment in which they work, are its most important assets. As such, it has developed and is implementing a Human Resources (HR) Plan with the objective of making the Department the workplace of choice within the federal Public Service. Launched in September 2000, the HR Plan has continued to evolve to meet the needs of the Department and its employees, who receive regular updates on initiatives outlined in the Plan.

The Department has also continued to take action in the area of employee recruitment. In 2001–02, the Department launched a two-year pilot project to recruit Masters and Doctoral graduates in economics, business administration, international relations, public policy, law, and accounting. The 2002–03 university recruitment program attracted applications from 798 Canadian university graduates, of whom 31 young men and women were offered positions with the Department. Based on these numbers and the interest expressed in 2001–02, the university recruitment program has clearly been a success.

Resources

In 2002–03, the Department's expenditures amounted to $67.4 billion, including $37.6 billion under the Public Debt Program and $28.0 billion under the Federal-Provincial Transfers Program. The cost of running the Department, namely the payment of salaries and wages and the purchase of goods and services, was $83.8 million.

The Department's workforce totals 1,042[1] employees. Of this total, economists and policy analysts represent 33.3 per cent and managers 13.3 per cent. Among our population

- the average age is 41.5;
- 69.8 per cent have the capability of operating in both English and French;
- 49.9 per cent are women;
- 38.8 per cent have identified French as their first official language; and
- 7.5 per cent have identified themselves as belonging to a visible minority.

1. The Department of Finance Canada is in a unique position: the staff of its Corporate Services Branch are employees of the Department of Finance Canada, but they provide services to the Treasury Board of Canada Secretariat (TBS) as well. As a result, in some instances the Department will report the resources of the Corporate Services Branch on a shared basis. Historical resource allocations were made using a 45 per cent and 55 per cent split between the Department of Finance Canada and TBS respectively. Resource allocations for new initiatives are made based on the cost of the services provided to support these new initiatives. The financial information contained in the financial tables presented in Appendix C of this report reflects this allocation method. For the purpose of presenting a demographic profile of the Department of Finance Canada, however, all Corporate Services Branch employees are included.

Program, Business Line, and Organization Chart

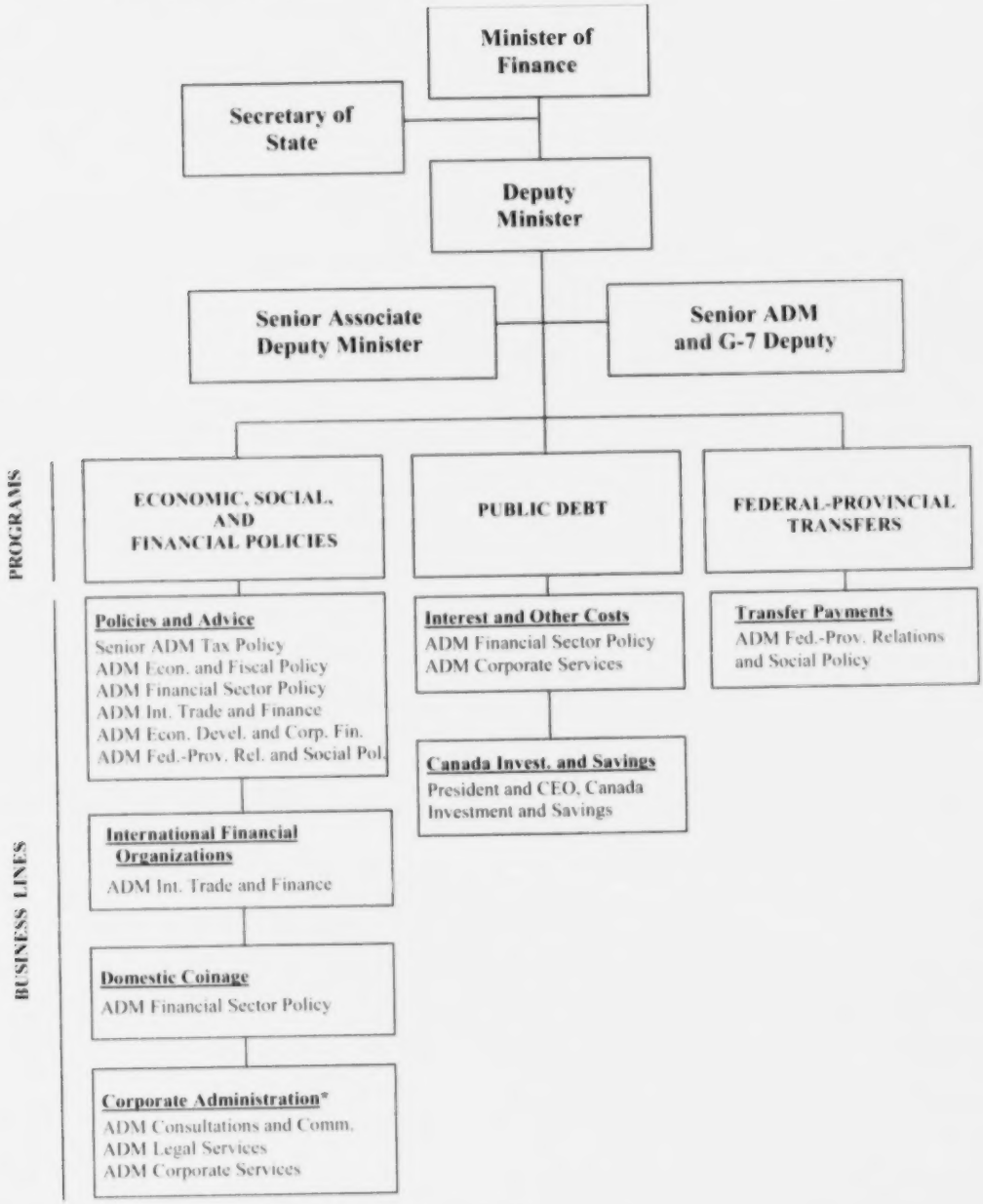

* This business line also includes departmental management.

This organizational structure shows the positions responsible for each of the Department's business lines. For further information on our programs and business lines, please see Appendix D.

Section III: Performance by Strategic Outcome

Performance Measurement and Reporting Framework

ACTIVITIES

How the Department carries out its work

- Advises on economic, social, security and fiscal matters; develops policy options
- Negotiates agreements and treaties
- Delivers retail and wholesale debt programs; manages reserves and cash
- Produces legislation and regulations
- Represents Canada at international meetings and institutions
- Consults with provinces and territories and various stakeholders
- Provides transfer payments to provinces and territories

OUTPUTS

The goods and services that the Department produces

- Information and advice to support the fiscal framework produced in accordance with professional standards and quality management systems (e.g., Fiscal Monitors and Annual Financial Report)
- International agreements and communiqués on economic and fiscal policy issues
- Negotiations and consultations undertaken in a fair, open, and transparent manner
- The annual federal budget and economic updates
- Debt programs delivered transparently and efficiently
- Legislation, regulations, and economic documents

IMMEDIATE OUTCOMES

The Department's role is supported and maintained

- Clients and stakeholders view information and advice as relevant and useful
- Issues of national or international scope are advanced in light of opinions and recommendations put forward

INTERMEDIATE OUTCOMES

Economic and fiscal climate is improved

- Reduced national debt and debt costs
- Low-inflation environment
- Improved tax system
- Altered target debt structure to lower future debt costs
- Adjusted debt programs to maintain well-functioning markets
- Increased level of research and development
- Increased competition and security in the financial sector
- Progress on international financial and economic reforms
- Well-functioning capital markets
- Efficient system of transfers to the provinces and territories
- Increased assistance to Canadians in upgrading their skills
- Better understanding abroad of Canada's trade and investment interests
- Increased efforts to promote sustainable development

STRATEGIC OUTCOMES

A fiscal advantage for Canada, an economic advantage for Canada, a social advantage for Canada, and a global advantage for Canada

- Canada is positioned to capitalize on domestic and global economic opportunities with a competitive macroeconomic and tax environment, innovation, and human and financial capital
- Canadians have the skills and knowledge needed for the knowledge-based economy
- Key social programs and the values they represent help to support and sustain Canadian society and to bolster Canada's economic advantage
- Canada's trade and investment interests are advanced internationally

The above chart links the Department's outputs, i.e. the goods and services that it produces, to its strategic outcomes. This chart shows the difference that the Department of Finance Canada's efforts make for Canadians. More detailed performance information,

as it pertains to each of the Department's strategic outcomes, is presented in the following sections.

A. A Fiscal Advantage for Canada

Objective

A sustainable fiscal structure to ensure that Canada is in the best position to capitalize on both domestic and global economic opportunities.

Maintaining a sustainable fiscal structure reduces the amount of money that the government must spend paying interest on its debt, which frees resources that can be used to address the priorities of Canadians. It reduces Canada's vulnerability to economic shocks outside our borders that drive up interest rates, and it will provide flexibility to the government in future years to address the pressures of an aging society.

Resources Used

Key Partners

The Department works with the Bank of Canada (http://www.bankofcanada.ca/) to provide effective and efficient funds-management services for the Government. As fiscal agent for the government, the Bank of Canada provides treasury management services, conducts debt and foreign reserve management operations, and provides policy advice on funds management issues.

Management Practices

In preparing the fall Economic and Fiscal Update, the Department of Finance Canada meets with the chief economists of the major chartered banks and three major private-sector economic forecasting firms to agree on a set of economic assumptions for planning purposes, which the three forecasting firms then use to develop status quo fiscal projections of the budgetary balance for the current fiscal year.

In preparing the budget, the fiscal projections are updated by the Department of Finance Canada for the current fiscal year and for each of the next two years based on the results of the Department's most recent regular survey of 20 private-sector forecasters.

All of the update and budget information is available on the Department's Web site immediately upon release.

Planned spending for 2002–03: $36,376.5 million.

Actual expenditures for 2002–03: $37,716.2 million.

(Includes both operating and statutory program expenditures; $37,683.5 million are statutory program expenditures of which $37,619.7 million is for costs under the Public Debt Program.)

Full-time equivalents (FTE): 284 notional allocation of FTEs

Performance Assessment

The Department's efforts were intended to promote a fiscal advantage for Canadians through the realization of the following priorities, as indicated in the *2002–03 Report on Plans and Priorities*:

- a prudent fiscal planning framework;
- tax relief for individuals and businesses;
- improvements to the Canadian tax system;
- a well-functioning Government of Canada securities market; and
- a vibrant, cost-effective retail debt program.

Did the Department achieve the planned results?

✓ **A prudent fiscal planning framework**

In the 2003 budget, presented on February 18, 2003, (http://www.fin.gc.ca/budtoce/2003/budliste.htm), the government confirmed its commitment to balanced budgets in 2003–04 and 2004–05. To ensure that these targets would be met, the government restored the normal prudence in its budget plan — an annual contingency reserve of $3 billion and increasing economic prudence.

To build on the information provided in the budget, intermediate fiscal results for fiscal year 2002–03 were released in the monthly fiscal monitors (http://www.fin.gc.ca/purl/fiscmon-e.html). Final and audited results for fiscal year 2002–03 will be released in the annual financial report in October 2003.

In 2002–03, the government initiated a plan to lower debt-servicing costs in future years by reducing the fixed-rate portion of the federal debt from two-thirds to 60 per cent over the next five years. As a result of Canada's strengthened economic and fiscal position over the past five years, the 60 per cent fixed-rate debt structure would continue to prudently limit the need to refinance a large portion of the debt in any given period. Measures of the debt structure's costs and risks are summarized in the *2002–03 Debt Management Report* (http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-e.html) and budget documents.

To prudently manage risk, new frameworks for the investment of cash balances and management of counter-party risks associated with cross-currency swaps were implemented.

Ongoing funds management plans are subject to annual initiatives under the *Debt Management Strategy* (http://www.fin.gc.ca/purl/dms-e.html) and the *Exchange Fund Account Annual Report* (http://www.fin.gc.ca/purl/efa-e.html).

✓ **Tax relief for individuals and businesses**

The implementation of the government's Five-year Tax Reduction Plan continues and is expected to be complete in 2004–05.

Canadian taxpayers further benefited in 2002–03 from the five-year, $100 billion tax reduction plan. Compared to what taxes would have been in 2003 without the tax reduction plan

- a typical two-earner family of four with a combined income of $60,000 will pay $1,395 less net federal income tax — a savings of about 24 per cent;
- a typical one-earner family of four with an income of $40,000 will pay $1,477 less net federal income tax — a savings of about 44 per cent; and
- a typical single-parent with one child and an income of $25,000 will receive additional net benefits of $806.

Moreover, budget 2003 provided additional support for families with children by increasing the National Child Benefit supplement and introducing a new Child Disability Benefit.

The corporate income tax rate was reduced from 25 per cent to 23 per cent on January 1, 2003, and will be further reduced to 21 per cent on January 1, 2004. As a result of reductions in corporate tax rates, the average Canadian (federal-provincial) corporate tax rate, including capital taxes, is now below the average US rate.

Maintaining a sustainable fiscal structure played an important role in helping Canada avoid a recession in 2001 despite the global economic downturn. Combined with the policy of targeting low inflation, it enabled fiscal and monetary policy to provide timely support to the Canadian economy through lower taxes and interest rates. Chart 1 demonstrates Canada's superior economic growth and employment performance relative to that of the US during the recent global slowdown and subsequent recovery. Chart 2 shows how interest rates have fallen to their lowest level in more than 40 years.

Chart 1: Change in Real GDP and Employment

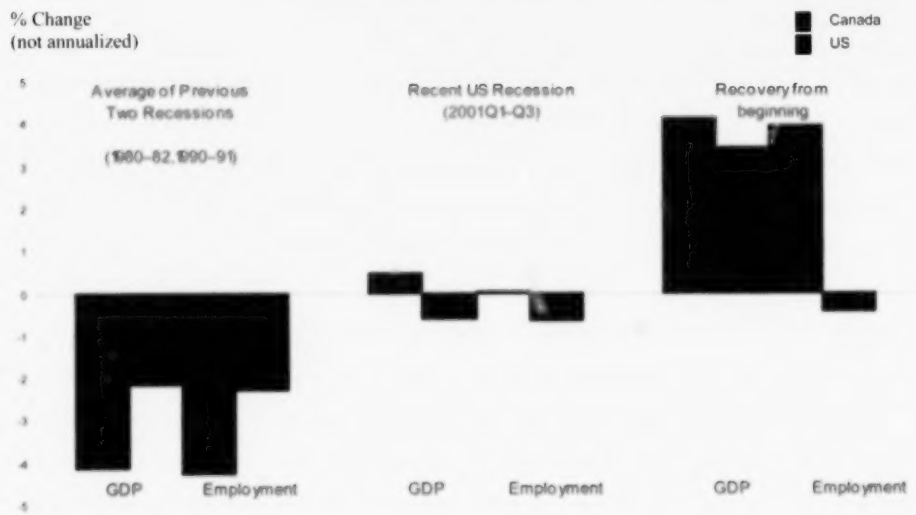

Chart 2: Short-term Interest Rate and Inflation*

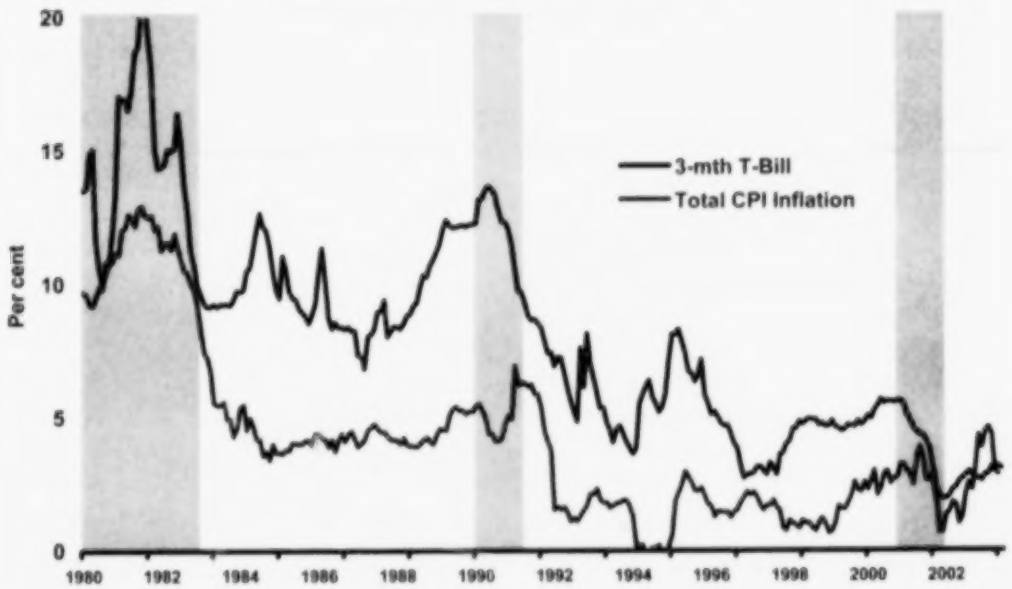

* Shaded areas denote cyclical slowdowns and recessions.

Improvements to the Canadian tax system

In 2000, the government set out a five-year, $100 billion tax reduction plan that provided significant personal income tax reductions and strengthened the foundation for economic growth and job creation. The plan

- reduced personal income taxes by lowering tax rates, eliminating the deficit reduction surtax, and restoring full indexation by 2004–05 (on average, federal personal income takes will be reduced by 21 per cent as a result of the plan);
- reduced the capital gains inclusion rate from three-quarters to one-half and introduced the small business capital gains rollover, enhancing incentives for entrepreneurs and small businesses to invest; and
- reduced the general corporate income tax rate from 28 per cent in 2000 to 21 per cent in 2004, contributing to creating a Canadian tax advantage for investment.

The 2003 budget builds on the Five-year Tax Reduction Plan. It takes steps to further improve the tax system by

- introducing measures that support Canadian families (see "Tax Relief for individuals and business" above and "Increasing support for families with children" on page 27),
- encouraging savings by Canadians and building on success in securing the first two pillars of Canada's retirement income system (Old Age Security, including the Guaranteed Income Supplement, and the Canada and Quebec pension plans) by increasing the annual contribution limit to registered retirement savings plans to $18,000 by 2006 and making corresponding increases for employer-sponsored registered pension plans; and
- promoting entrepreneurship and small business and strengthening the Canadian tax advantage (see "A tax system that promotes economic growth, investment, and entrepreneurship").

A new, modern, and flexible legislative framework for the federal taxation of spirits, wine, and tobacco products was implemented. The new Act, which will replace the current legislation starting July 1, 2003, better recognizes the needs of the government and the industry.

Canada's efforts to expand its income tax treaty network were furthered with Bill S-2, an *Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Kuwait, Mongolia, the United Arab Emirates, Moldova, Norway, Belgium and Italy for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion and to amend the enacted text of three tax treaties*, which received Royal Assent on December 21, 2002.

The federal, provincial, and territorial governments continued negotiating new tax collection agreements (TCA) to reflect the adoption of a tax-on-income system by all participating provinces and territories.

✓ **A well-functioning Government of Canada securities market**

To keep borrowing costs low, debt strategy operations and initiatives continued to focus on maintaining diversified sources of funding and a well-functioning market for Government of Canada securities. The Department's efforts in this area resulted in the following:

- the successful execution of regular, pre-announced government bond and treasury bill auctions in key maturity sectors of the wholesale market;
- continued lending in the retail debt market;
- expanded bond buyback operations, particularly those on a switch basis, to support the liquidity of building-benchmark issues;
- enhanced investor participation by adjusting auction timing and auction sizes; and
- improved transparency on debt program issues through expanded use of communications tools, including market consultations, departmental publications on debt management, and notices on the Bank of Canada's Web site.

Performance in the market for government securities is measured by turnover ratios and trading volumes, collected and publicly reported by the Bank of Canada, and coverage and tail auction statistics, published in the *Debt Management Report* (http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-e.html).

✓ **A vibrant, cost-effective retail debt program**

Integrated marketing communications — In addition to the regular marketing communications, the program achieved both qualitative and quantitative success with the launch of an innovative edumercial marketing pilot — a direct mailing to bondholders with a series maturing encouraging them to renew directly — and the release of the national Savers Survey to the public for the first time.

Full on-line services for 900,000 payroll customers were introduced to the public and private sectors as part of the Department's objective of providing relevant product and service features for Canadians.

In addition, the Department focussed on operational efficiencies and cost reductions for sales agents, sponsoring organizations, and government. The first full year in the outsourced environment resulted in a $10 million reduction in back-office expenditures.

B. An Economic Advantage for Canada

Objective

To create a more productive, innovative, and competitive Canada through policies and programs that provide appropriate support for research and development (R&D), entrepreneurship, innovation, and risk taking and to ensure that Canadians have the skills and knowledge necessary for the knowledge-based economy.

This includes making progress on the government's goals to encourage investment by ensuring that Canada has a modern and efficient securities regulatory system and improving the integrity and efficiency of Canada's capital markets. It also includes improving the policy framework for investments to boost research and innovation as well as for measures to promote entrepreneurship. Improving the tax system to enhance incentives to work, save, and invest also falls under this strategic outcome.

Resources Used

Planned spending for 2002–03: $21.3 million.

Actual expenditures for 2002–03: $24.2 million.

FTEs: 198 notional allocation of FTEs.

Key Partners

- Officials from the Department of Finance Canada maintain regular contact with officials from other central agencies, the Privy Council Office, and the Treasury Board of Canada Secretariat to exchange information, views, and recommendations on important economic issues.

- Officials from the Department of Finance Canada maintain regular contact with officials in the Industry Portfolio, Human Resources Development Canada, and other departments and agencies to ensure that the programs, initiatives, and projects they undertake are both efficient and effective and are consistent with the government's overall economic objectives.

- The Department works in collaboration with other regulatory agencies, such as the Office of the Superintendent of Financial Institutions, the Financial Consumer Agency of Canada, the Canada Deposit Insurance Corporation, and the Bank of Canada to assure the safety, soundness, and competitiveness of the financial sector, while also ensuring that consumers of financial services are adequately protected.

- Official from the Department of Finance Canada regularly correspond and meet with organizations, groups, and individuals representing all walks of Canadian society, including other levels of government, private industry, the non-profit sector, and individual Canadians, to discuss their views, concerns, and proposals regarding Canada's economic policies and objectives.

Management Practices

The Department has contributed to the Government On-Line initiative by making use of Internet technologies to enhance the effectiveness and transparency of its public consultations. Specific examples include the consultation process on co-operative banks and the consultation on corporate governance for financial institutions.

Performance Assessment

The Department's efforts were intended to promote an economic advantage for Canada through the realization of the following priorities:

- support for research and development;
- a leading-edge financial services sector that is internationally competitive, safe and sound, and responsive to consumer needs;
- programs that facilitate the adaptation of all sectors to the knowledge-based economy; and
- a tax system that promotes economic growth, investments, and entrepreneurship.

Did the Department achieve the planned results?

✓ **Support for research and development**

In every budget since fiscal balance was restored, the government has made key investments to increase Canada's performance in research and science and technology (S&T). In total, the government's expenditures on S&T are estimated at $7.7 billion in 2001–02, an increase of 25 per cent from the previous peak. Budget 2003 invested an incremental $1.7 billion in 2002–03 and the next two years in support of research and innovation. Major initiatives included the following:

- investments of $500 million in the Canada Foundation for Innovation for research hospitals and $75 million in Genome Canada for health genomics;
- a $125-million-per-year increase in funding for Canada's three federal granting councils, beginning in 2003–04;
- $225 million per year to help fund the indirect costs associated with federally sponsored research through the granting councils beginning in 2003–04; and
- a new Canada Graduate Scholarships program supporting 4,000 new scholarships at program maturity.

Canada's R&D investments as a percentage of gross domestic product stood at 1.85 per cent in 2001–02, a slight decline from 1.91 per cent the previous year but up significantly from 1.66 per cent in 1996–97. The decline in 2001–02 is linked to reduced business R&D investments, due largely to the weakness in the research-intensive high-technology sector. Both the federal government and the higher-education sector continued to increase their investments in R&D in 2001–02 and are expected to continue doing so in future years. It can be anticipated that as private sector capital and research investments recover, the upward trend in Canada's R&D investments as a share of GDP will resume.

Canada placed 13th in the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) in this regard in 2001, the last year for which comparable international data exists. Canada's movement from 15th to 13th place reflects, in part, data revisions by Canada and other nations. The ultimate goal is to move to 5th in rank order by 2010.

✓ **Improve the policy framework for the commercialization of research**

As part of its significant recent investments in R&D, the government has supported the ability of universities and research hospitals to engage in knowledge transformation and commercialization. For example, budget 2003 introduced an ongoing program to support the indirect costs associated with federally sponsored research in Canada's universities and research hospitals. The budget indicated that one of the objectives for this new program was the increased commercialization of research. The government also increased funding for the Industrial Research Assistance Program (IRAP), an important source of support for university research spin-off companies. Budget 2003 also contributed $20 million to the Medical and Related Sciences Initiative to fuel the commercialization of medical research.

The commercialization performance of universities is generally measured by licensing, start-up companies, and revenues generated. While Canadian universities continue to receive less income from their commercialization investments than US institutions, they are increasingly allocating resources to commercialization activities and incorporating technology transfer goals to their strategic plans. As a result, Canadian universities have been steadily improving their performance in these areas in recent years. The licensing revenues generated by Canadian institutions were at their highest level ever in 2001 at $64.5 million, up from $35.5 million in 2000. Canadian institutions now hold 659 income-yielding licenses or options, up from 491 in 2000, and have created 68 start-up companies.

The Federal Partners in Technology Transfer (FPTT) Initiative links 17 science-based departments and agencies actively engaged in the transfer and commercialization of the knowledge produced in government laboratories. In 2001–02, nearly three-quarters of FPTT member departments were engaged in the negotiation of agreements involving intellectual property rights to discoveries generated in their labs, over 60 per cent were managing Crown copyrights and nearly 40 per cent were assisting in the creation of spin-off ventures.

✓ **A leading-edge financial services sector that is internationally competitive, safe and sound, and responsive to consumer needs**

The Department continued work toward the implementation of the new policy framework for the financial services sector, as defined by the passage of Bill C-8. During the last fiscal year, 24 regulations were finalized, and fewer than ten are still outstanding.

Other work toward this priority included fostering investor confidence to create a positive environment for investment and entrepreneurship: investor confidence in capital markets is critical to a growing and vibrant economy. In light of high-profile corporate scandals in the US, a government priority has been to foster investor confidence in Canadian capital markets. Since early 2002, the Department of Finance Canada has played a co-ordinating and leadership role in this regard by working closely with other federal government departments, the provinces, regulators, and the private sector to promote a variety of initiatives to encourage market confidence. In July 2002, the Minister and Secretary of State (International Financial Institutions) identified key areas for further action in Canada. The Department has been tracking Canadian developments in each of these areas (see http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/fostering_e.html).

In addition, departmental efforts to promote market confidence initiatives have led to initiatives at the federal level: the government has announced a co-ordinated national enforcement approach to strengthen the investigation and prosecution of the most serious corporate frauds and market illegalities. Up to $30 million will be provided annually for integrated market enforcement teams in the key financial centres of Canada, and proposed amendments to the *Criminal Code* were introduced to modernize offences, permit targeted evidence-gathering, and toughen sentencing by increasing penalties and providing sentencing guidance (Bill C-46). As announced in the budget, the government will also be proposing actions to strengthen the governance standards in the *Canada Business Corporations Act* and federal financial institution statutes.

The Department also made progress toward securing a modern and efficient securities regulatory system in Canada: the September 2002 Speech from the Throne announced the government's commitment to work with provincial and territorial governments and market participants to ensure that Canada has a modern and efficient securities regulatory system. The 2003 Budget Plan announced that the government would establish a Wise Persons' Committee, an arm's-length committee, to review the current system of securities regulation in Canada and recommend a model that best meets Canada's needs. The Minister announced the establishment of the committee on March 4, 2003; the committee will report in November 2003. In carrying out its mandate, the committee plans to release a consultation paper in May 2003, and will conduct extensive cross-country public consultations during July and August. It has also commissioned a number of external research projects.

As part of the Department's efforts to ensure that the regulatory framework for Canada's financial institutions remains internationally competitive, a consultation

paper on possible options for co-operative banking in Canada was released in April 2002 (http://www.fin.gc.ca/news02/02-028e.html). Over the course of the following six months, the government received submissions from a number of interested stakeholders. A report on the consultations was issued in April 2003 (http://www.fin.gc.ca/news03/03-022e.html).

In January 2003, the Department also issued a consultation paper on the corporate governance of financial institutions. Submissions from stakeholders and members of the public were sought in order to determine whether changes should be made to the federal legislative framework for financial institutions (http://www.fin.gc.ca/news03/2003-006e.html)

The Department also completed work toward developing a supportive environment for financing at early stage. The most recent data available indicate that Canada has attained its target of being among the top three industrial countries in venture capital investment per capita (up from 11th place in 1999). To help develop Canada's private equity markets, the 2003 budget included measures making it easier for pension funds to invest in venture capital through limited partnerships, a preferred vehicle for such investments.

✓ **Programs that facilitate the adaptation of all sectors to the knowledge-based economy**

As part of its significant recent investments in R&D, the government has supported the ability of Canadian firms to develop and adopt new technologies. For example, budget 2003 increased funding for the IRAP, which funds R&D programs among small and medium businesses. The government also provided funding to establish new National Research Council Canada innovation centres, which will develop and diffuse new technologies. The additional federal investment in the Sustainable Development Technology Fund will further assist businesses in developing novel environmental technologies. Through budget 2003, the government also purchased $190 million of Business Development Bank of Canada (BDC) common shares, which will enable the BDC to increase its equity financing for knowledge-based and export-oriented businesses.

Evidence that the private sector is innovating and adopting new technologies is usually measured through indicators such as business R&D activity, capital formation, and patenting activity. Canada's absolute performance in these areas has increased over the past decade, and recent indicators (post-2000) suggest that Canada's performance relative to its foreign counterparts has improved as well. Canadian business expenditures on R&D as a percentage of gross domestic product (GDP) have increased steadily over the past decade, rising from half of the OECD average to close to 70 per cent. Patenting activity has similarly improved; Canada has enjoyed one of the top growth rates in the OECD for per capita external patent applications over the past decade. Canadian capital investment as a percentage of GDP has also improved dramatically since 1995, rising from one of the lowest levels among the G-7 to near the top. Over the past ten years (1993–2002), Statistics Canada

indicates that the real value of the Canadian capital stock has increased by 30 per cent to $2.4 trillion. The growth in the machinery and equipment component has been particularly strong, rising by 67 per cent. Overall, this torrid rate of investment growth suggests that Canadian businesses are adopting new technologies and innovations at a rapid rate.

In addition to investments to encourage greater adoption of new technologies by the private sector, the government has made direct, substantial investments in telecommunications infrastructure. These cumulative investments in broadband connections for rural and remote communities and in computer equipment for schools and community access sites have contributed toward Canada being one of the most connected nations in the world. Budget 2003 provided $30 million in 2003–04 to support these objectives. Combined with Canada's relatively low telecommunications access costs, domestic businesses have a clear competitive advantage over their foreign competitors.

✓ **A tax system that promotes economic growth, investments, and entrepreneurship**

The government's Five-year Tax Reduction Plan, announced in 2000, strengthened support for entrepreneurs and small businesses through measures such as the reduction in the inclusion rate for capital gains and the introduction of the small business capital gains rollover.

The 2003 budget builds on the Five-year Tax Reduction Plan to further support entrepreneurship and small business through a number of tax changes, including an increase in the small business deduction limit to $300,000 over four years and further enhancements to the small business capital gains rollover measure introduced in 2000, by removing the original investment and reinvestment limits and extending the length of time available to make qualifying reinvestment.

The government's Five-year Tax Reduction Plan established a tax advantage for investment in Canada as a fundamental component of a strategy to foster a strong and productive economy primarily by lowering the general rate of corporate income tax from 28 per cent in 2000 to 21 per cent in 2004.

The 2003 budget also builds on the Canadian tax advantage for investment established under the government's Five-year Tax Reduction Plan by eliminating the federal capital tax over a period of five years. When the federal capital tax is eliminated and the corporate income tax rate reductions implemented under the Five-year Tax Reduction Plan are fully phased in, the average corporate tax rate in Canada will be more than 6 percentage points lower than that in the US (see chart on page 35). The 2003 budget also extends to the resource sector, over a period of five years, the reduction in the corporate income tax rate from 28 to 21 per cent, while improving the tax structure.

C. A Social Advantage for Canada

Departmental Role

To focus on key social programs and the values they represent in order to support and sustain Canadian society and bolster Canada's economic advantage.

The Department addresses a wide range of governmental priorities, which include strengthening the health care system and providing greater support for Canadian children and families as well as support for Canadians to upgrade their skills and learning.

Resources Used

Planned spending for 2002–03: $27,706.3 million.

Actual expenditures for 2002–03: $28,009.8 million.

(Includes both operating and statutory program expenditures; $27,996.5 million is for transfer payments under the Federal-Provincial Transfers Program.)

FTEs: 115 notional allocation of FTEs.

Key Partners

The Department works in close collaboration with other departments that have programs and policies that contribute to the social advantage for Canada, primarily those departments whose ministers are members of the Cabinet Committee for the Social Union (e.g. Human Resources Development Canada, Health Canada, and the Department of Justice Canada). The Department also works with provincial and territorial finance and treasury departments to assure efficient transfers and, as joint stewards of the CPP, to ensure that the CPP remains financially secure and stable.

Management Practices

- Efforts to communicate with Canadians, including government Web sites, both to consult with the public on and to inform the public of various matters (e.g. http://www.fin.gc.ca/access/fedprove.html for information on provincial and territorial transfers and http://www.fin.gc.ca/access/sociale.html for information on social issues).

- Consultations across the Department and with other government departments, as well as ongoing work with provincial and territorial finance and treasury departments to ensure efficient transfers and to ensure the financial security and stability of the CPP.

Performance Assessment

The Department's efforts were intended to promote a social advantage for Canada through the realization of the following priorities:

- support for the continuing renewal of the Canadian health care system;
- reliable delivery and review of transfer programs with the provinces and territories;
- support for Canadians to upgrade their skills and learning;
- sustainability of the CPP;
- increasing support for families with children; and
- review of the rate-setting mechanism for the Employment Insurance premium.

Did the Department achieve the planned results?

✓ **Support for the continuing renewal of the Canadian health care system**

The Department continues to monitor and assess the implementation of the September 2000 Health Accord and contributes to the ongoing renewal of Canada's health care system. To build on the 2000 Accord and the release of the report of the Commission on the Future of Health Care in Canada presented to the government in November 2002, First Ministers met in February 2003 and reached a new Accord on Health Care Renewal. Over the next five years, support for health care will increase by $34.8 billion, including a $16 billion Health Reform Transfer (HRT) to support health care reform for primary care, home care, and catastrophic drug coverage and a $9.5 billion increase in federal transfers through the Canada Health and Social Transfer (CHST) and its successor programs. As well, the government invested $2.5 billion through a CHST supplement to relieve immediate pressure in the health care system, $1.5 billion for diagnostic and medical equipment, and an additional $5.3 billion for initiatives directly supported by the federal government, such as health care for First Nations people.

The government will also increase the transparency and accountability of health care funding by restructuring the CHST effective April 1, 2004, creating a Canada Health Transfer (CHT) and a Canada Social Transfer (CST).

To improve on the existing CHST legislative framework, the new CHST, CHT and CST investments were included in the *Budget Implementation Act, 2003*, tabled on February 28, 2003. The Act established transfer levels for a further five-year period, until 2007–08, providing provinces and territories with a predictable and growing five-year funding framework. Planned levels were also announced in the budget up to 2010–11. In 2002–03, cash transfers in support of health, post-secondary education, social assistance and social services, including early childhood development, early learning and child care, will total $19.1 billion.

✓ **Transfer programs with the provinces and territories**

The Department was involved in consultations with the provinces and territories about the Equalization Program and Territorial Formula Financing Agreements. There were five meetings held with provinces during 2002–03 to discuss the renewal of the Equalization Program in 2004. All aspects of the Equalization Program are being reviewed for the purposes of developing proposals to amend the Program. The work plan includes the consideration of major issues, such as the volatility and unpredictability of payments.

In order to strengthen the Equalization Program, and in light of improved federal fiscal circumstances, the federal government agreed to permanently remove the equalization ceiling on a going-forward basis, effective in 2002–03. This commitment was included in the *Budget Implementation Act, 2003*, tabled on February 28, 2003.

The Department held three working group meeting regarding the Territorial Formula Financing Agreements during 2002–03. The issues discussed include funding levels, incentives for economic development, formula simplification, tax sharing with First Nations peoples, and statistical data revision. Work is progressing according to plan.

The Department continues to administer the transfer programs in an efficient manner. Payments to provinces and territories were calculated and paid in accordance with the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act* and regulations. The administration of the transfer programs met the requirements of the Auditor General of Canada.

In total, $42 billion is provided to provinces and territories to support them in providing health, social, and other programs (including the value of tax point transfers and prior year adjustments).

Additional information is available at http://www.fin.gc.ca/activty/fedprov-e.html.

The following graph shows the increase in CHST cash and tax points since 1996–97, including the $21.1 billion increase over five years announced in September 2000, the $34.8 billion increase over five years announced in February 2003, and an additional $900 million announced in budget 2003 for childcare.

Transfers and other Support Provincial/Territorial Health and Social Programs

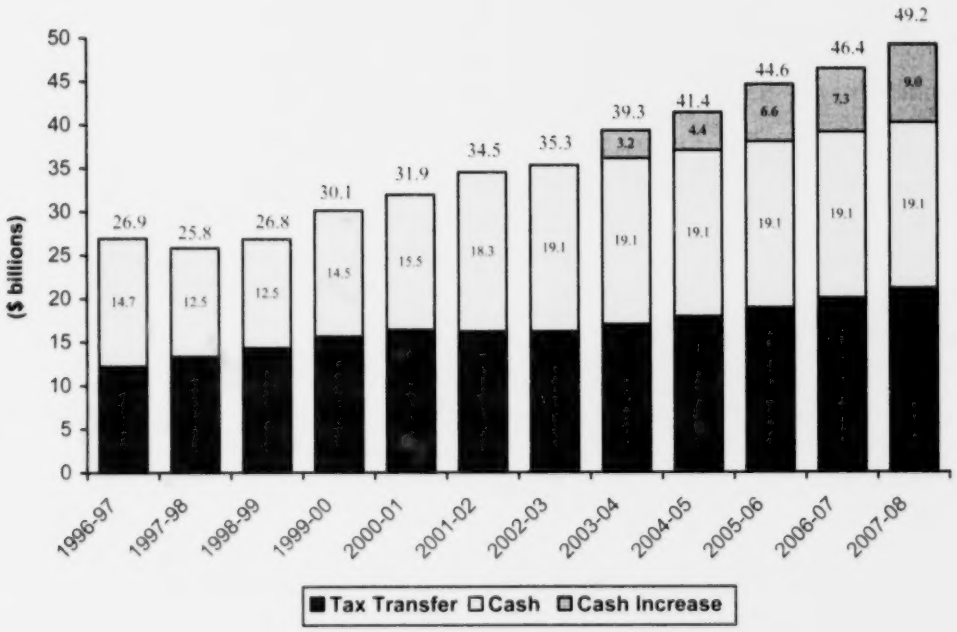

✓ Support for Canadians to upgrade their skills and learning

During 2002–03, the Department worked on a number of fronts to promote the development of a highly skilled and innovative workforce. Often working with Human Resources Development Canada and Industry Canada, the Department has contributed to the development and implementation of policies, in collaboration with the provinces, territories, and other stakeholders, that

- help Canadians upgrade their skills and acquire new ones;
- ensure that Canada's learning systems meet current and future needs; and
- ensure that there is an adequate supply of skilled workers.

Specifically, in budget 2003, the government committed $60 million over two years to improve the Canada Student Loans Program, set aside $100 million for the establishment of a Canadian Learning Institute to improve the quality of information available on Canada's education and learning system, provided $72 million in the next two years to improve education outcomes for Aboriginal people and ensure that they are provided with training and employment opportunities on major projects, invested $41 million over the next two years to attract and facilitate the integration of skilled immigrants into the Canadian labour market, and created a new Canada

Transfers and other Support Provincial-Territorial
Health and Social Programs

Graduate Scholarships Program to support 2000 Masters and 2000 Doctoral students, helping to produce research leaders of tomorrow.

✓ **Sustainability of the CPP**

During 2002–03, federal and provincial finance ministers completed the triennial financial review of the CPP. The review confirmed that the CPP is financially sustainable for at least the next fifty years. On this basis, ministers decided to leave contribution rates and benefits unchanged. This is the second review since the 1997 federal-provincial reform agreement to confirm the long-term financial health of the CPP.

With the two public pillars of the retirement income system secure — the CPP and the Old Age Security, including the Guaranteed Income Supplement — budget 2003 moved to strengthen the private pillar by increasing limits for contributions to registered pension plans and registered retirement savings plans.

✓ **Increasing support for families with children**

The 2003 budget, announced enrichments to the National Child Benefit (NCB) supplement component of the Canada Child Tax Benefit (CCTB). These enrichments will provide about $965 million annually in additional benefits to low-income families by the July 2007 to June 2008 benefit year, bringing annual support delivered through the CCTB to over $10 billion. The NCB supplement is the federal contribution to the NCB initiative, under which the federal, provincial, and territorial governments are acting together to reduce child poverty while helping families to overcome the "welfare wall" that would otherwise discourage many parents on social assistance from taking a job because of a resulting loss in child-related benefits and services. The enrichments to the NCB supplement will have succeeded in enabling provinces to replace basic child benefits provided under social assistance for the vast majority of children in Canada, thus helping poor families break out of the cycle of poverty.

The 2003 budget also introduced the Child Disability Benefit (CDB), which will provide an additional supplement to the CCTB of up to $1,600 per child eligible for the Disability Tax Credit (DTC). The CDB will increase support to low- and modest-income families caring for children eligible for the DTC by $50 million annually.

With the changes announced in the 2003 budget, the maximum CCTB benefits are projected to increase from $2,443 per child in July 2002 to $3,243 by July 2007. For children with a severe and prolonged mental or physical impairment, the total benefit is projected to be $4,982 by July 2007.

✓ **Review of the rate-setting mechanism for the Employment Insurance premium rate-setting mechanism**

In 2002–03, the Department, in co-operation with Human Resources Development Canada, prepared and started to conduct a review leading to a new rate-setting mechanism for the Employment Insurance (EI) premium. In budget 2003, the government announced that the EI employee premium rate for 2004 will be reduced to $1.98 per $100 of insurable earnings, and legislation to this effect was tabled on February 28, 2003. As well, the government announced that it would hold consultations on a new EI rate-setting regime for 2005 and beyond based on the principles of transparency and of balancing premium revenues with expected program costs of balancing premium revenues with expected program costs.

D. Global Advantage for Canada

Departmental Role

To enhance the standard of living of Canadians by promoting a free trading system in which Canada's open economy, which is heavily dependent on trade, can thrive; seeking more secure, open, and efficient borders; supporting the government's commitment to a healthy environment; encouraging international policy actions that promote stronger global growth; and encouraging global financial stability.

This role is mainly accomplished through our participation in multilateral, regional, bilateral negotiations and forums and our membership in international financial and trade organizations.

Resources Used

Planned spending for 2002–03: $1,155.3 million.

Actual expenditures for 2002–03: $1,420.9 million.

(Includes both operating and statutory program expenditures; $1,393.0 million are statutory program expenditures composed of budgetary and non-budgetary items.)

FTEs: 226 notional allocation of FTEs.

Key Partners

- Other government departments and agencies: Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), Privy Council Office (PCO), Bank of Canada, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC), Canada Customs and Revenue Agency (CCRA), Industry Canada, Canadian International Development Agency (CIDA), and the Treasury Board.
- International organizations and groups: G-7, G-10, G-20, IMF, World Bank, WTO, for example
- Contacts with finance ministries and government officials in other countries as well as officials from private sector and nongovernmental organizations.

Management Practices

- Development of staff with the range of depth and expertise required.
- Consultations across the department and with other government departments, foreign governments, private sector and nongovernmental organizations, and other stakeholders.
- Continued efforts to reach out to Canadians, including through government Web sites, both to consult with the public and to inform the public on various matters.

Performance Assessment

The Department's efforts were intended to promote a global advantage for Canada through the realization of the following priorities:

- enhancing border efficiency and security;
- ensuring that Canada's financial system is secure and meets international standards for combatting financial abuses and terrorist financing activities;
- participating in the development, promotion, and implementation of international standards to prevent abuse of the financial system;
- participating in the development, promotion, and implementation of reforms to enhance global financial stability;
- encouraging the adoption of appropriate economic policies and reforms in both industrialized and emerging market economies to enhance global growth;
- strengthening the international trading system;
- protecting the environment;
- supporting opportunities for Canadian trade and investment; and
- supporting an internationally competitive tax system.

Did the Department achieve the planned results?

✓ **Enhancing border efficiency and security**

The 2001 budget provided multi-year funding for border-related security and efficiency initiatives. As indicated in the 2003 budget, the government has moved ahead with important new initiatives to secure Canada's borders since the 2001 budget, including progress in implementing the Canada-US 30-point Smart Border Action Plan. The 2003 budget also provided an additional $50 million for this fiscal year and $25 million for 2004–05 for the Security Contingency Reserve to help the government respond to unforeseen future security needs.

In addition, legislation to implement the Air Travellers Security Charge was included in Bill C-49, which was introduced in the House of Commons in February 2002 and received Royal Assent on March 27, 2002. The charge came into effect on April 1, 2002.

In budget 2001, the government also committed to reviewing the charge over time to ensure that revenues remain in line with planned expenditures on the enhanced air travel security system. The first review commenced in the summer of 2002. The scope of the review encompassed technical issues related to the application of the charge, including its structure, to ensure that revenue from the charge would remain sufficient to fund the enhanced air travel security system and that no one would pay more than under the current structure.

On November 8, 2002, the government invited public input into its review of the Air Travellers Security Charge and provided an update on matters relating to revenues and expenditures. Department officials consulted with air travel industry groups and carefully considered the more than 300 submissions received from the air travel industry and interested parties. Additional information can be found on the Department's Web site at http://www.fin.gc.ca/news02/02-091e.html.

The results of the review were set out in budget 2003. Based on the review, the level of the charge for air travel within Canada was reduced from $12 to $7 for one-way travel and from $24 to $14 for round-trip travel — a reduction of more than 40 per cent that will benefit all domestic travellers in Canada. The new level of the charge for air travel within Canada will apply to tickets purchased on or after March 1, 2003.

✓ **Ensuring that Canada's financial system is secure and meets international standards for combatting financial abuses and terrorist financing activities**

Regulations came into force regarding the detection and deterrence of money laundering and terrorist financing activities consistent with international standards. These measures were in the areas of client identification, record keeping, and reporting of cross-border movements of currency and of prescribed financial transactions. As well, other regulations came into force regarding the reporting of terrorist property and suspicious transactions related to terrorist financing.

✓ **Participating in the development, promotion, and implementation of international standards to prevent abuse of the financial system**

The Department was an active participant in the work of G-7 Finance Ministers and of the Financial Action Task Force (FATF) on Money Laundering as well as in the work of other international forums regarding effective international actions against financial abuses. This work included the development by the FATF of a new set of international standards for combatting money laundering and countering the financing of terrorism and promotion of those standards worldwide.

✓ **Participating in the development, promotion, and implementation of reforms to increase global growth and financial stability**

To meet this objective, the Department has worked with the IMF, the World Bank, the G-7, and other international groups to develop a better framework for the prevention and management of financial and economic crises.

In April 2002, the G-7 released an action plan to improve the international crisis prevention and resolution framework. The plan had four pillars: strengthening IMF surveillance, encouraging the adoption of collective action clauses in sovereign bond contracts, encouraging adherence to IMF access limits, and supporting work by the IMF on developing a sovereign debt restructuring mechanism (SDRM). The plan was reviewed by the G-7 at their fall 2002 meeting, and the proposal on an SDRM was to

be ready by the spring 2003 International Monetary Fund Committee (IMFC)/G-7 meeting.

Progress will be measured over time by an improvement in the ability of the international community to predict and respond to international financial and economic crises and less reliance on official financing to resolve financial crises. As planned, the IMF did present a concrete proposal for the SDRM at the spring 2003 IMFC/G-7 meetings, although ministers decided that the time was not appropriate for adopting such a mechanism. Several emerging market economies have adopted collective action clauses in their sovereign bond contracts, beginning with Mexico.

✓ **Encouraging the adoption of appropriate economic policies and reforms in both industrialized and emerging market economies to enhance global growth**

The Department's continued collaboration with other governments, international organizations, and financial institutions to develop policies and instruments to increase global growth is an ongoing objective that can best be measured over time through, for example, examining trends in the level and distribution of real per capita incomes worldwide.

As well, Canada chaired a G-7 working group that made recommendations to help implement the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Debt Initiative. The recommendations were subsequently endorsed and published by leaders at the Kananaskis Summit.
(See http://www.g8.gc.ca/2002Kananaskis/kananaskis/hipc-en.asp)

The Department has continued work on efforts to encourage complete financing of the HIPC Trust Fund at the World Bank, to have a higher rate of participation by creditors in the Initiative, and to have HIPC reaching their completion points of the Initiative with sustainable debt loads.

The Minister chaired the G-7 Finance Ministers process in 2002, with a key ministerial meeting in Halifax in June 2002. Canada used this ministerial meeting to facilitate an agreement among the G-7 that subsequently led to the completion of financing for the 13th replenishment of the International Development Association (IDA-13). IDA is a US$23 billion agency that extends loans and grants to the world's poorest countries.

Progress toward this priority will be measured over time by the completion of financing for the replenishment of IDA-13.

✓ **Strengthening the international trading system**

Work to advance trade liberalization and improve international trade rules in the WTO, the Free Trade Area of the Americas (FTAA), and other bilateral and regional trade initiatives. The Doha Development Round of WTO multilateral trade negotiations, which began in November 2001, and the FTAA negotiations are scheduled to conclude in 2005. Negotiations for free trade agreements with

four central American countries (El Salvador, Guatemala, Honduras, and Nicaragua) and with Singapore continued beyond 2002–03 and are expected to conclude in 2003–04. Continued emphasis will be on the development, in consultation with domestic stakeholders, of Canada's position on key negotiating issues for which the Department has primary responsibility, such as market access, anti-dumping, subsidies, and countervailing duties and financial services as well as on the effective advancement of Canada's interests and priorities in these areas in the WTO and other negotiations.

✓ **Protecting the environment**

The Department of Finance Canada participated in the work of the Domestic Emissions Trading Working Group. The report of this working group was presented to federal and provincial energy and environment ministers in 2002. This analysis was reflected in the federal government's *Climate Change Plan for Canada*, which was developed interdepartmentally with Department of Finance Canada participation and proposes provisions for emissions trading.

✓ **Supporting opportunities for Canadian trade and investment**

The Department has continued to respond in a timely and effective manner to proposals or requirements to modify Canadian policies concerning tariff rates (e.g. lowered tariffs on inputs imported for manufacturing purposes).

In addition, the Department has promoted the use of innovative approaches to financing in support of Canada's participation in foreign trade an investment opportunities, including through Export Development Canada (EDC) and the Canadian Wheat Board (CWB). The Department also initiated a strategic review of EDC's financing practices to ensure that Canada's export credit system remains responsible to needs of Canadian exporters.

The Department improved the administrative oversight and ongoing management of credit sales and debt rescheduling involving CWB export sales. The Department participated actively in defence of CWB practices in the face of trade challenges launched by the US.

Progress will be measured over time by the continued and perhaps expanded use of bank guarantees to finance export transactions. The strategic review of EDC financing practices will lead to enhanced support for Canadian exporters. The improved administrative oversight of sales and rescheduling involving the CWB will assure close co-ordination between the Board and the government on the management of debts benefiting from multilateral rescheduling at the Paris Club.

Further work toward this priority involved the development of initiatives that foster a better understanding abroad of Canada's economy. This will continue over time through efforts by senior officials from the Department of Finance Canada and by the Department's Finance Counsellors in Canadian embassies to reach out to communities abroad as well as through the development and use of departmental publications and web sites. Canada's ongoing leadership and involvement within international financial organizations.

✓ **Supporting an internationally competitive tax system**

The five-year, $100 billion tax reduction plan will be fully implemented by 2004–05. As a result, the average general rate of corporate taxation in Canada will be about 5 percentage points below the US average rate by 2005 and over 6 percentage points below the US average in 2008. Progress continues to be measured through a comparison of both statutory and effective tax rates and through a review of the enhanced competitiveness of corporate taxation in Canada vis-à-vis its major competitors.

Corporate Tax Rates in Canada and the US

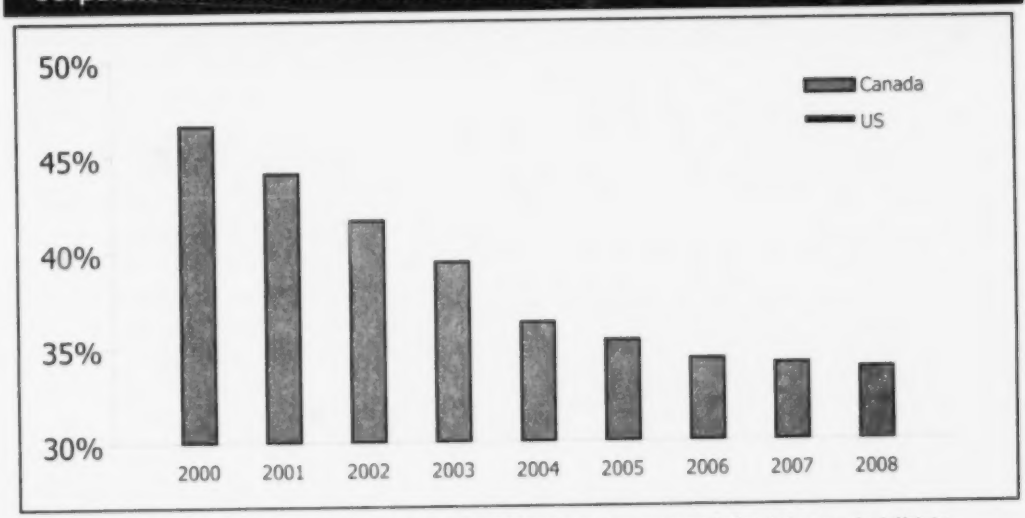

Note: Rates are based on changes announced to June 2003. Rates are average federal plus provincial/state corporate tax rates and include the income tax rate equivalent of capital taxes.

Appendix A: Legislative and Regulatory Initiatives

The Department's performance on the legislative and regulatory initiatives listed below is indicated by successful passage of the legislation or regulation and through feedback and consultations with interested private and public sector parties.

Legislative and Regulatory Initiatives

* As indicated in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities*.

Legislation or Regulations	Planned Results 2002–03	Results Achieved
Regulations pursuant to the passage of Bill C-8, *An Act to establish the Financial Consumer Agency of Canada and to amend certain Acts in relation to financial institutions*.	Finalize the regulations required to fully implement the policy intent of Bill C-8.	An additional 24 regulations were finalized during the last fiscal year.
Legislation to update the corporate governance provisions, the financial sector statutes, and the policyholder protection provisions in the *Insurance Companies Act*.	Pursuant to changes made to the *Canada Business Corporations Act* and changes that have taken place within the sector, the legislation will modernize these provisions in the financial sector statutes.	A consultation paper was issued and extensive consultations have been held. Legislative proposals are currently being developed.
The *Customs Tariff* allows the government to respond, on an ongoing basis, to the competitive needs of Canadian industry, to defend Canada's rights, and to meet its obligations under international agreements and arrangements to which Canada is a party.	Through the use of orders and regulations, the government will respond, as required, to the competitive needs of Canadian industry and to defend Canada's rights under international agreements.	In 2002–03, several orders or regulations were passed to implement Canada's rights and obligations under trade agreements, to lower tariffs on inputs to help Canadian manufacturers better compete in the domestic or world markets and to make technical amendments to the *Customs Tariff* to help assure a consistent application of certain tariff provisions.

Legislation or Regulations	Planned Results 2002–03	Results Achieved
Sales tax and excise tax legislation will be brought forward to implement tax changes relating to the Goods and Services Tax and the Harmonized Sales Tax (GST/HST) that were announced in December 2001, as well as tobacco tax increases announced on November 1, 2001.	These changes will improve the operation and fairness of the tax system in the affected areas, will secure revenues, and will ensure that the legislation achieves the intended policy goals.	GST/HST amendments announced on December 21, 2001, were implemented in the *Budget Implementation Act, 2003*, which was assented to on June 19, 2003. Bill C-28, Chapter 15: 37th Parliament, 2nd Session The tobacco tax increases announced on November 1, 2001, were implemented in the *Excise Act, 2001*, which was assented to on June 13, 2002. Bill C-47, Chapter 22: 37th Parliament, 1st Session
Legislation introduced to implement the *Air Travellers Security Charge Act* announced in the 2001 budget.	The new charge will fund the expenditures on enhanced air security announced in the 2001 budget.	The Air Travellers Security Charge went into effect on April 1, 2002. It was implemented in the *Budget Implementation Act, 2001*, which was assented to on March 27, 2002. Bill C-49, Chapter 9: 37th Parliament, 1st Session
Excise Tax Act and related regulations under Part IX of the Act (GST/HST) — Other amendments to the *Excise Tax Act* and regulations made under Part IX of the Act may be required from time to time to address emerging policy or technical issues.	By means of these amendments, the government will resolve technical problems, clarify ambiguous provisions, respond to court decisions, reflect or respond to other statutory changes, and implement policy changes (including any changes that may be announced by press release).	GST/HST amendments to the *Excise Tax Act* and regulations were announced in February and December 2002 to address technical deficiencies and implement policy refinements in a number of areas.

Legislation or Regulations	Planned Results 2002–03	Results Achieved
Excise Act, 2001, and related rules and regulations — New legislative framework for the federal taxation of spirits, wine, and tobacco products.	The current legislation will be replaced with a modern and flexible tax structure that recognizes the needs of government and industry. A bill was tabled in the House of Commons in December 2001.	The *Excise Act, 2001*, received Royal Assent on June 13, 2002. In order to give affected industries and the Canada Customs and Revenue Agency time to prepare for the implementation of the new excise framework, the new Act will come into force on July 1, 2003. Bill C-47, Chapter 22: 37th Parliament, 1st Session
New regulations are required to prescribe the time and manner of making fiscal equalization offset payments pursuant to the *Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act*.	The regulations will allow Natural Resources Canada to provide offset payments to Newfoundland and Labrador under the terms of the *Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act*.	The *Newfoundland and Labrador Offshore Revenue Fiscal Equalization Offset Payments Regulations* were passed on August 8, 2002. SOR/2002-302.
Implementation of tax treaties	The government will introduce a bill to approve and implement new and amended income tax treaties between Canada and other countries.	Bill S-2, the *Tax Conventions Implementation Act, 2002*, received Royal Assent on December 12, 2002. It approved and implemented income tax treaties with Kuwait, Mongolia, the United Arab Emirates, Moldova, Norway, Belgium, and Italy. Bill S-2, Chapter 24: 37th Parliament, 2nd Session

Legislation or Regulations	Planned Results 2002–03	Results Achieved
2001 income tax legislation	Legislation introduced incorporating provisions to implement the income tax measures following on the 2001 budget. These include • Apprentice Vehicle Mechanics' Tools Deduction; • Adult basic education — tax deduction for tuition assistance; • Extending the education tax credit; • Promoting sustainable woodlot management; • Making the half-inclusion rate on capital gains arising from donations of certain publicly traded securities to charities permanent; • Improving tax incentives for renewable energy and energy efficiency; • Making entitlements to the goods and services tax credit more responsive to changes in family circumstances; and • Deferring corporate tax instalments for small business.	Bill C-49, the *Budget Implementation Act, 2001* received Royal Assent on March 27, 2002. Bill C-49, Chapter 9: 37th Parliament, 1st Session Draft regulations respecting enhancement of renewable energy tax incentives were released on June 26, 2002.
Possible 2002 release of draft technical income tax amendments	The Department may release further draft technical income tax amendments for consultation, if operational requirements permit.	Draft technical amendments were released on December 20, 2002.

Legislation or Regulations	Planned Results 2002–03	Results Achieved
Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act — Regulations were brought forward to implement provisions of the Act regarding the reporting of cross-border movements of currency and monetary instruments and prescribed financial transactions, client identification, record-keeping and compliance over the course of 2002 and 2003. Regulations were brought forward to implement provisions of the Act regarding the reporting of suspicions of terrorist financing and terrorist property.	The regulations enhance the existing anti-money laundering framework in Canada by providing new measures to improve the detection and deterrence of money laundering. They also fulfill Canada's commitments to implement international anti-money laundering standards.	These regulations came into force over the course of 2002 and in early 2003.
Bill C-3 (formerly C-58), *An Act to amend the Canada Pension Plan and the Canada Pension Plan Investment Board Act*, received Royal Assent on April 3, 2003. Bill C-3, Chapter 5: 37th Parliament, 2nd session	Agreement of federal, provincial, and territorial governments to transfer the CPP assets that are currently managed by the Department of Finance Canada to the Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB).	Following formal provincial approval of the amendments to the federal legislation in Bill C-3, the transfer of the remaining CPP assets to the CPPIB will occur over a three-year period, beginning as early as the third quarter of 2003.

Appendix B: Sustainable Development

The *Auditor General Act* requires that each department prepare a sustainable development strategy (SDS) every three years, outlining goals and action plans for integrating sustainable development into departmental policies, programs, and operations. The Commissioner of the Environment and Sustainable Development monitors the implementation of these strategies through the Office of the Auditor General of Canada.

Strategic Outcomes

In February 2001, the Department's 2001–03 SDS was tabled in the House of Commons. It describes the Department's two key goals in sustainable development (SD):

1. ensuring intergenerational equity; and
2. more fully integrating economic, social, and environmental considerations and objectives into policy making.

Key Issues, Objectives, and Targets

To achieve these broad goals, the Department has developed an action plan based on four key SD issues, or themes, that correspond broadly with the Department's main policy and operational roles. The four key issues are as follows: building the future, integrating the economy and the environment, SD in the global economy, and greening operations. Within each key issue, a number of objectives and targeted action items have been identified. The Department's detailed action plan can be found at http://www.fin.gc.ca/toce/2001/sds2001e.html. The following describes some of the Department's main SD objectives and how they relate to the two broad SD goals:

Building the future: The Department's focus is mainly on ensuring intergenerational equity through improved fiscal health, strengthening Canada through the management of federal-provincial transfer programs, and implementing SD priorities through the federal budget process.

Integrating the economy and the environment: The Department has focussed on helping broaden its analysis and knowledge base in the context of evaluating environmental and economic considerations that may relate to tax, spending, and related policies.

Sustainable development in the global economy: Consistent with the two broad SD goals, the Department's SDS also covers the links between environmental concerns, international competitiveness, and globalization of the world economy in the context of multilateral environmental agreements, trade agreements, and domestic and international financial institutions.

Greening operations: The Department is also concerned with improving the management of its day-to-day operations and raising awareness among employees of the environmental effect of their activities, both in the workplace and at home. In addition, the Department will provide tools to support best practices, reducing our production of waste and use of energy.

Performance Management

The Department has implemented a renewed management strategy for the SDS. This consists of a departmental SD champion, a core-working group of officials with representatives from all branches, and documented reviews of SD progress and planning by a senior management committee.

Targets and Reporting

Implementation of the 2001–03 SDS began in the 2001–02 fiscal year. Details on progress in 2001–02 are available on the Department's Web site at http://www.fin.gc.ca/finsearch/finresults_e.asp?Who=Pub. Progress highlights are summarized below:

Progress Highlights

- **Building the future**

  In June 2003, the Minister of Finance announced that, although final results would not be available until September 2003, the federal government would have a budgetary surplus in 2002–03 and could expect the debt-to-GDP ratio to drop to just under 44 per cent, from its peak of 67.5 per cent in 1995–96.

  As a result of the 2000 and 2003 First Ministers' Accords, cash transfers in support of health care and social programs have increased from $15.5 billion in 2000–01 to $20.8 billion in 2003–04, and are planned to double over the ten-year period between 2000–01 and 2010–11. Budget 2003 also provided additional transfer funding of $900 million over five years for early learning and childcare.

  Federal and provincial finance ministers, as part of their statutory review of the CPP, confirmed that the plan is on secure financial footing early in 2003.

- **Integrating the economy and the environment**

  The 2003 budget announced funding of $2 billion over five years to help implement the *Climate Change Plan for Canada*, including $250 million for Sustainable Development Technology Canada and $50 million for the Canadian Foundation for Climate and Atmospheric Sciences in 2003–04. The remaining $1.7 billion is to be allocated for other cost-effective measures to reduce greenhouse gas emissions in Canada in such areas as energy efficiency, renewable energy, sustainable transportation, and new alternative fuels over the next five years.

Budget 2003 also provided $1 billion over five years to address federal contaminated sites; improve air quality; better assess and manage toxic substances; further protect Canada's species at risk; support implementation of Canada's commitments at the World Summit on Sustainable Development; upgrade, maintain, and monitor water and waste water systems on First Nations reserves; commence the establishment of ten new national parks and five new national marine conservation areas and restore the ecological health of existing parks.

Budget 2003 announced that the ethanol or methanol portion of blended diesel fuel would be exempt from the federal excise tax on diesel fuel. Similarly, the government has also enacted a measure from budget 2003 that exempts bio-diesel, which is produced from biomass or renewable feedstock, from the federal excise tax on diesel fuel when it is used as a motive fuel or blended with regular diesel fuel.

The 2003 budget broadened capital cost allowance (CCA) class 43.1 eligibility to include certain stationary fuel cell systems, equipment acquired for electricity generation using bio-oil (created from biomass found in forestry and plant residues), and certain types of equipment used in greenhouse operations, such as ground source heat pumps.

❖ **Sustainable development in the global economy**

Canada joined all OECD members, except the US and Turkey, in implementing an agreed framework for the environmental review of projects supported by official export credit agencies. The Department will continue to work with DFAIT and EDC to ensure sound environmental practices.

The Department also initiated a dialogue with financial institutions that are obligated to comply with the new Public Accountability Statement (PAS) requirements. Pursuant to the passage of Bill C-8, the PAS regulations came into force on March 21, 2002. These regulations require that federal financial institutions with equity over $1 billion publish an annual report outlining their contribution to Canada's economy and society. These statements cover issues such as SD and corporate social responsibility. The first round of statements was released in the first half of 2003.

❖ **Greening operations**

The Department has completed a clear, consistent communications plan to heighten employee awareness of environmental issues relevant to the Department's operations, while identifying ways for employees to contribute to a greener workplace. The guide underpins the Department's success in promoting Earth Day and Environment Week, with the Department of Finance Canada having the highest proportion of government employees participating in the commuter challenge for its size division.

The Department completed a draft purchasing guide and partnered with Public Works and Government Services Canada to provide training for green procurement. Further examples of successful environmental management programs include a battery recycling program, a multimedia recycling program, side-saddle waste bins, and the Paper Save program, through which the Department has achieved 73 per cent waste diversion from landfills. Our efforts have made the Department of Finance Canada federal government leader in waste diversion.

Appendix C: Financial Performance

Overview

This section provides a summary of the Department's financial performance, which is reported against three separate programs and eight business lines in accordance with the approved Planning, Reporting, and Accountability Structure.

The tables included in this section show a comparison of three amounts: Planned Spending, Total Authorities, and Actual. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year. "Total Authorities" includes Main, Supplementary, and other Estimate amounts approved by Parliament to reflect changing priorities and unforeseen events. "Actual" shows what was actually spent or revenues actually received.

The following financial tables present data for the Department:

1. Summary of Voted Appropriations
2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
4. Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines
5. Revenues: Respendable and Non-respendable Revenue
6. Statutory Payments
7. Transfer Payments
8. Loans, Investments, and Advances
9. Contingent Liabilities

Financial Tables

1. Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)

The following table shows the way Parliament votes resources to the Department, including voted appropriations and statutory authorities, summarized by budgetary and non-budgetary items and by program. Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Vote		2002–03		
		Planned Spending[1]	Total Authorities[2]	Actual
	Economic, Social, and Financial Policies Program			
1	Program Expenditures	82.6	90.0	**83.8**
5	Grants and Contributions	675.0	750.0	**569.7**
(S)	Minister of Finance — Salary and motor car allowance[3]	0.1	0.1	**0.1**
(S)	Payments to International Development Association	200.8	430.9	**430.9**
(S)	Payments to International Monetary Fund's Poverty Reduction and Growth Facility	—	98.0	**11.7**
(S)	Contributions to employee benefit plans	10.3	14.4	**14.4**
(S)	Purchase of Domestic Coinage	48.0	59.7	**59.7**
(S)	Payments pursuant to the *Halifax Relief Commission Pension Continuation Act*[4]	—	0.1	**0.1**
(S)	Payments of liabilities previously transferred to revenues	—	7.1	**7.1**
(S)	Refunds of amounts credited to revenues in previous years	—	0.6	**0.6**
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus — Crown assets[5]	—	0.0	—
(S)	Net loss on exchange	—	204.3	**204.3**
(S)	Payments to depositors of Canadian Commercial Bank, CCB Mortgage Investment Corporation, and Northland Bank pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*	—	68.6	—
	Total Budgetary	**1,016.8**	**1,723.8**	**1,382.3**
L10	Issuance of Demand Notes to the International Development Association	—	230.1	**230.1**
(S)	Issuance of Loans to the International Monetary Fund's Poverty Reduction and Growth Facility	215.0	298.8	**131.3**
(S)	Advances for loans to, or purchase of preferred shares in, Petro-Canada Limited Pursuant to the *Petro-Canada Limited Act*	—	27.2	—
(S)	Subscriptions for common shares of Petro-Canada Limited pursuant to the *Petro-Canada Limited Act*	—	1,573.6	—
(S)	Issuance of demand notes to the European Bank for Reconstruction and Development for supplementary subscriptions of shares and capital subscriptions (Gross)	21.2	11.6	**11.6**
(S)	Issuance of demand notes to the European Bank for Reconstruction and Development for supplementary subscriptions of shares (Gross)	11.4	7.7	**7.7**

1. Planned Spending, is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. Total Authorities, are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. Planned Spending: $65,218; Total Authorities: $67,318; Actual: $67,318. The figures in notes 3, 4, and 5 are in simple dollar amounts.
4. Planned Spending: $0; Total Authorities; $52,543; Actual: $52,543
5. Total Authorities: $15,505; Total Actual $0

1. Summary of Voted Appropriations *(continued)*

Financial Requirements by Authority ($ millions)

Vote		2002–03		
		Planned Spending[1]	**Total Authorities[2]**	**Actual**
(S)	Advances pursuant to section 13(1) of the *Financial Consumer Agency of Canada Act*	—	4.1	**4.1**
(S)	Payment to the Canadian Commercial Bank pursuant to the *Canadian Commercial Bank Financial Assistance Act*	—	2.0	—
	Total Non-budgetary	**247.6**	**2,155.1**	**384.7**
	Total Program	**1,264.4**	**3,878.9**	**1,767.0**
	Public Debt Program			
(S)	Interest and Other Costs	36,300.0	37,619.5	**37,619.5**
	Total Program	**36,300.0**	**37,619.5**	**37,619.5**
	Federal-Provincial Transfers Program			
15	Transfer Payments to the Territorial Governments	1,598.0	1,598.0	**1,503.8**
16	Payment to the Government of Manitoba pursuant to an agreement between the Government of Manitoba and the Government of Canada relating to the settlement between Manitoba and Canada regarding Manitoba's equalization entitlements for the fiscal year commencing April 1, 2000, and all prior fiscal years	—	140.0	**140.0**
(S)	Statutory Subsidies	30.0	31.1	**31.1**
(S)	Fiscal Equalization	10,545.0	10,560.2	**10,560.2**
(S)	Canada Health and Social Transfer[6]	18,600.0	18,600.0	**18,600.0**
(S)	Youth Allowances Recovery	(556.0)	(517.8)	**(517.8)**
(S)	Alternative Payments for Standing Programs	(2,522.0)	(2,320.9)	**(2,320.9)**
	Total Program	**27,695.0**	**28,090.6**	**27,996.5**
	Total Department	**65,259.4**	**69,589.0**	**67,383.0**

6. Amounts shown are the cash contributions authorized by Part V of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*. The following figures show the total federal contribution in respect of the Canada Health and Social Transfer (CHST) for 2002–03, including the notional allocation to that fiscal year of the $2.5 billion paid in June 2000 into the CHST trust fund of budget 2000 (CHST Supplement Trust 2000) and the equalized value of CHST tax points transferred to the provinces:

Cash Transfer	$18.6 billion
Plus: Trust Allocation	$ 0.5 billion
Plus: Equalized Tax Transfer	$16.1 billion
Total Cash and Tax Transfer (including Trusts)	$35.2 billion

2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Full-Time Equivalents (FTE)	Operating[1]	Grants, Contributions & Other Transfer Payments	Statutory Payments (Budgetary)	Loans, Investments & Advances (Non-budgetary)	Total Gross Expenditures	Less Respendable Revenues*	Total Net Expenditures
Policies and Advice (planned spending)	549	62.0	—	—	—	62.0	0.6	61.4
Total Authorities	*552*	*64.3*	—	—	—	*64.3*	*0.6*	*63.7*
(Total Actual Spending)	**502**	**56.3**	—	—	—	**56.3**	**0.3**	**56.0**
Int'l Financial Organizations (planned spending)		—	675.0	200.8	247.6	1,123.4		1,123.4
Total Authorities		—	*750.0*	*528.9*	*548.2*	*1,827.1*		*1,827.1*
(Total Actual Spending)		—	**569.7**	**442.6**	**380.7**	**1,393.0**		**1,393.0**
Domestic Coinage (planned spending)				48.0		48.0		48.0
Total Authorities				*59.7*		*59.7*		*59.7*
(Total Actual Spending)				**59.7**		**59.7**		**59.7**
Corporate Administration (planned spending)	262	38.4		—		38.4	6.8	31.6
Total Authorities	*266*	*51.9*		*212.0*		*263.9*	*11.4*	*252.5*
(Total Actual Spending)	**321**	**53.5**		**212.0**		**265.5**	**11.4**	**254.1**
Special Projects (planned spending)				—	—	—		—
Total Authorities[2]				*68.6*	*1,606.9*	*1,675.5*		*1,675.5*
(Total Actual Spending)				**0.1**	**4.1**	**4.1**		**4.1**
Interest and Other Costs (planned spending)				36,175.0		36,175.0		36,175.0
Total Authorities				*37,505.8*		*37,505.8*		*37,505.8*
(Total Actual Spending)				**37,505.8**		**37,505.8**		**37,505.8**
Canada Investment & Savings (planned spending)				125.0		125.0		125.0
Total Authorities				*113.9*		*113.9*		*113.9*
(Total Actual Spending)				**113.9**		**113.9**		**113.9**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion) (planned spending)			1,598.0	26,097.0		27,695.0		27,695.0
Total Authorities			*1,738.0*	*26,352.6*		*28,090.6*		*28,090.6*
(Total Actual Spending)			**1,643.8**	**26,352.6**		**27,996.5**		**27,996.5**
Total (planned spending)	811	100.4	2,273.0	62,645.8	247.6	65,266.8	7.4	65,259.4
Total Authorities	*818*	*116.2*	*2,488.0*	*64,841.7*	*2,155.1*	*69,601.0*	*12.0*	*69,589.0*
(Total Actual Spending)	**823**	**109.8**	**2,213.6**	**64,686.7**	**384.7**	**67,394.8**	**11.8**	**67,383.0**
Other Rev. & Expenditures								
Non-Respendable Revenues†								(105.6)
Total Authorities								—
Actuals[3]								**(5,832.9)**
Cost of Services Provided by Other Departments								13.4
Total Authorities								—
Actuals								**11.7**
Net Cost of the Program								65,167.2
Total Authorities								*69,589.0*
Actuals								**61,561.8**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown. Numbers in regular font denote planned expenditures or revenues for 2002–03 at the beginning of the year in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities*. Numbers in *italics* denote total authorities for 2002–03 (Main and Supplementary Estimates and other authorities). Numbers in **bold** denote actual expenditures or revenues in 2002–03.

* Formerly "Revenues Credited to the Vote."

† Formerly "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)."

1. "Operating" includes capital expenditures, contributions to employee benefit plans, and the Minister's salary and car allowance.
2. "Total Authorities" consist primarily of $1,600.9 million for subscriptions to shares of Petro-Canada Limited, $68.6 million for payments to depositors pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*, $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*, and $2.0 million for payments to the Canadian Commercial Bank. "Actual" spending consists primarily of $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.
3. Revenues consist of Bank of Canada, Exchange Fund, and IMF profits, interest on short-term deposits, proceeds from sales of Domestic Coinage, gain on exchange, and other related revenue items.

3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending[1]	2002–03 Total Authorities[2]	2002–03 Actual
Policies and Advice	52.5	1,308.6	61.4	63.7	**56.0**
International Financial Organizations	986.4	826.0	1,123.4	1,827.1	**1,393.0**
Domestic Coinage	110.1	61.7	48.0	59.7	**59.7**
Corporate Administration[3]	33.9	34.3	31.6	40.5	**42.1**
Special Projects[4]	—	7.0	—	1,675.5	**4.1**
Interest and Other Costs	41,957.0	37,596.3	36,175.0	37,505.8	**37,505.8**
Canada Investment and Savings	137.0	138.7	125.0	113.9	**113.9**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	26,965.3	26,509.1	27,695.0	28,090.6	**27,996.5**
Total	**70,242.2**	**66,481.7**	**65,259.4**	**69,377.0**	**67,171.1**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. The "Total Authorities" and "Actuals" figures for 2002–03 exclude an amount of $212.0 million for statutory items, primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. These items were excluded from the total to allow for easier historical comparison; they were excluded from prior year calculations.
4. "Total Authorities" consist primarily of $1,600.9 million for subscriptions to shares of Petro-Canada Limited, $68.6 million for payments to depositors pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*, $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*, and $2.0 million for payments to the Canadian Commercial Bank. "Actual" spending consists primarily of $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.

2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Full-Time Equivalents (FTE)	Operating[1]	Grants, Contributions & Other Transfer Payments	Statutory Payments (Budgetary)	Loans, Investments & Advances (Non-budgetary)	Total Gross Expenditures	Less Respendable Revenues*	Total Net Expenditures
Policies and Advice (planned spending)	540	62.0				62.0	0.6	61.4
Total Authorities	592	64.3				64.3	0.6	63.7
(Total Actual Spending)	502	56.3				56.3	0.3	56.0
Int'l Financial Organizations (planned spending)			675.0	200.8	247.6	1,123.4		1,123.4
Total Authorities			750.0	425.9	648.2	*1,827.1*		*1,827.1*
(Total Actual Spending)			569.7	442.6	380.7	1,393.0		1,393.0
Domestic Coinage (planned spending)				45.0		45.0		45.0
Total Authorities				59.7		*59.7*		*59.7*
(Total Actual Spending)				59.7		59.7		59.7
Corporate Administration (planned spending)	262	38.4				38.4	6.8	31.6
Total Authorities	366	51.9		211.0		*263.9*	*11.4*	*252.5*
(Total Actual Spending)	321	53.8		212.0		265.5	11.4	254.1
Special Projects (planned spending)								
Total Authorities				68.0	*1,660.3*	*1,675.8*		*1,675.8*
(Total Actual Spending)				0.1	4.1	4.1		4.1
Interest and Other Costs (planned spending)				36,175.0		36,175.0		36,175.0
Total Authorities				*37,505.8*		*37,505.8*		*37,505.8*
(Total Actual Spending)				37,505.8		37,505.8		37,505.8
Canada Investment & Savings (planned spending)				125.0		125.0		125.0
Total Authorities				*113.9*		*113.9*		*113.9*
(Total Actual Spending)				113.9		113.9		113.9
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion) (planned spending)			1,598.0	26,097.0		27,695.0		27,695.0
Total Authorities			*1,738.0*	*26,352.6*		*28,090.6*		*28,090.6*
(Total Actual Spending)			1,643.8	26,352.6		27,996.5		27,996.5
Total (planned spending)	811	100.4	2,273.0	62,645.8	247.6	65,266.8	7.4	65,259.4
Total Authorities	858	116.2	*2,488.0*	*64,921.7*	*2,155.1*	*69,681.0*	*12.0*	*69,559.0*
(Total Actual Spending)	823	109.8	2,213.6	64,686.7	384.7	67,394.8	11.8	67,383.0
Other Rev. & Expenditures								
Non-Respendable Revenues*								(105.6)
Total Authorities								
Actuals[3]								(5,832.9)
Cost of Services Provided by Other Departments								13.4
Total Authorities								—
Actuals								11.7
Net Cost of the Program								65,167.2
Total Authorities								*69,559.0*
Actuals								61,561.8

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown. Numbers in regular font denote planned expenditures or revenues for 2002–03 at the beginning of the year in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities*. Numbers in *italics* denote total authorities for 2002–03 (Main and Supplementary Estimates and other authorities). Numbers in **bold** denote actual expenditures or revenues in 2002–03.

* Formerly "Revenues Credited to the Vote"

3. Formerly "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)"

1. "Operating" includes capital expenditures, contributions to employee benefit plans, and the Minister's salary and car allowance.

2. "Total Authorities" consist primarily of $1,660.0 million for subscriptions to shares of PetroCanada Limited, $68.6 million for payments to depositors pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*, $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*, and $2.0 million for payments to the Canadian Commercial Bank. "Actual" spending consists primarily of $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.

3. Revenues consist of Bank of Canada, Exchange Fund, and IMF profits, interest on short-term deposits, proceeds from sales of Domestic Coinage, gain on exchange, and other related revenue items.

3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

By Business Line ($ millions)

			2002–03		
Business Lines	**Actual 2000–01**	**Actual 2001–02**	**Planned Spending**[1]	**Total Authorities**[2]	**Actual**
Policies and Advice	52.5	1,308.6	61.4	63.7	**56.0**
International Financial Organizations	986.4	826.0	1,123.4	1,827.1	**1,393.0**
Domestic Coinage	110.1	61.7	48.0	59.7	**59.7**
Corporate Administration[3]	33.9	34.3	31.6	40.5	**42.1**
Special Projects[4]	—	7.0	—	1,675.5	**4.1**
Interest and Other Costs	41,957.0	37,596.3	36,175.0	37,505.8	**37,505.8**
Canada Investment and Savings	137.0	138.7	125.0	113.9	**113.9**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	26,965.3	26,509.1	27,695.0	28,090.6	**27,996.5**
Total	**70,242.2**	**66,481.7**	**65,259.4**	**69,377.0**	**67,171.1**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. The "Total Authorities" and "Actuals" figures for 2002–03 exclude an amount of $212.0 million for statutory items, primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. These items were excluded from the total to allow for easier historical comparison; they were excluded from prior year calculations.
4. "Total Authorities" consist primarily of $1,600.9 million for subscriptions to shares of Petro-Canada Limited, $68.6 million for payments to depositors pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*, $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*, and $2.0 million for payments to the Canadian Commercial Bank. "Actual" spending consists primarily of $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.

4. Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines

Crosswalk with Planned Expenditures

Program→	Economic, Social, and Financial Policies				Public Debt		Fed.-Prov. Transfers	
	Operating Expenditures		Statutory Program Expenditures					
Business Line→ Strategic Outcomes↓	Policies and Advice.	Corp. Admin	Int'l. Financial Org.*	Domestic Coinage	Interest and Other Costs	Canada Investment & Savings	Transfer Payments	Total
	($ millions)							
Fiscal Advantage for Canada	18.0	10.5		48.0	36,175.0	125.0		**36,376.5**
Economic Advantage for Canada	13.4	7.9						**21.3**
Social Advantage for Canada	7.1	4.2					27,695.0	**27,706.3**
Global Advantage for Canada	22.9	9.0	1,123.4					**1,155.3**
Total	**61.4**	**31.6**	**1,123.4**	**48.0**	**36,175.0**	**125.0**	**27,695.0**	**65,259.4**

Note: Notional allocation of planned spending based on best estimate in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.

* Includes budgetary and non-budgetary (loans, investments, and advances) items.

4. Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines *(continued)*

Crosswalk with Actual Expenditures

Program →	Economic, Social, and Financial Policies					Public Debt		Fed.-Prov. Transfers	
	Operating Expenditures		Statutory Program Expenditures						
Business Line → Strategic Outcomes ↓	Policies and Advice.	Corp. Admin[1]	Special Projects[2]	Int'L Financial Org.[3]	Domestic Coinage	Interest and Other Costs	Canada Investment & Savings	Transfer Payments	Total
	($ millions)								
Fiscal Advantage for Canada	18.4	14.3	4.1		59.7	37,505.8	113.9		**37,716.2**
Economic Advantage for Canada	13.9	10.3							**24.2**
Social Advantage for Canada	7.7	5.6						27,996.5	**28,009.8**
Global Advantage for Canada	16.0	11.9		1,393.0					**1,420.9**
Total	**56.0**	**42.1**	**4.1**	**1,393.0**	**59.7**	**37,505.8**	**113.9**	**27,996.5**	**67,171.1**

Note: Notional allocation of actual spending based on best estimate.

1. Excludes $212.0 million for statutory items under the Corporate Administration business line. These items are primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues and are not attributable to specific strategic outcomes.
2. "Actual" expenditures consist primarily of $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.
3. Includes budgetary and non-budgetary (loans, investments, and advances) items.

4. Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines

Crosswalk with Planned Expenditures

Program→	Economic, Social, and Financial Policies				Public Debt		Fed.-Prov. Transfers	
	Operating Expenditures		Statutory Program Expenditures					
Business Line→ Strategic Outcomes↓	Policies and Advice.	Corp. Admin	Int'l. Financial Org.*	Domestic Coinage	Interest and Other Costs	Canada Investment & Savings	Transfer Payments	Total
	($ millions)							
Fiscal Advantage for Canada	18.0	10.5		48.0	36,175.0	125.0		36,376.5
Economic Advantage for Canada	13.4	7.9						21.3
Social Advantage for Canada	7.1	4.2					27,695.0	27,706.3
Global Advantage for Canada	22.9	9.0	1,123.4					1,155.3
Total	**61.4**	**31.6**	**1,123.4**	**48.0**	**36,175.0**	**125.0**	**27,695.0**	**65,259.4**

Note: Notional allocation of planned spending based on best estimate in the Department's *2002-03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.

* Includes budgetary and non-budgetary (loans, investments, and advances) items.

4. Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines *(continued)*

Crosswalk with Actual Expenditures

Program →	Economic, Social, and Financial Policies					Public Debt		Fed.-Prov. Transfers	
	Operating Expenditures		Statutory Program Expenditures						
Business Line → / Strategic Outcomes ↓	Policies and Advice.	Corp. Admin[1]	Special Projects[2]	Int'l. Financial Org.[3]	Domestic Coinage	Interest and Other Costs	Canada Investment & Savings	Transfer Payments	Total
				($ millions)					
Fiscal Advantage for Canada	18.4	14.3	4.1		59.7	37,505.8	113.9		37,716.2
Economic Advantage for Canada	13.9	10.3							24.2
Social Advantage for Canada	7.7	5.6						27,996.5	28,009.8
Global Advantage for Canada	16.0	11.9		1,393.0					1,420.9
Total	**56.0**	**42.1**	**4.1**	**1,393.0**	**59.7**	**37,505.8**	**113.9**	**27,996.5**	**67,171.1**

Note: Notional allocation of actual spending based on best estimate.

1. Excludes $212.0 million for statutory items under the Corporate Administration business line. These items are primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues and are not attributable to specific strategic outcomes.
2. "Actual" expenditures consist primarily of $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.
3. Includes budgetary and non-budgetary (loans, investments, and advances) items.

5. Revenues: Respendable and Non-respendable Revenue

By Business Line ($ millions)

			2002–03		
	Actual 2000–01	Actual 2001–02	Planned Revenues[1]	Total Authorities[2]	Actual
Respendable Revenues*					
Business Lines					
Corporate Administration	8.0	9.7	6.8	11.4	**11.4**
Policies and Advice	0.3	1.0	0.6	0.6	**0.3**
Total Respendable Revenues	**8.3**	**10.7**	**7.4**	**12.0**	**11.8**
Non-respendable Revenues†					
Programs[3]					
Economic, Social, and Financial Policies Program[4]	6,216.6	4,985.9	105.6	—	**5,830.3**
Public Debt Program	6.2	3.5	—	—	**2.6**
Total Non-respendable Revenues	**6,222.8**	**4,989.4**	**105.6**	**0.0**	**5,832.9**
Total Revenues	**6,231.1**	**5,000.1**	**113.0**	**12.0**	**5,844.7**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown

* Formerly "Revenues Credited to the Vote."

† Formerly "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)."

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. Non-respendable revenues are identified by program rather than by business line because most of these revenues are not specifically attributable to business lines.
4. These figures include Bank of Canada, Exchange Fund, and IMF profits, proceeds from sales of Domestic Coinage, gain on exchange, and other related revenue items.

6. Statutory Payments

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending[1]	2002–03 Total Authorities[2]	2002–03 Actual
Budgetary					
Policies and Advice[3]	6.3	6.8	7.3	8.1	**8.1**
International Financial Organizations	445.2	276.8	200.8	528.9	**442.6**
Domestic Coinage	110.1	61.7	48.0	59.7	**59.7**
Corporate Administration[4]	3.0	2.9	3.1	6.2*	**6.1**†
Special Projects[5]	—	—	—	68.6	**0.1**
Interest and Other Costs[7]	41,957.0	37,596.3	36,175.0	37,505.8	**37,505.8**
Canada Investment and Savings	137.0	138.7	125.0	113.9	**113.9**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	25,473.2	25,191.9	26,097.0	26,352.6	**26,352.6**
Total Budgetary	**68,131.8**	**63,275.1**	**62,656.2**	**64,643.9**	**64,489.0**
Non-budgetary					
International Financial Organizations	144.5	86.9	247.6	318.1	**150.5**
Special Projects	—	**7.0**	—	1,606.9	**4.1**
Total Non-budgetary	**144.5**	**93.9**	**247.6**	**1,925.0**	**154.6**
Total Statutory Payments	**68,276.3**	**63,369.0**	**62,903.8**	**66,568.9**	**64,643.6**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. Statutory payments are for contributions to employee benefit plans.
4. Statutory payments include contributions to employee benefit plans and the Minister's salary and car allowance.
5. "Total Authorities" consist primarily of $68.6 million for payments to depositors pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*. "Actual" spending consists of $52,543 in payments pursuant to the *Halifax Relief Commission Pension Continuation Act*.
6. Statutory payments include contributions to employee benefit plans in the amount of $0.3 million.

* To make historical comparison easier, Total Authorities exclude an amount of $212.0 million for statutory items, primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. Such statutory items were excluded from prior year calculations.

† To make historical comparison easier, actual expenditures exclude an amount of $212.0 million for statutory items, primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. Such statutory items were excluded from prior year calculations.

5. Revenues: Respendable and Non-respendable Revenue

By Business Line ($ millions)

			2002–03		
	Actual 2000–01	Actual 2001–02	Planned Revenues[1]	Total Authorities[2]	Actual
Respendable Revenues*					
Business Lines					
Corporate Administration	8.0	9.7	6.8	11.4	**11.4**
Policies and Advice	0.3	1.0	0.6	0.6	**0.3**
Total Respendable Revenues	**8.3**	**10.7**	**7.4**	**12.0**	**11.8**
Non-respendable Revenues†					
Programs[3]					
Economic, Social, and Financial Policies Program[4]	6,216.6	4,985.9	105.6	—	**5,830.3**
Public Debt Program	6.2	3.5	—	—	**2.6**
Total Non-respendable Revenues	**6,222.8**	**4,989.4**	**105.6**	**0.0**	**5,832.9**
Total Revenues	**6,231.1**	**5,000.1**	**113.0**	**12.0**	**5,844.7**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown

* Formerly "Revenues Credited to the Vote."

† Formerly "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)."

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. Non-respendable revenues are identified by program rather than by business line because most of these revenues are not specifically attributable to business lines.
4. These figures include Bank of Canada, Exchange Fund, and IMF profits, proceeds from sales of Domestic Coinage, gain on exchange, and other related revenue items.

6. Statutory Payments

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending[1]	2002–03 Total Authorities[2]	2002–03 Actual
Budgetary					
Policies and Advice[3]	6.3	6.8	7.3	8.1	**8.1**
International Financial Organizations	445.2	276.8	200.8	528.9	**442.6**
Domestic Coinage	110.1	61.7	48.0	59.7	**59.7**
Corporate Administration[4]	3.0	2.9	3.1	6.2*	**6.1**†
Special Projects[5]	—	—	—	68.6	**0.1**
Interest and Other Costs[6]	41,957.0	37,596.3	36,175.0	37,505.8	**37,505.8**
Canada Investment and Savings	137.0	138.7	125.0	113.9	**113.9**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	25,473.2	25,191.9	26,097.0	26,352.6	**26,352.6**
Total Budgetary	**68,131.8**	**63,275.1**	**62,656.2**	**64,643.9**	**64,489.0**
Non-budgetary					
International Financial Organizations	144.5	86.9	247.6	318.1	**150.5**
Special Projects	—	**7.0**	—	1,606.9	**4.1**
Total Non-budgetary	**144.5**	**93.9**	**247.6**	**1,925.0**	**154.6**
Total Statutory Payments	**68,276.3**	**63,369.0**	**62,903.8**	**66,568.9**	**64,643.6**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. Statutory payments are for contributions to employee benefit plans.
4. Statutory payments include contributions to employee benefit plans and the Minister's salary and car allowance.
5. "Total Authorities" consist primarily of $68.6 million for payments to depositors pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*. "Actual" spending consists of $52,543 in payments pursuant to the *Halifax Relief Commission Pension Continuation Act*.
6. Statutory payments include contributions to employee benefit plans in the amount of $0.3 million.

* To make historical comparison easier, Total Authorities exclude an amount of $212.0 million for statutory items, primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. Such statutory items were excluded from prior year calculations.

† To make historical comparison easier, actual expenditures exclude an amount of $212.0 million for statutory items, primarily for loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. Such statutory items were excluded from prior year calculations.

7. Transfer Payments

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending[1]	2002–03 Total Authorities[2]	2002–03 Actual
GRANTS					
Policies and Advice[3]	—	1,250.0	—	—	—
International Financial Organizations	19.8	101.3	515.0	590.0	**481.0**
Total Grants	**19.8**	**1,351.3**	**515.0**	**590.0**	**481.0**
CONTRIBUTIONS					
International Financial Organizations	174.6	140.8	160.0	160.0	**88.7**
Total Contributions	**174.6**	**140.8**	**160.0**	**160.0**	**88.7**
OTHER TRANSFER PAYMENTS					
International Financial Organizations	445.2	276.8	200.8	528.9	**442.6**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	26,965.3	26,509.1	27,695.0	28,090.6	**27,996.5**
Total Other Transfer Payments	**27,410.5**	**26,785.9**	**27,895.8**	**28,619.5**	**28,439.1**
Total Transfer Payments[4]	**27,604.9**	**28,278.0**	**28,570.8**	**29,369.5**	**29,008.8**

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. "Actual" spending in 2001–02 consists of the $1,250 million grant to the Canada Foundation for Innovation.
4. In Table 2, Transfer Payments are split between column 4 (Grants, Contributions & Other Transfer Payments) and column 5 (Statutory Payments).

8. Loans, Investments, and Advances

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending[1]	2002–03 Total Authorities[2]	2002–03 Actual
International Financial Organizations	346.8	289.2	247.6	548.2	**380.7**
Special Projects[3]	—	7.0	—	1,606.9	**4.1**
Total	**346.8**	**296.2**	**247.6**	**2,155.1**	**384.7**

9. Contingent Liabilities

($ millions)

List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability		
	March 31, 2001	March 31, 2002	Current as at March 31, 2003
Loan Guarantees	9,262.5	16,570.4	**14,976.4**
Claims, Pending, and Threatened Litigation	164.0	164.0	**127.8**
Total	**9,426.5**	**16,734.4**	**15,104.2**

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. "Total Authorities" consist of $1,600.9 million for subscriptions to shares of Petro-Canada Limited, $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*, and $2.0 million for payments to the Canadian Commercial Bank. "Actual" spending consists of $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.

7. Transfer Payments

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending[1]	2002–03 Total Authorities[2]	2002–03 Actual
GRANTS					
Policies and Advice[3]	—	1,250.0	—	—	—
International Financial Organizations	19.8	101.3	515.0	590.0	481.0
Total Grants	**19.8**	**1,351.3**	**515.0**	**590.0**	**481.0**
CONTRIBUTIONS					
International Financial Organizations	174.6	140.8	160.0	160.0	88.7
Total Contributions	**174.6**	**140.8**	**160.0**	**160.0**	**88.7**
OTHER TRANSFER PAYMENTS					
International Financial Organizations	445.2	276.8	200.8	528.9	442.6
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	26,965.3	26,509.1	27,695.0	28,090.6	27,996.5
Total Other Transfer Payments	**27,410.5**	**26,785.9**	**27,895.8**	**28,619.5**	**28,439.1**
Total Transfer Payments[4]	**27,604.9**	**28,278.0**	**28,570.8**	**29,369.5**	**29,008.8**

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.
2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
3. "Actual" spending in 2001–02 consists of the $1,250 million grant to the Canada Foundation for Innovation.
4. In Table 2, Transfer Payments are split between column 4 (Grants, Contributions & Other Transfer Payments) and column 5 (Statutory Payments).

8. Loans, Investments, and Advances

By Business Line ($ millions)

Business Lines	Actual 2000–01	Actual 2001–02	2002–03 Planned Spending[1]	2002–03 Total Authorities[2]	2002–03 Actual
International Financial Organizations	346.8	289.2	247.6	548.2	**380.7**
Special Projects[3]	—	7.0	—	1,606.9	**4.1**
Total	**346.8**	**296.2**	**247.6**	**2,155.1**	**384.7**

9. Contingent Liabilities

($ millions)

List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability		
	March 31, 2001	March 31, 2002	Current as at March 31, 2003
Loan Guarantees	9,262.5	16,570.4	**14,976.4**
Claims, Pending, and Threatened Litigation	164.0	164.0	**127.8**
Total	**9,426.5**	**16,734.4**	**15,104.2**

1. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2002–03 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the year.

2. "Total Authorities" are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

3. "Total Authorities" consist of $1,600.9 million for subscriptions to shares of Petro-Canada Limited, $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*, and $2.0 million for payments to the Canadian Commercial Bank. "Actual" spending consists of $4.1 million for advances pursuant to the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.

Appendix D: Departmental Organization

The Department of Finance Canada operates under sections 14–16 of the *Financial Administration Act*, which provides the Minister with broad responsibility for "the management of the Consolidated Revenue Fund and the supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of Canada not by law assigned to the Treasury Board or to any other Minister."

A. Departmental Structure and Lines of Business

Six policy branches supported by the Consultations and Communications Branch, Law Branch, and Corporate Services Branch deliver three programs: Economic, Social, and Financial Policies Program; Public Debt Program; and Federal-Provincial Transfers Program.

Business line objectives for the three departmental programs are presented below.

Economic, Social, and Financial Policies Program

- **Policies and advice business line**

  Objective: Appropriate policies and sound advice with respect to economic, social, and financial conditions and the government's agenda.

- **International financial organizations business line**

  Objective: Responsible administration of international financial obligations and subscriptions.

- **Domestic coinage business line**

  Objective: Payment of the production and distribution costs for domestic circulating coinage.

- **Corporate administration business line**

  Objective: Effective and efficient corporate administration.

Public Debt Program

❖ **Interest and other costs business line**

Objective: The funding of interest and of service costs of the public debt and of the issuing costs of wholesale debt, as necessary; the provision of stable, low-cost funding for the government; and the maintenance of a well-functioning market in Government of Canada securities.

❖ **Canada investment and savings business line**

Objective: The provision of retail funding for the government consistent with its fiscal plan and balancing cost, risk, and market considerations; maintenance of a reasonable retail share of the total federal debt, thereby supporting the maintenance of a broad investor base for government debt; and the offer of attractive products that benefit all Canadians.

Federal-Provincial Transfers Program

❖ **Transfer payments business line**

Objective: Transfer payments pursuant to statutes with respect to the CHST, Equalization and other transfers and pursuant to agreements with respect to the Territorial Formula Financing program.

B. Departmental Employees

The Department's ongoing Human Resource Plan launched in September 2000, with the objective of making the Department the workplace of choice in the federal Public Service, continues to be a key element of the Department's strategy to invest in its people. Members of the Executive Committee serve as champions to provide leadership and strategic direction for Plan initiatives on the following fronts:

- ✓ performance management and employee review;
- ✓ corporate career development strategy;
- ✓ professional learning and networking;
- ✓ supportive working environment;
- ✓ awards and recognition;
- ✓ recruitment;
- ✓ official languages;
- ✓ physical work environment and technological tools;
- ✓ employment equity and respect in the workplace; and
- ✓ Town Hall meeting and departmental seminars.

To take stock of the Plan-related achievements, the Deputy Minister and the Executive Committee host a Town Hall meeting annually; the second was held in September 2002, and the third is planned for September 2003. This forum presents a significant opportunity for the Deputy Minister and the Executive Committee champions to be accountable for what was accomplished during the year and for employees to provide feedback.

Appendix E: Other Information

Contacts for Further Information and Web Sites

Home page: http://www.fin.gc.ca

E-mail messages for:

The Minister of Finance, the Honourable John Manley, P.C., M.P.: jmanley@fin.gc.ca

The Secretary of State (International Financial Institutions),
The Honourable Maurizio Bevilacqua, P.C., M.P.: mbevilacqua@fin.gc.ca

Comments or questions regarding the information on the Department of Finance Canada Web site:

Consultations and Communications Branch
Department of Finance Canada
140 O'Connor Street
Ottawa ON K1A 0G5
Canada

Telephone: (613) 992-1573
E-mail: consltcomm@fin.gc.ca

Printed copies of Department of Finance Canada publications:

Distribution Centre
Department of Finance Canada
140 O'Connor Street,
Ottawa ON K1A 0G5
Canada

Telephone: (613) 995-2855
Facsimilie: (613) 996-0518

Legislation Relevant to the Department of Finance Canada

Air Canada Public Participation Act	(R.S. 1985, c. 35, 4th Supp.)
Air Travellers Security Charge Act	(2002, c. 9, 5)
Bank Act	(1991, c. 46)
Bank of Canada Act	(R.S. 1985, c. B 2)
Bills of Exchange Act (with the exception of Part IV)	(R.S. 1985, c. B-4)
Bretton Woods and Related Agreements Act	(R.S. 1985, c. B-7)
Canada Deposit Insurance Corporation Act	(R.S. 1985, c. C-3)
Canada Development Corporation Reorganization Act	(1985, c. 49)
Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act	(1987, c. 3)
Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act, Parts IV and V	(1988, c. 28)
Canada Pension Plan (ss. 109 to 113 and 115)	(R.S. 1985, c. C-8)
Canada Pension Plan Investment Board Act	(1997, c. 40)
Canada-United States Free Trade Agreement Implementation Act, Part II	(1988, c. 65)
Canadian International Trade Tribunal Act	(R.S. 1985, c. 47, 4th Supp.)
Canadian Payments Act	(R.S. 1985, c. C-21)
Cooperative Credit Associations Act	(1991, c. 48)
Currency Act	(R.S. 1985, c. C-52)
Customs and Excise Offshore Application Act	(R.S. 1985, c. C-53)
Customs Tariff	(1997, c. 36)
Debt Servicing and Reduction Account Act	(1992, c. 18)
Diplomatic Service (Special) Superannuation Act	(R.S. 1985, c. D-2)
European Bank for Reconstruction and Development Agreement Act	(1991, c. 12)
Excise Act	(R.S. 1985, c. E-14)
Excise Act, 2001	(2002, c. 22)

Excise Tax Act	(R.S. 1985, c. E-15)
Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act	(R.S. 1985, c. F-8)
Federal-Provincial Fiscal Revisions Act, 1964–65	(1964–65, c. 26)
Financial Administration Act (shared with the President of the Treasury Board)	(R.S. 1985, c. F-11)
Financial Consumer Agency of Canada Act	(2001, c.9)
Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act (as it relates to MPs' pensions)	(R.S. 1985, c. G-2)
Halifax Relief Commission Pension Continuation Act	(S.C. 1974–75–76, c. 88)
Income Tax Act	(R.S.C. 1985, c. 1, 5th Supp.)
Income Tax Conventions Interpretation Act	(R.S. 1985, c. I-4)
Insurance Companies Act	(1991, c. 47)
Interest Act	(R.S. 1985, c. I-15)
Newfoundland Additional Financial Assistance Act	(R.S. 1985, c. N-23)
Office of the Superintendent of Financial Institutions Act	(R.S. 1985, c. 18, 3rd Supp.)
Oil Export Tax Act	(S.C. 1973–74, c. 53)
Payment, Clearing and Settlement Act	(1996, c. 6)
Pension Benefits Standards Act	(R.S. 1985, c. P-7)
Petro-Canada Limited Act	(R.S. 1985, c. P-11)
Prince Edward Island Subsidy Act, 1912	(S.C. 1912, c. 42; 1926–27, c. 76)
Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act	(2000, c. 17)
Special Import Measures Act	(R.S. 1985, c. S-15)
Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982–87 Act	(S.C. 1985, c. 29)
Trust and Loan Companies Act	(1991, c. 45)
Winding-up and Restructuring Act	(R.S. 1985, c. W-11)

List of Statutory Annual Reports and Other Departmental Reports

Annual Financial Report of the Government of Canada and Fiscal Reference Tables

Canadian Federal Budget

Debt Management Strategy

Debt Management Report

Economic and Fiscal Update

Economy in Brief — Quarterly

Fiscal Monitor — Monthly

Government of Canada Securities — Quarterly

Tax Expenditures and Evaluations

Report on Operations under the *Bretton Woods and Related Agreements Act*

Report on Operations under the *European Bank for Reconstruction and Development Agreement Act*

These reports can be accessed via the Department's Web site: http://www.fin.gc.ca.

BUDGET DES DÉPENSES

Ministère des Finances Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/37-2003
ISBN 0-660-62386-2

Nota : Pour ne pas alourdir le texte, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Ministère des Finances Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

John Manley
Ministre des Finances

Table des matières

Partie I – Message du Ministre **1**

Partie II – Le rendement en contexte **3**

Mandat, mission et résultats stratégiques 3
Principaux partenaires et clients 6
Gestion du risque 7
Ressources 8

Partie III – Rendement par résultat stratégique **11**

Mesure du rendement et cadre redditionnel 11
A. Avantage financier 12
B. Avantage économique 19
C. Avantage social 26
D. Avantage mondial 32

Annexe A – Initiatives législatives et réglementaires **39**

Annexe B – Développement durable **45**

Annexe C – Rendement financier **49**

Annexe D – Organisation du Ministère **61**

Annexe E – Renseignements supplémentaires **65**

FAITS SAILLANTS SUR LE RENDEMENT – MINISTÈRE DES FINANCES CANADA

Le ministère des Finances Canada participe activement au programme politique et législatif du gouvernement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes économiques, sociaux et financiers. Les responsabilités ministérielles consistent à préparer le budget fédéral, à rédiger des politiques fiscales et tarifaires, et la législation pertinente, à gérer les emprunts fédéraux sur les marchés financiers, à administrer les principaux transferts de paiements fédéraux aux provinces et aux territoires, à élaborer des politiques réglementaires pour le secteur financier national et à représenter le Canada au sein des institutions financières et internationales.

Le budget de 2003, déposé à la Chambre des communes le 18 février 2003, réaffirme la détermination du gouvernement de se conformer à une approche de gestion budgétaire saine et équilibrée et de se concentrer sur des investissements ciblés qui servent les intérêts des Canadiens, de leur famille et de leur collectivité. Le budget a mis de l'avant de nouvelles mesures visant à augmenter le soutien aux familles et aux personnes handicapées et a fourni un soutien supplémentaire dans les secteurs prioritaires tels que les soins de santé, l'éducation et la sécurité des Canadiens. Tout en misant sur son Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars, le budget a annoncé en outre des changements en vue d'appuyer la petite entreprise et de rendre le régime fiscal canadien plus concurrentiel à l'échelle internationale.

Le Ministère a aussi présenté à la population des mises à jour sur les progrès économiques et financiers de la nation. Par exemple, deux mises à jour économiques et financières ont été présentées au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, soit le 19 juin et le 30 octobre 2002. Le Ministère a publié, le 10 décembre 2002, le *Rapport sur la gestion de la dette* pour l'exercice 2001-2002, puis, le 21 mars 2003, la *Stratégie de gestion de la dette* pour 2003-2004.

Le Canada présidait le G-7 en 2002, et le Ministère a joué un rôle central dans l'organisation des réunions des ministres des Finances du G-7 qui se sont déroulées durant l'année, dont une à Halifax, du 14 au 17 juin. Le Ministère a également organisé à l'intention du Ministre, des visites aux États-Unis; celui-ci a notamment prononcé des allocutions à Atlanta, New York et Washington en vue de répandre le message du Canada à nos plus importants partenaires commerciaux. En outre, le Ministère a fourni le soutien requis par le secrétaire d'État (Institutions financières internationales) à titre de représentant du Canada lors de la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G-20 à New Delhi, le 23 novembre.

Dans la foulée des récents scandales financiers survenus aux États-Unis et ailleurs, le Ministère a travaillé étroitement avec les provinces, les organismes de contrôle et le secteur industriel afin de rétablir la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers canadiens. Les initiatives mises de l'avant incluent l'établissement d'une nouvelle approche nationale coordonnée en matière de conformité, comme annoncé dans le budget 2003 et la proposition d'amendements au *Code criminel*.

En 2002-2003, le Ministère a entrepris d'animer les discussions sur la réforme et la rationalisation du système canadien de réglementation des valeurs mobilières. Parmi les points à souligner à ce propos, mentionnons la nomination de M. Harold MacKay en tant que représentant spécial ayant pour tâche de formuler des conseils sur la réglementation des valeurs mobilières, et la mise sur pied d'un comité de personnes averties, composé de sept membres. Ce comité, dont la création a été annoncée le 4 mars 2003, devrait présenter plus tard durant l'année son rapport sur les orientations futures en matière de réglementation des valeurs mobilières.

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue de mettre en œuvre un système efficace de lutte au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Le règlement prévu aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* a été publié dans la partie II de la *Gazette du Canada,* le 26 novembre 2002, et est entré en vigueur le 6 janvier 2003. Conformément à ce règlement, toute opération comportant l'importation ou l'exportation d'espèces ou d'instruments monétaires d'une valeur de 10 000 $ ou plus doit faire l'objet d'un rapport à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Le Ministère a accompli des progrès dans tous les aspects de son Plan des ressources humaines. Il a tenu le 9 septembre une deuxième assemblée générale pour que ses employés aient l'occasion de débattre des principaux éléments du plan. Également, pour une deuxième année consécutive, il a mené une campagne de recrutement universitaire fructueuse – 798 étudiants canadiens finissants ont présenté leur candidature. Parmi ces derniers, 31 des meilleurs diplômés se sont vu offrir des postes au sein du Ministère et ont accepté ces offres.

Enfin, le Ministère a supervisé la conclusion du processus de transfert de la totalité des actifs du Régime de pensions du Canada (RPC) à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC). Le fait de confier à un seul organisme la tâche d'investir l'ensemble des actifs du RPC garantira la pérennité du régime public de pensions. Le projet de loi C-3, *Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, a reçu la sanction royale le 3 avril 2003.

Partie I – Message du Ministre

L'honorable John Manley, c.p., député

L'économie du Canada a fait d'importants progrès au cours du dernier exercice, et ce, en dépit des défis économiques et financiers que nous avons connus à l'échelle planétaire. Le produit intérieur brut du Canada a enregistré une croissance de 3,2 p. 100 en 2002, soit le meilleur taux parmi les pays du G-7. En outre, notre économie a créé plus de 560 000 emplois au cours de l'année, et le gouvernement a déposé pour un sixième exercice consécutif un budget équilibré en 2002-2003.

Ces accomplissements découlent directement des saines politiques budgétaires et économiques élaborées et mises en œuvre par le Ministère et son personnel dévoué. Ces politiques reposent sur quatre assises :

- Une saine gestion budgétaire. Depuis que l'équilibre budgétaire fédéral a été restauré, en 1997-1998, le gouvernement a remboursé plus de 47 milliards de dollars de sa dette; plus important encore, nous sommes en mesure de maintenir en permanence la dette nationale sur une trajectoire descendante.

- Le maintien d'une inflation faible et stable. Le fait que l'inflation demeure à l'intérieur de la fourchette de 1 à 3 p. 100 convenue par l'État et la Banque du Canada a permis aux consommateurs et aux entreprises de prendre leurs décisions financières en fonction d'un contexte caractérisé par une inflation faible, stable et prévisible.

- L'amélioration du bien-être des Canadiens sur le plan économique, social et de la sécurité. Le Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars mis en œuvre par le gouvernement continue de donner lieu à des baisses d'impôt sur le revenu pour des millions de Canadiens. Le gouvernement a pris des mesures en complément de ce plan pour bonifier l'aide aux familles canadiennes et pour promouvoir la croissance et l'emploi. Parallèlement, il a renforcé le système public de soins de santé grâce à un investissement totalisant 34,8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, sans oublier les fonds de 13 milliards de dollars visant à soutenir l'innovation et l'acquisition de compétences.

- Des échanges commerciaux plus ouverts et plus équitables. Le gouvernement a œuvré activement à la libéralisation des échanges sous le régime de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et a cherché à renforcer et à étendre ses liens avec les autres nations. Cela n'a pas empêché l'État canadien de réagir avec énergie lorsque d'autres pays ont cherché à utiliser des tactiques injustes ou déloyales, au détriment des intérêts canadiens.

En dépit d'un environnement économique difficile, le Canada est appelé à afficher un des meilleurs taux de croissance parmi les pays du G-7 en 2003 et est en voie de retrouver une croissance économique plus saine dans les années à venir. À ce titre, le gouvernement entend bien maintenir ses politiques financières et économiques, dont la pertinence a été démontrée au cours des dernières années. Le Ministère et ses employés continueront de remplir un rôle vital au regard des mesures que prendra le gouvernement pour relever les défis économiques qui se posent à l'échelle mondiale.

Partie II – Le rendement en contexte

Mandat, mission et résultats stratégiques

Mandat

Le Ministère s'engage à jouer un rôle concret dans la vie des Canadiens en aidant le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques, sociaux et financiers, et de sécurité qui favorisent une croissance robuste et durable, en mettant l'accent sur les objectifs en matière économique, sociale et de sécurité.

Le Ministère constitue la principale source d'analyses et de conseils du gouvernement en ce qui a trait aux répercussions qu'auront les priorités de l'État sur les plans économique, financier et fiscal. Parmi ses responsabilités, mentionnons la préparation du budget fédéral; l'élaboration des lois et des politiques tarifaires et fiscales; la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers; l'administration des principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires; l'élaboration de la politique de réglementation du secteur financier canadien; et la représentation du Canada au sein des institutions financières internationales.

Mission

Le ministère des Finances Canada a pour mission d'aider le ministre des Finances et le secrétaire d'État (Institutions financières internationales) en fournissant les meilleurs analyses et conseils possibles sur les questions économiques, sociales et financières; en exécutant les décisions du gouvernement avec efficience et en temps opportun; en communiquant les décisions de l'État le plus clairement possible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration fédérale; en recueillant de manière efficace les points de vue des participants à la vie économique de toutes les régions du Canada; et en maintenant des systèmes de soutien et des programmes de développement de haute qualité dans l'exercice de ses fonctions.

Résultats stratégiques

Les politiques et programmes du Ministère visent l'atteinte de quatre résultats stratégiques. Bien que leur libellé ait été légèrement modifié par rapport au *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*, les objectifs ultimes liés à chacun de ces résultats sont demeurés les mêmes. Désormais, les quatre résultats stratégiques, présentés ci-après, sont axés de façon plus explicite sur la création d'un avantage pour le Canada au sein d'un monde rempli d'incertitudes :

- **Un avantage financier** — la structure financière du Canada a une incidence sur les conditions dans lesquelles évolue l'économie nationale. Le Ministère vise donc à maintenir une structure financière stable et viable, de manière que le Canada soit le plus à même de tirer parti des occasions économiques qui se présentent au pays et à l'étranger.

- **Un avantage économique** — Les modes de fonctionnement de l'économie et les mécanismes de création d'emploi sont en pleine transformation. Pour prospérer, le Canada doit concevoir non seulement des technologies innovatrices mais également des modalités tout aussi innovatrices afin d'assurer le financement nécessaire à la conception de ces technologies dans tous les secteurs de l'économie. Le Ministère veut faire en sorte que les politiques et les programmes adoptés appuient comme il se doit la recherche et le développement, l'esprit d'entreprise, l'innovation et la prise de risques. Il tient également à ce que ses programmes et ses politiques fournissent aux Canadiens les compétences et les connaissances nécessaires à l'ère de l'économie du savoir.

- **Un avantage social** — Afin de mieux réussir au sein de l'économie du savoir, les pays ont besoin d'effectifs hautement compétents et ayant un esprit innovateur. La qualité de vie dans les collectivités, les soins de santé, l'éducation, le filet de sécurité sociale et l'égalité des chances sont autant de facteurs qui contribuent au développement et au maintien de ces effectifs. L'un des objectifs du Ministère consiste donc à mettre l'accent sur les grands programmes sociaux et les valeurs qui les sous-tendent afin d'appuyer encore plus la société canadienne, ce qui contribuera en retour à étayer l'avantage économique du Canada.

- **Un avantage mondial** — Les progrès réalisés sur le plan des communications, des transports et d'autres technologies, « la libéralisation des échanges » et l'émergence de nouveaux concurrents parmi les pays en développement ont pour corollaire l'intégration des marchés internationaux et de la collectivité mondiale. Faire valoir les intérêts du Canada en matière d'investissement et de commerce international et travailler au renforcement de la stabilité et de la croissance à l'échelle mondiale demeureront d'importants objectifs du Ministère. Mettre davantage l'accent sur des questions de sécurité en ce qui a trait au maintien de frontières sûres et ouvertes, et à d'autres questions générales connexes. Pour soutenir et même améliorer notre niveau et notre qualité de vie, il est important de faire mieux apprécier les avantages canadiens aux marchés et aux investisseurs internationaux.

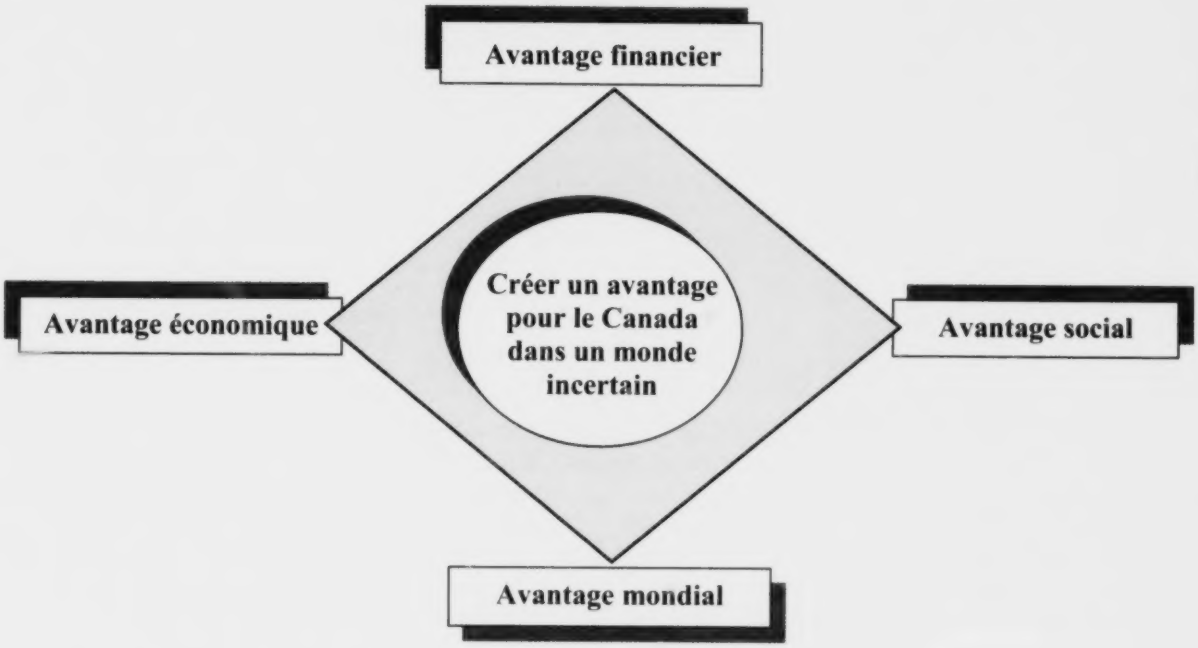

Ces quatre résultats stratégiques – avantage financier, avantage économique, avantage social et avantage mondial – sont conformes aux objectifs énoncés par le gouvernement dans le discours du Trône de 2002 (http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/ddt.htm) :

- de définir le régime de soins de santé en fonction des besoins actuels et futurs des Canadiens;
- d'aider les enfants et les familles à échapper à la pauvreté et faire en sorte que tous les enfants aient un bon départ dans la vie;
- d'améliorer les perspectives d'avenir des Autochtones;
- de nous doter d'un environnement sain et relever le défi du changement climatique;
- de faire du Canada un lieu qui attire talents et investissements, qui trace la voie dans le domaine de l'apprentissage et de l'innovation;
- d'édifier des villes compétitives et des communautés en santé;
- de renforcer le partenariat entre le gouvernement et les citoyens;
- d'assurer la sécurité des Canadiens;
- de promouvoir nos intérêts et nos valeurs sur la scène internationale.

Principaux partenaires et clients

Une grande partie des travaux du Ministère comportent des activités de collaboration et de consultation auprès de partenaires des secteurs public et privé. Voici certains des principaux partenaires du ministère des Finances Canada :

- **Les ministères, les organismes et les sociétés d'État** — Le Ministère contribue activement à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, le secteur financier et les marchés financiers.

- **Les administrations provinciales et territoriales** — Le Ministère cherche à améliorer la collaboration dans des dossiers comme les paiements de transfert, la politique financière, la fiscalité, la réglementation et la surveillance du secteur financier, ainsi que d'autres questions qui intéressent toutes les administrations publiques. De plus, il assure conjointement avec les provinces et les territoires la gestion du Régime de pensions du Canada (RPC) en vue d'en garantir la stabilité et la viabilité financière.

- **Les participants aux marchés financiers** — Le Ministère s'efforce d'assurer le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, de concert avec les participants au marché, et il veille à ce que les acheteurs de ces titres soient bien informés de la conjoncture économique et de la situation financière. Il collabore également avec les participants aux marchés financiers afin de maintenir la liquidité et l'intégrité de ces marchés.

- **La collectivité économique et financière internationale** — Le Ministère élabore la politique du Canada à l'égard de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD); il négocie les conventions fiscales avec nos partenaires; et il représente le Canada au sein de bon nombre d'instances internationales comme le G-7, le G-20, l'Organisation de coopération Asie-Pacifique (APEC) et les groupes formés par les ministres des Finances de l'hémisphère occidental.

Voici maintenant certains de ses clients :

- **Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor** — Le Ministère fournit des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques et financières du Canada. Il lui incombe aussi de fournir des directives au sujet de la rédaction des lois dans ces domaines.

- **Le Parlement et les comités parlementaires** — Le Ministère constitue la principale source de projets de loi touchant la fiscalité et les finances, et il assure le bon déroulement de la procédure d'examen de ces projets de loi au Parlement. Il appuie également le Ministre dans l'exercice de ses responsabilités parlementaires.

- **Les institutions et les marchés financiers** — Le Ministère veille à ce que les cadres réglementaire et législatif en place permettent aux institutions financières d'offrir des services concurrentiels à leurs clients et de compétitionner au pays et à l'étranger. Il habilite et protège les consommateurs de services financiers, et il veille à ce que les institutions puissent produire le financement nécessaire pour permettre aux entreprises canadiennes de grandir et de prospérer.

- **Le public et les groupes d'intérêt canadiens** — Le Ministère soutient le programme élargi d'information et de consultation du public, qui consiste notamment à fournir des renseignements factuels aux Canadiens sur les grandes questions économiques, financières et fiscales, de manière à favoriser la participation à un processus de consultation plus large et plus ouvert.

- **La collectivité du commerce international** — Le Ministère assume la responsabilité de la politique économique du Canada en matière d'importation, ce qui englobe notamment le *Tarif des douanes*, les instruments législatifs régissant les recours commerciaux et le commerce des services financiers. Il participe aux travaux d'instances internationales comme l'OMC et aux négociations connexes touchant le commerce, la politique en matière d'importation, les services et l'investissement.

Gestion du risque

Risque externe

Le Ministère exerce de nombreuses fonctions et agit dans un large éventail de dossiers relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique économique, sociale et de sécurité de la nation. Ses activités s'inscrivent dans la perspective d'une économie mondiale dynamisée par la technologie et en rapide évolution, dans laquelle le Canada doit faire face à une concurrence de plus en plus forte. Le Ministère doit réagir à l'incertitude économique pouvant exister chez nos principaux partenaires commerciaux et tenir compte de la nature cyclique de notre propre économie. Ces facteurs accentuent les pressions qui s'exercent dans le cadre du processus décisionnel. Le Ministère doit également gérer les risques financiers associés à la dette nationale et au programme annuel d'emprunts.

Le Ministère est conscient depuis longtemps de ces facteurs de risque et a pris des mesures concrètes pour atténuer les effets qu'ils peuvent exercer sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique publique.

Il tient des consultations exhaustives, non seulement à l'intérieur de l'appareil public fédéral mais également avec les administrations provinciales, le secteur privé et la population canadienne. Il participe à un certain nombre de réunions internationales qui servent de tribune où s'échangent les points de vue et les idées, dans le but de dégager des consensus au sujet de mesures pouvant renforcer la croissance économique mondiale, favoriser la stabilité financière et réduire la pauvreté.

Risque interne

Compte tenu de sa participation active au programme législatif et stratégique du gouvernement, le Ministère doit composer avec une demande sensiblement accrue d'analyses et de conseils sur un certain nombre de questions stratégiques – fiscalité, réglementation du secteur financier, commerce, aspects sociaux, etc. Le recrutement et le maintien en poste des employés représentent un élément clé en vue de relever ce défi.

Le Ministère sait que ses employés, ainsi que la culture et le milieu de travail dans lesquels ils évoluent, constituent ses principaux atouts, aussi a-t-il élaboré et mis en œuvre un Plan des ressources humaines, dont l'objectif est de faire du ministère des Finances Canada le lieu de travail de choix à l'intérieur de la fonction publique fédérale. Lancé en septembre 2000, le Plan des ressources humaines continue d'évoluer de manière à correspondre aux besoins du Ministère et de ses employés, qui sont informés régulièrement au sujet des initiatives organisationnelles en matière de ressources humaines.

Le Ministère a aussi continué d'agir en matière de recrutement. En 2001-2002, il a lancé un projet pilote de deux ans afin de recruter des diplômés aux niveaux de la maîtrise et du doctorat en économie, en administration des affaires, en relations internationales, en politique publique, en droit et en comptabilité. En 2002-2003, le programme de recrutement universitaire a incité 798 diplômés universitaires canadiens à présenter leur candidature, et 31 d'entre eux se sont vu offrir un poste au Ministère. Ces chiffres ainsi que l'intérêt exprimé en 2001-2002 confirment la réussite de ce programme.

Ressources

En 2002–2003, les dépenses du Ministère se sont chiffrées à 67,4 milliards de dollars, dont 37,6 milliards affectés au Programme de la dette publique et 28 milliards au Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces. Les dépenses de fonctionnement du Ministère, soit le versement des traitements et salaires ainsi que les achats de biens et de services, ont été de 83,8 millions de dollars.

L'effectif du Ministère compte 1 042 employés[1]. Les économistes et les analystes de politiques représentent 33,3 p. 100 de ce nombre et les gestionnaires, 13,3 p. 100. Voici certains chiffres concernant nos employés :

- leur âge moyen est de 41,5 ans,
- 69,8 p. 100 parlent français et anglais,
- 49,9 p. 100 sont des femmes,
- 38,8 p. 100 ont dit que le français est leur langue maternelle,
- 7,5 p. 100 ont indiqué être membres d'une minorité visible.

1. Le ministère des Finances Canada se trouve dans une position unique : les membres de sa Direction des services ministériels (DSM) sont des employés du ministère des Finances Canada, mais ils fournissent également des services au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Le Ministère déclare donc dans certains cas les ressources de cette direction sur une base partagée. D'ordinaire, l'affectation des ressources était faite selon un partage de 45 p. 100 et 55 p. 100 entre le ministère des Finances Canada et le SCT, respectivement. L'affectation des ressources pour les nouvelles initiatives est fondée sur le coût des services fournis à l'appui de ces dernières. Les renseignements financiers contenus dans les tableaux de l'annexe C du présent rapport reposent sur cette méthode d'affectation. Toutefois, aux fins de présentation du profil démographique du ministère des Finances Canada, tous les employés de la DSM sont inclus.

Tableau des programmes, des secteurs d'activité et de l'organisation

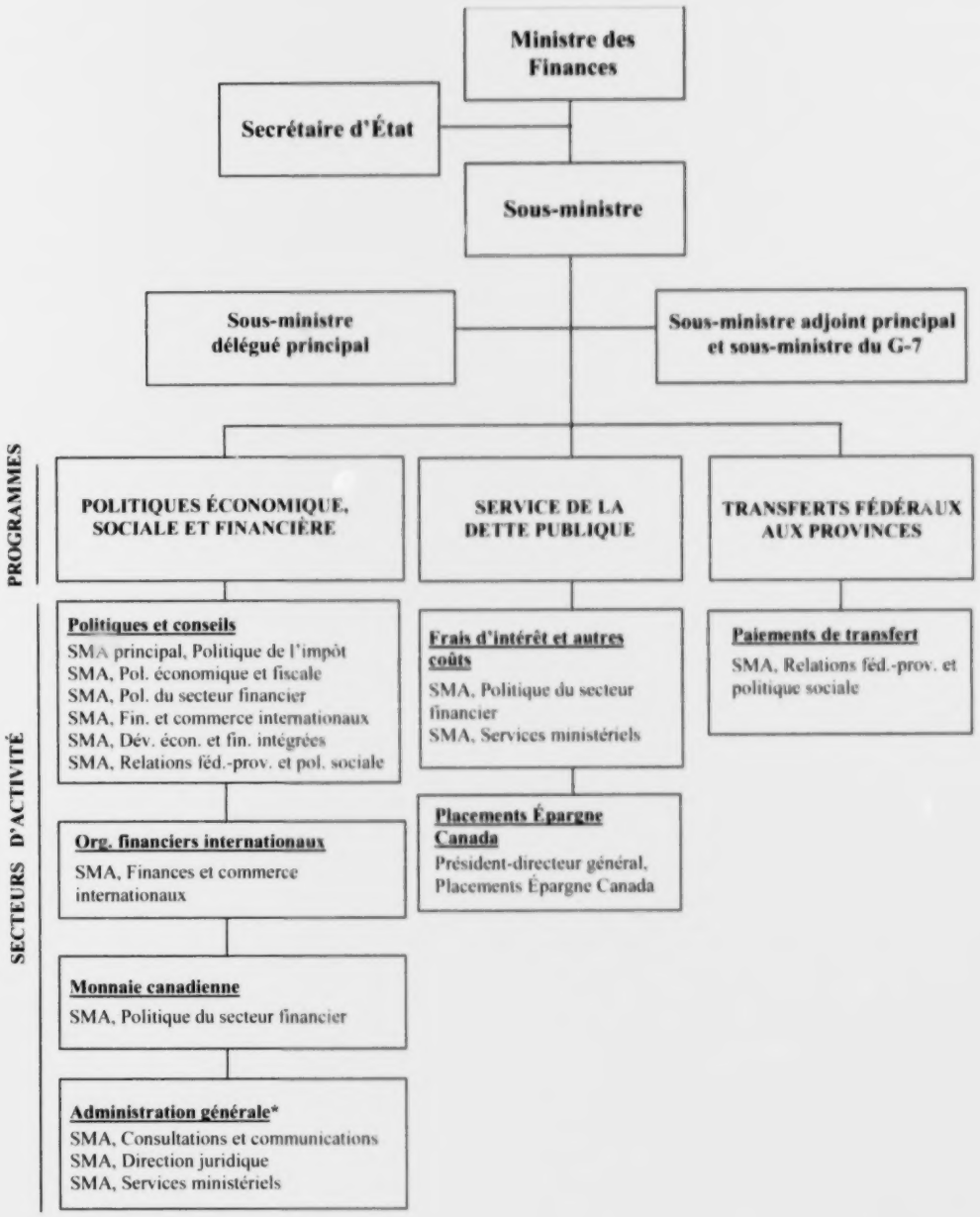

* Ce secteur d'activité comprend aussi la gestion du Ministère

Cet organigramme établit les postes de responsabilité à l'égard de chacun des secteurs d'activité du Ministère. On trouvera à l'annexe D de plus amples renseignements au sujet de nos programmes et de nos secteurs d'activité.

Partie III – Rendement par résultat stratégique

Mesure du rendement et cadre redditionnel

ACTIVITÉS Comment le Ministère exerce ses fonctions	• Prestation de conseils au sujet des questions économiques, sociales, financières et de sécurité; élabore des options stratégiques • Négociation des ententes et des conventions • Exécution des programmes de placement des titres du gouvernement sur les marchés de gros et de détail • Élaboration de lois et de règlements • Représentation du Canada dans le cadre de rencontres internationales et au sein d'institutions internationales • Consultation des provinces, des territoires et de divers intervenants • Paiements de transfert aux provinces et aux territoires
RÉSULTATS Les biens et les services produits par le Ministère	• Information et conseils à l'appui du cadre financier, produits selon des normes professionnelles et des systèmes de gestion de la qualité (p. ex., les revues financières et le Rapport financier annuel) • Communiqués et accords internationaux en matière de politiques économiques et financières • Négociations et consultations équitables, ouvertes et transparentes • Budget fédéral annuel et mises à jour économiques • Exécution transparente et efficace des programmes d'emprunts • Lois, règlements et documents économiques
RÉSULTATS IMMÉDIATS Le rôle du Ministère est appuyé et maintenu	• Clients et intervenants jugent l'information et les conseils pertinents et utiles • Les dossiers d'envergure nationale ou internationale sont traités à la lumière des opinions et des recommandations formulées
RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES Le climat financier et économique est meilleur	• Réduction de la dette nationale et des frais de la dette • Maintien de l'inflation à un bas niveau • Amélioration du régime fiscal • Modification de la structure cible de la dette pour réduire les frais de la dette dans l'avenir • Modification des programmes d'emprunts pour garantir le bon fonctionnement des marchés • Accroissement des activités de recherche et développement • Sécurité et concurrence accrues dans le secteur financier • Progrès des réformes économiques et financières à l'échelle internationale • Bon fonctionnement des marchés financiers • Efficacité du système de paiements de transfert aux provinces et territoires • Aide accrue aux Canadiens au titre de l'acquisition de compétences • Meilleure compréhension à l'étranger des intérêts canadiens en matière de commerce et d'investissement • Efforts accrus pour favoriser le développement durable
RÉSULTATS STRATÉGIQUES Avantage financier, avantage économique, avantage social et avantage mondial pour le Canada	• Le Canada est à même de saisir les occasions économiques au pays et à l'étranger grâce à un contexte fiscal et macro-économique concurrentiel, à l'innovation et au capital financier et humain • Les Canadiens possèdent le savoir et les compétences requises à l'ère de l'économie du savoir • Les principaux programmes sociaux et les valeurs qu'ils incarnent contribuent à soutenir la société canadienne et accentuent notre avantage économique • Les intérêts du Canada en matière de commerce et d'investissement sont défendus à l'échelle internationale

Le tableau ci-dessus établit un lien entre les résultats du Ministère, c'est-à-dire les biens et services qu'il produit, et ses résultats stratégiques. Ce tableau montre le résultat concret des efforts déployés par le ministère des Finances Canada au profit des Canadiens. Vous trouverez dans les sections suivantes des renseignements plus détaillés au sujet du rendement du Ministère à l'égard de chacun des résultats stratégiques visés.

A. Avantage financier

Objectif

Maintenir une structure financière stable et viable afin que le Canada se trouve dans la meilleure position qui soit pour profiter des occasions économiques qui se présentent au pays et à l'étranger.

L'établissement d'une structure financière viable permet de réduire les sommes que l'État doit affecter au paiement des intérêts sur la dette publique; les ressources ainsi dégagées peuvent être consacrées aux priorités des Canadiens. En outre, cela a pour effet de réduire la vulnérabilité du pays aux chocs économiques qui surviennent à l'étranger et entraînent des hausses de taux d'intérêt, sans compter que le gouvernement disposera ainsi d'une plus grande marge de manœuvre dans les prochaines années pour composer avec les pressions inhérentes à une population vieillissante.

Ressources utilisées

Dépenses prévues pour 2002-2003 : 36 376,5 millions de dollars.

Dépenses réelles en 2002-2003 : 37 716,2 millions de dollars.

(Comprend les dépenses de programmes législatifs et les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de programmes législatifs s'élèvent à 37 683,5 millions, dont 37 619,7 millions au titre des coûts du Programme de la dette publique.)

Équivalents temps plein : affectation théorique de 284 ETP

Principaux partenaires

Le Ministère travaille de concert avec la Banque du Canada (http://www.banqueducanada.ca/) afin que les services de gestion financière qu'il rend à l'État soient efficaces et efficients. En sa qualité de mandataire financier du gouvernement, la Banque du Canada fournit des services de gestion de trésorerie, gère la dette de même que les réserves de change et donne des conseils stratégiques sur différents aspects liés à la gestion financière.

Pratiques de gestion

Dans le cadre de la préparation de la Mise à jour économique et financière de l'automne, le ministère des Finances Canada rencontre les économistes en chef des grandes banques à charte et de trois importants cabinets de prévisionnistes du secteur privé afin de convenir d'un ensemble d'hypothèses économiques à des fins de planification; les cabinets de prévisionnistes utilisent ces hypothèses pour faire des projections concernant le solde budgétaire de l'exercice en cours selon un scénario fondé sur le statu quo.

En vue de la préparation du budget, les projections financières sont mises à jour par le ministère des Finances Canada pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants à partir des résultats du sondage le plus récent mené auprès de 20 prévisionnistes du secteur privé.

Les documents budgétaires et de mise à jour sont disponibles sur le site Web du Ministère dès leur publication.

Évaluation du rendement

Les activités du Ministère avaient pour objet de conférer un avantage financier aux Canadiens grâce à l'atteinte des objectifs prioritaires suivants, exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* :

- cadre de planification budgétaire fondé sur la prudence,
- allégements d'impôt pour les particuliers et les entreprises,
- amélioration du régime fiscal canadien,
- bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada,
- programme dynamique et rentable de placement de titres sur le marché de détail.

Le Ministère a-t-il atteint les résultats visés?

✓ **Cadre de planification budgétaire fondé sur la prudence**

Dans son budget du 18 février 2003 (http://www.fin.gc.ca/budtocf/2003/budlistf.htm), le gouvernement a réaffirmé son engagement de déposer des budgets équilibrés en 2003-2004 et en 2004-2005. À cette fin, il a rétabli les mesures de prudence habituelles dans son plan budgétaire, soit la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars lors de chaque exercice et une marge de prudence économique additionnelle.

À partir des renseignements contenus dans le budget, des résultats financiers intermédiaires pour l'exercice 2002-2003 ont été rendus publics dans la publication mensuelle *La revue financière* (http://www.fin.gc.ca/purl/fiscmon-f.html). Les résultats définitifs vérifiés pour 2002-2003 seront publiés dans le rapport financier annuel en octobre 2003.

En 2002-2003, le gouvernement a lancé un plan pour réduire les frais de service de la dette dans l'avenir en ramenant des deux tiers à 60 p. 100 d'ici cinq ans la part de la dette fédérale constituée de titres à taux fixe. Étant donné que la situation économique et financière du Canada s'est affermie au cours des cinq dernières années, cette proportion de 60 p. 100 de l'encours à taux fixe continuera de maintenir dans des limites prudentes les besoins de refinancement d'une fraction importante de la dette à l'intérieur d'une période donnée. Les mesures touchant les coûts et risques associés à la structure de la dette sont récapitulées dans le *Rapport sur la gestion de la dette*

2002-2003 (http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-f.html) ainsi que dans les documents budgétaires.

À des fins de gestion prudente du risque, on a mis en place de nouveaux cadres régissant l'investissement des soldes de trésorerie et la gestion du risque de contrepartie lié aux swaps de devises.

Les plans de gestion financière en vigueur sont assortis d'initiatives annuelles aux termes de la *Stratégie de gestion de la dette* (http://www.fin.gc.ca/purl/dms-f.html) et du *Rapport annuel sur les opérations du Compte du fonds des changes* (http://www.fin.gc.ca/purl/efa-f.html).

✓ **Allégements d'impôt pour les particuliers et les entreprises**

C'est en 2004-2005 que doit s'achever la mise en œuvre en cours du Plan quinquennal de réduction des impôts du gouvernement.

De nouveau en 2002-2003, les contribuables canadiens ont tiré profit de ce plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars.

- Dans le cas d'une famille type de quatre personnes et deux revenus totalisant 60 000 $, l'impôt fédéral net sur le revenu diminue de 1 395 $, ce qui représente une économie de 24 p. 100 environ.
- Dans le cas d'une famille type de quatre personnes et un revenu unique de 40 000 $, l'impôt fédéral net baisse de 1 477 $, soit une diminution de quelque 44 p. 100.
- Enfin, un chef de famille monoparentale ayant un enfant et un revenu de 25 000 $ verra ses prestations nettes augmenter de 806 $.

Le budget de 2003 prévoyait en outre une hausse du supplément de la Prestation nationale pour enfants et l'instauration de la Prestation pour enfants handicapés afin de fournir une aide additionnelle aux familles ayant des enfants.

Le taux d'imposition des sociétés a été ramené de 25 à 23 p. 100 le 1er janvier 2003 et descendra à 21 p. 100 le 1er janvier 2004. Le taux combiné (fédéral et provincial) moyen d'imposition des sociétés au Canada, y compris les impôts sur le capital, est désormais inférieur au taux américain moyen.

L'établissement d'une structure budgétaire viable a grandement aidé le Canada à éviter la récession en 2001, et ce, en dépit du ralentissement économique qui s'est produit à l'échelle mondiale. Grâce à cela ainsi qu'à la politique de maintien de l'inflation à un bas niveau, il a été possible d'appuyer l'économie canadienne au moment opportun par le truchement des politiques budgétaire et monétaire, c'est-à-dire en baissant les impôts et les taux d'intérêt. Le graphique 1 montre que, au chapitre de la croissance économique et de l'emploi, le Canada a obtenu de meilleurs résultats que les États-Unis au cours du récent ralentissement économique mondial ainsi que de la reprise subséquente. Le graphique 2 illustre le cheminement des taux d'intérêt, qui sont descendus à leur plus bas niveau en plus de 40 ans.

Graphique 1 : variation du PIB réel et de l'emploi

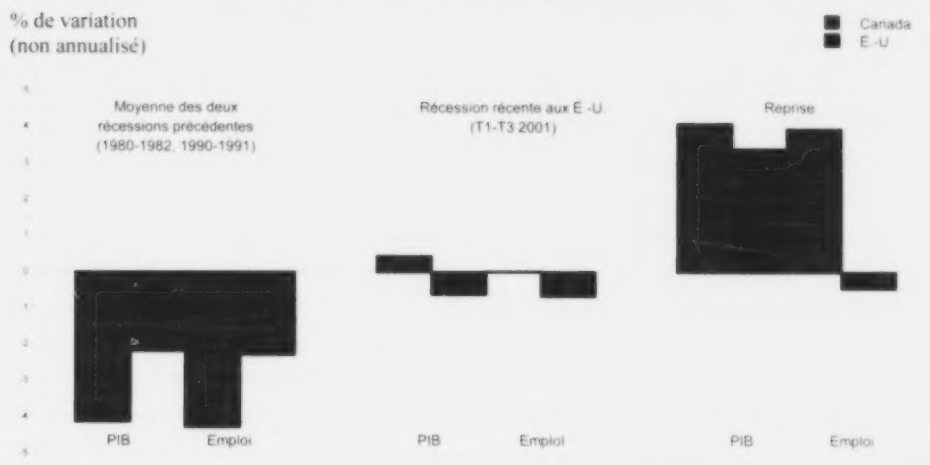

Graphique 2 : taux d'intérêt à court terme et inflation*

* Les zones ombragées indiquent les récessions et les ralentissements cycliques.

Amélioration du régime fiscal canadien

En 2000, le gouvernement a mis de l'avant un plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars, qui comportait d'importantes réductions d'impôt sur le revenu des particuliers et venait étayer les éléments qui sous-tendent la croissance économique et la création d'emploi. Ce plan :

- réduit l'impôt sur le revenu des particuliers grâce à la baisse des taux d'imposition, à l'élimination de la surtaxe pour la réduction du déficit et à la restauration de l'indexation intégrale du régime fiscal d'ici 2004-2005 (par suite de ces mesures, l'impôt fédéral sur le revenu sera réduit en moyenne de 21 p. 100);
- ramène de 75 à 50 p. 100 le taux d'inclusion des gains en capital dans le calcul du revenu, autorise le transfert libre d'impôt des gains en capital sur les investissements dans les petites entreprises et bonifie les encouragements à l'investissement pour les entrepreneurs et les petites entreprises;
- réduit le taux général d'imposition des sociétés, qui passe de 28 p. 100 en 2000 à 21 p. 100 en 2004, ce qui a pour effet de créer un avantage fiscal au chapitre des investissements au Canada.

Le budget de 2003 renchérit sur ce plan quinquennal de réduction des impôts au moyen de mesures destinées à améliorer encore le régime :

- il prévoit des initiatives d'aide aux familles canadiennes (*se reporter aux rubriques* « Allégements d'impôt pour les particuliers et les entreprises » *et* « Aide accrue aux familles ayant des enfants »);
- il favorise l'épargne des Canadiens et poursuit dans la foulée des résultats obtenus en vue du renforcement des deux premiers piliers du régime de revenu de retraite du Canada (la Sécurité de la vieillesse, y compris le Supplément de revenu garanti, et le RPC ainsi que le Régime de rentes du Québec) en faisant passer à 18 000 $ d'ici 2006 le plafond de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, des hausses correspondantes étant aussi prévues pour les régimes de pension d'employeur;
- il appuie l'esprit d'entreprise et la petite entreprise, et il accroît l'avantage fiscal dont jouit le Canada (*se reporter à la rubrique* « Un régime fiscal qui favorise la croissance économique, l'investissement et l'esprit d'entreprise »).

Un nouveau cadre législatif, moderne et flexible a été mis en place pour régir l'application des taxes fédérales visant les spiritueux, le vin et les produits du tabac. La nouvelle loi, qui remplace la loi actuelle à compter du 1er juillet 2003, tient mieux compte des besoins de l'État et de l'industrie.

C'est dans le but d'étendre le réseau constitué par l'intermédiaire des conventions fiscales auxquelles le Canada est partie que l'on a présenté le projet de loi S-2, *Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux*, qui a reçu la sanction royale, le 21 décembre 2002.

Les administrations fédérale, provinciales et territoriales ont poursuivi les négociations portant sur de nouveaux accords de perception fiscale (APF) qui tiennent compte de l'adoption d'un régime d'impôt calculé sur le revenu dans les provinces et les territoires participants.

✓ **Bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada**

De façon que les coûts d'emprunt demeurent bas, les activités et initiatives menées dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette ont continué de mettre l'accent sur la diversité des sources de financement et sur l'efficacité du marché des titres du gouvernement du Canada. Les mesures prises par le Ministère à cet égard ont donné les résultats suivants :

- tenue d'adjudications régulières de bons du Trésor et d'obligations sur le marché de gros pour les principales échéances – le calendrier des adjudications est annoncé à l'avance;
- placement de titres sur le marché de détail;
- élargissement des activités de rachat d'obligations, en particulier les rachats assortis d'une conversion de titres, dans le but d'assurer la liquidité des émissions de référence établies;
- accroissement de la participation des investisseurs grâce à des modifications touchant la taille des adjudications et le moment où elles se déroulent;
- amélioration de la transparence entourant les programmes d'emprunt par un recours accru à des outils de communications, notamment des consultations à l'intérieur des marchés, les publications ministérielles sur la gestion de la dette et les avis diffusés sur le site Web de la Banque du Canada.

L'efficacité du marché des titres du gouvernement est mesurée d'après les ratios de rotation et les volumes transigés; ces données sont recueillies et rendues publiques par la Banque du Canada. On tient compte également des statistiques sur les ratios de couverture et les écarts d'adjudication, ou fourchettes, qui sont publiées dans le *Rapport sur la gestion de la dette* (http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-f.html).

✓ **Programme dynamique et rentable de placement de titres sur le marché de détail**

Aux fins de commercialisation, on a mis l'accent sur des communications intégrées. En effet, outre les activités de communications courantes, un projet pilote de communications à vocation à la fois éducative et commerciale a donné de bons résultats qualitatifs et quantitatifs. Il s'agit d'un envoi par la poste aux détenteurs d'obligations arrivant à échéance pour les inciter à renouveler directement leurs souscriptions. Également, les résultats du sondage national auprès des épargnants ont été rendus publics pour la première fois.

Des services complets en ligne ont été offerts à 900 000 clients du programme d'épargne-salaire des secteurs public et privé, conformément à l'objectif du Ministère d'offrir aux Canadiens les produits et les services dont ils ont besoin.

Également, le Ministère a mis l'accent sur l'efficacité opérationnelle et la réduction des coûts pour les agents vendeurs, les organismes qui parrainent le programme et l'administration publique. La première campagne menée dans un environnement d'impartition a conduit à une réduction de 10 millions de dollars des frais administratifs.

B. Avantage économique

Objectif

Accroître la productivité, la compétitivité et la capacité d'innovation du Canada au moyen de politiques et de programmes qui appuient efficacement la recherche-développement, l'esprit d'entreprise, l'innovation et la prise de risques, et qui font en sorte que les Canadiens disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour prospérer au sein de l'économie du savoir.

Il faut à cette fin accomplir des progrès en vue de favoriser l'investissement, conformément aux objectifs de l'État, en veillant à ce que le système canadien de réglementation des valeurs mobilières soit moderne et efficient et en rehaussant l'intégrité et l'efficience des marchés financiers du pays. Il faut également améliorer le cadre stratégique en matière d'investissement afin de soutenir la recherche et l'innovation, et prendre des mesures pour promouvoir l'esprit d'entreprise. Ce résultat stratégique englobe également l'amélioration du régime fiscal dans le but de bonifier les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement.

Ressources utilisées

Dépenses prévues pour 2002-2003 : 21,3 millions de dollars.

Dépenses réelles en 2002-2003 : 24,2 millions de dollars.

ETP : affectation théorique de 198 ETP.

Principaux partenaires

- Les fonctionnaires du ministère des Finances Canada ont des rapports périodiques avec des représentants d'organismes centraux comme le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour échanger des renseignements, des opinions et des recommandations sur des dossiers économiques importants.

- Les fonctionnaires du ministère des Finances Canada ont des rapports périodiques avec des membres du portefeuille de l'Industrie, de Développement des ressources humaines Canada et d'autres ministères et organismes pour veiller à ce que les programmes, initiatives et projets lancés soient efficaces et efficients, et qu'ils soient conformes aux grands objectifs économiques de l'État.

- Le Ministère collabore avec d'autres organismes de réglementation, dont le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Banque du Canada, pour garantir la sécurité, la solidité et la compétitivité du secteur financier ainsi que la protection appropriée des consommateurs de services financiers.

- Les fonctionnaires du ministère des Finances Canada communiquent et tiennent des rencontres avec des organismes, des groupes et des particuliers qui représentent tous les éléments de la société canadienne, par exemple les autres ordres de gouvernement, le secteur privé, les organismes à but non lucratif et les citoyens, pour prendre connaissance de leurs opinions, de leurs préoccupations et de leurs suggestions au sujet des politiques et objectifs économiques du Canada.

Pratiques de gestion

Le Ministère a contribué à l'initiative du Gouvernement en direct en misant sur les technologies basées sur l'Internet pour accroître l'efficacité et la transparence de ses consultations publiques, notamment celles sur les banques coopératives et sur la gouvernance des institutions financières.

Évaluation du rendement

Les activités du Ministère visaient à conférer au Canada un avantage économique en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

- l'aide à la recherche et au développement (R-D);
- un secteur des services financiers d'avant-garde qui soit sécuritaire, solide et compétitif à l'échelle internationale, et qui réponde aux besoins des consommateurs;
- des programmes qui contribuent à l'adaptation de tous les secteurs à l'économie du savoir;
- un régime fiscal qui favorise la croissance économique, l'investissement et l'esprit d'entreprise.

Le Ministère a-t-il atteint les résultats visés?

✓ **Aide à la recherche et au développement**

Dans tout les budgets déposés depuis que l'équilibre budgétaire a été rétabli, le gouvernement a fait des investissements cruciaux pour renforcer la performance du Canada en matière de recherche, de sciences et de technologie. Les dépenses estimatives du gouvernement en matière de sciences et de technologie en 2001-2002 totalisent 7,7 milliards de dollars, soit une hausse de 25 p. 100 par rapport au sommet précédent. Le budget de 2003 comportait des investissements additionnels de 1,7 milliard de dollars en 2002-2003 et au cours des deux exercices suivants pour appuyer la recherche et l'innovation. Voici certaines des principales initiatives prévues :

- affectation de 500 millions de dollars à la Fondation canadienne pour l'innovation, à l'intention des hôpitaux de recherche, et de 75 millions à Génome Canada pour la génomique en santé;
- hausse de 125 millions de dollars par exercice du financement des trois conseils subventionnaires canadiens à compter de 2003-2004;

- injection de 225 millions de dollars par exercice à compter de 2003-2004 pour contribuer au financement des coûts indirects de la recherche que subventionne l'administration fédérale par l'entremise des conseils subventionnaires;
- nouveau programme de bourses d'études supérieures qui, une fois pleinement mis en place, offrira 4 000 nouvelles bourses.

Les investissements du Canada en R-D, exprimés en pourcentage du PIB, se chiffraient à 1,85 p. 100 en 2001-2002, légèrement en baisse par rapport à l'exercice précédent, où ils équivalaient à 1,91 p. 100 du PIB, mais en nette hausse comparativement à la proportion de 1,66 p. 100 enregistrée en 1996-1997. La baisse survenue en 2001-2002 s'explique par le recul des investissements des entreprises en R-D, attribuable pour une bonne part à la faiblesse du secteur de la haute technologie, secteur qui mise énormément sur la recherche. Tant l'administration fédérale que le secteur des études postsecondaires ont continué d'accroître leurs investissements en R-D en 2001-2002, et cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années. On peut s'attendre à un redressement des investissements du secteur privé au chapitre des immobilisations et de la recherche, de sorte que les investissements canadiens en R-D devraient recommencer à augmenter en proportion du PIB.

Le Canada s'est classé treizième à ce chapitre selon l'OCDE en 2001, dernière année pour laquelle l'on dispose de données internationales comparables. Le fait que le Canada soit passé de la quinzième place à la treizième tient en partie aux révisions des données par le Canada et d'autres pays. L'objectif à cet égard est d'atteindre le cinquième rang d'ici 2010.

✓ **Amélioration du cadre stratégique pour la commercialisation de la recherche**

Les importants investissements effectués récemment par le gouvernement en matière de R-D ont aidé les universités et les hôpitaux de recherche à adapter et à commercialiser le savoir. Par exemple, le budget de 2003 prévoit la création d'un programme permanent d'aide au titre des coûts indirects de la recherche que subventionne l'État fédéral dans les universités et les hôpitaux de recherche. Il était précisé que l'un des objectifs de ce nouveau programme était de soutenir la commercialisation de la recherche. Le gouvernement a aussi majoré le financement du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), qui constitue une importante source d'aide aux entreprises dérivées, c'est-à-dire celles issues de la recherche universitaire. Toujours dans le budget de 2003, 20 millions de dollars ont été affectés à l'initiative de médecine et des sciences connexes pour appuyer la commercialisation des résultats de la recherche médicale.

On mesure généralement les résultats des universités au chapitre de la commercialisation par les licences accordées, les entreprises lancées et les revenus générés. Bien que les universités canadiennes continuent de tirer moins de revenus de leurs investissements dans des activités de commercialisation que les universités américaines, elles consacrent de plus en plus de ressources à ces activités et incorporent à leurs plans stratégiques des objectifs de transfert technologique. Elles ont ainsi été en mesure d'améliorer constamment leurs résultats au cours des

dernières années. Les revenus tirés par les établissements canadiens de la concession de licences ont atteint un sommet de 64,5 millions de dollars en 2001, comparativement à 35,5 millions en 2000. Ces établissements détiennent désormais 659 licences productives de revenus et options, contre 491 en 2000, et elles ont lancé 68 entreprises.

L'initiative Partenaires fédéraux en transfert de technologie (PFTT) permet d'établir des liens entre 17 ministères et organismes à vocation scientifique qui travaillent activement au transfert et à la commercialisation des connaissances acquises dans les laboratoires de l'État. En 2001-2002, près de 75 p. 100 des ministères et organismes membres négociaient des accords portant sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à des découvertes faites dans leurs laboratoires, plus de 60 p. 100 géraient des droits d'auteur de la Couronne et près de 40 p. 100 appuyaient le démarrage d'entreprises.

✓ **Secteur des services financiers d'avant-garde, sûr, solide, compétitif à l'échelle internationale et qui répond aux besoins des consommateurs**

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique applicable au secteur des services financiers en adoptant le projet de loi C-8. Au cours du dernier exercice, 24 règlements ont été élaborés, et moins d'une dizaine ne sont pas encore adoptés.

Parmi les autres activités axées sur cette priorité, on peut mentionner les mesures visant à accroître la confiance des investisseurs pour créer un environnement positif à l'appui des investissements et de l'esprit d'entreprise. Il ne faut pas oublier que la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers est essentielle à la croissance et au dynamisme de l'économie. Étant donné les scandales retentissants qui ont secoué le monde des entreprises aux États-Unis, l'une des priorités que s'est données le gouvernement consiste à rehausser cette confiance. Depuis le début de 2002, le ministère des Finances Canada joué un rôle de leadership et de coordination à ce propos en collaborant étroitement avec les autres ministères, d'autres administrations publiques, les organismes de réglementation et le secteur public dans le but de promouvoir diverses initiatives destinées à renforcer la confiance sur les marchés. En juillet 2002, le Ministre ainsi que le secrétaire d'État (Institutions financières internationales) ont formulé les principaux enjeux devant faire l'objet de mesures additionnelles au Canada. Le Ministère a fait le suivi de l'évolution de la situation au Canada relativement à ces enjeux (http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/fostering_f.html).

De plus, les mesures prises par le Ministère pour promouvoir la confiance sur les marchés ont conduit au lancement d'initiatives à l'échelon fédéral : le gouvernement a annoncé une approche nationale coordonnée en matière de conformité pour renforcer les activités d'enquête et les poursuites touchant les cas les plus graves de fraudes en entreprise et d'illégalités commises sur les marchés. Des fonds pouvant atteindre 30 millions de dollars par année seront affectés à des équipes intégrées en matière de conformité sur les marchés des grands centres financiers canadiens;

également, des modifications du *Code criminel* ont été proposées afin de moderniser les infractions, de rendre possible la collecte ciblée de preuves et de rendre plus sévères les sentences, en alourdissant les pénalités et en offrant une orientation sur les sentences (projet de loi C-46). Ainsi que cela a été annoncé dans le budget, le gouvernement mettra de l'avant des mesures en vue de resserrer les normes de gouvernance dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et les lois relatives aux institutions financières sous réglementation fédérale.

Le Ministère a aussi travaillé à rendre le système canadien de réglementation des valeurs mobilières plus moderne et plus efficient. Le discours du Trône de septembre 2002 faisait part de l'intention du gouvernement de collaborer avec les administrations provinciales et territoriales ainsi qu'avec les participants aux marchés pour s'assurer que le Canada dispose d'un système de réglementation des valeurs mobilières à la fois moderne et efficient. On a annoncé dans le plan budgétaire de 2003 que le gouvernement allait mettre sur pied un comité indépendant de personnes averties pour examiner le système actuel et recommander un modèle qui réponde aux besoins du Canada. Le Ministre a annoncé la création du comité le 4 mars 2003; ce dernier présentera son rapport en novembre 2003. Il prévoit publier un document de consultation en mai 2003 et mener des consultations publiques poussées dans l'ensemble du Canada en juillet et en août. Il a également commandé différents travaux de recherche à l'externe.

Dans l'optique des activités du Ministère visant à ce que le système réglementaire canadien demeure concurrentiel dans une optique internationale, un document de consultation sur les choix possibles ayant trait aux banques coopératives a été publié en avril 2002 (http://www.fin.gc.ca/news02/02-028f.html). Au cours des six mois suivants, le gouvernement a reçu des présentations provenant de différentes parties concernées. Un rapport sur les consultations a été publié en avril 2003 (http://www.fin.gc.ca/news03/03-022f.html).

En janvier 2003, le Ministère a également publié un document de consultation sur la gouvernance des institutions financières et a demandé aux parties concernées et au public de lui transmettre des présentations sur le sujet, de manière à établir les changements à apporter au cadre législatif fédéral régissant les institutions financières (http://www.fin.gc.ca/news03/2003-006f.html).

Le Ministère a pris des mesures pour mettre en place un environnement propice au financement des entreprises qui démarrent. Les données les plus récentes montrent que le Canada a atteint son objectif consistant à se classer parmi les trois premiers pays industrialisés en matière d'investissement de capital de risque par habitant, alors qu'il ne venait qu'au onzième rang à ce chapitre en 1999. Pour appuyer le développement des marchés de capitaux privés, le budget de 2003 contenait des mesures facilitant les investissements de capital de risque par les caisses de retraite via des sociétés de personnes en commandite, qui sont le mécanisme le plus souvent utilisé pour effectuer ce type d'investissement.

✓ **Programmes contribuant à l'adaptation de tous les secteurs à l'économie du savoir**

Les importants investissements effectués récemment par le gouvernement en R-D avaient entre autres pour but d'aider les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion et à adopter des technologies nouvelles. Par exemple, le budget de 2003 prévoyait la majoration des fonds affectés au PARI, qui fournit des fonds aux petites et moyennes entreprises pour leurs programmes de R-D. Le gouvernement a aussi consacré des fonds à l'établissement de nouveaux centres d'innovation du Centre national de recherches du Canada; ces centres concevront et diffuseront des technologies nouvelles. Les investissements fédéraux additionnels dans le Fonds d'appui technologique au développement durable aideront de même les entreprises à mettre au point des technologies environnementales innovatrices. Par ailleurs, dans le budget de 2003, le gouvernement a acquis 190 millions de dollars d'actions ordinaires de la Banque de développement du Canada (BDC), ce qui permettra à cette dernière d'accroître son financement par capitaux propres au regard des entreprises axées sur le savoir et sur les exportations.

Pour savoir si les entreprises privées optent pour les innovations et les technologies nouvelles, on se sert habituellement d'indicateurs comme les activités de R-D des entreprises, la formation de capital et les brevets. Les résultats absolus du Canada dans ces domaines se sont améliorés au cours de la dernière décennie, et les indicateurs récents (postérieurs à 2000) laissent croire que le Canada a aussi fait des progrès par rapport aux autres pays. Les dépenses des entreprises canadiennes en R-D, exprimées en pourcentage du PIB, ont augmenté constamment au cours des dix dernières années – de 50 p. 100 de la moyenne des pays de l'OCDE, elles sont passées à près de 70 p. 100. Des progrès comparables ont été notés en ce qui touche les brevets, le Canada enregistrant l'un des taux de croissance les plus élevés de l'OCDE pour les demandes de brevet par habitant durant la dernière décennie. De même, les investissements de capitaux canadiens ont grimpé de façon très marquée depuis 1995, passant de l'un des niveaux les plus bas à l'un des niveaux les plus élevés parmi les pays du G-7. Selon Statistique Canada, au cours des dix dernières années (1993-2002), la valeur réelle des stocks de capital du Canada a augmenté de 30 p. 100 pour atteindre 2,4 milliards de dollars. Cette hausse a atteint 67 p. 100 dans le cas des machines et du matériel. Considéré dans son ensemble, cet impressionnant taux de progression des investissements donne à penser que les entreprises canadiennes misent d'une façon de plus en plus marquée sur les nouvelles technologies et l'innovation.

Outre les investissements destinés à inciter les entreprises privées à se tourner davantage vers les technologies nouvelles, le gouvernement a fait d'importants investissements directs dans l'infrastructure des télécommunications. Ces investissements répétés dans les technologies de connexion à large bande pour les collectivités rurales et éloignées ainsi que dans le matériel informatique pour les écoles et les centres d'accès communautaire ont contribué à faire du Canada l'un des pays les plus branchés de la planète. Dans le budget de 2003, des fonds de 30 millions de dollars ont été affectés à ces trois objectifs en 2003-2004. Ces investissements et les coûts relativement faibles d'accès aux services de télécommunications donnent aux entreprises canadiennes un avantage indéniable sur la concurrence étrangère.

✓ **Un régime fiscal qui favorise la croissance économique, l'investissement et l'esprit d'entreprise**

Le Plan quinquennal de réduction des impôts annoncé par le gouvernement en 2000 a aidé plus que jamais les entrepreneurs et les petites entreprises, grâce à des mesures comme la réduction du taux d'inclusion des gains en capital dans le calcul du revenu et le transfert libre d'impôt des gains en capital sur les placements dans les petites entreprises.

Le budget de 2003 contient de nombreux changements d'ordre fiscal qui viennent s'ajouter à ce plan quinquennal de réduction des impôts et soutenir encore plus l'esprit d'entreprise et la petite entreprise, entre autres la hausse du plafond de la déduction accordée aux petites entreprises, qui passera à 300 000 $ de façon graduelle sur quatre ans, et des améliorations du mécanisme de transfert libre d'impôt des gains en capital sur les placements dans les petites entreprises instauré en 2000, soit l'élimination des plafonds d'investissement et de réinvestissement fixés au départ et la prolongation du délai accordé pour effectuer des réinvestissements admissibles.

Le Plan quinquennal de réduction des impôts a créé un avantage fiscal à l'égard des investissements au Canada – il s'agit en outre d'une composante fondamentale de la stratégie mise de l'avant pour maintenir l'économie vigoureuse et productive, essentiellement en baissant le taux général d'imposition des sociétés, ce taux passant de 28 p. 100 en 2000 à 21 p. 100 en 2004.

Le budget de 2003 accroît aussi l'avantage fiscal que le Plan quinquennal de réduction des impôts a conféré au Canada relativement aux investissements en éliminant graduellement d'ici cinq ans l'impôt fédéral sur le capital. Une fois cet impôt éliminé et les taux d'imposition réduits comme le prévoit le Plan quinquennal, le taux d'imposition des sociétés sera de plus de six points de pourcentage inférieur à celui en vigueur aux États-Unis (*voir le graphique à la fin de la présente partie*). Le budget de 2003 prévoit que le taux d'imposition des entreprises du secteur des ressources naturelles passera lui aussi de 28 à 21 p. 100 sur cinq ans, et il améliore la structure d'imposition.

C. Avantage social

Rôle du Ministère

Le rôle du Ministère consiste à mettre l'accent sur les grands programmes sociaux et les valeurs qu'ils représentent, de manière à assurer l'essor de la société canadienne et à accroître l'avantage économique dont profite le Canada.

Les activités du Ministère se rattachent à un large éventail de priorités de l'État, notamment le renforcement du système de soins de santé et un soutien accru aux enfants canadiens et à leurs familles, sans oublier le perfectionnement des compétences et l'apprentissage de la part des Canadiens.

Ressources utilisées

Dépenses prévues pour 2002-2003 : 27 706,3 millions de dollars.

Dépenses réelles en 2002-2003 : 28 009,8 millions de dollars.

(Comprend les dépenses de programmes législatifs et les dépenses de fonctionnement; des fonds de 27 996,5 millions de dollars sont affectés au Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces.)

ETP : affectation théorique de 115 ETP.

Principaux partenaires

Le Ministère collabore étroitement avec d'autres ministères dont les programmes et politiques concourent à l'avantage social que possède le Canada, en particulier les ministères dont le Ministre fait partie du Comité du Cabinet sur l'union sociale (par exemple Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Santé Canada et le ministère de la Justice Canada). Il coopère aussi avec les ministères provinciaux et territoriaux des Finances pour assurer l'efficacité des paiements de transfert et, au titre de la gérance conjointe du RPC, pour garantir que ce dernier demeure stable et viable sur le plan financier.

Pratiques de gestion

- Les efforts pour communiquer avec les Canadiens, incluant les sites Web, afin de consulter et d'informer le public sur différents sujets (tel que le http://www.fin.gc.ca/access/fedprove.html) pour de l'information sur les transferts provinciaux et territoriaux et le http://www.fin.gc.ca/access/sociale.html pour de l'information sur les questions sociales.

- Les consultations à l'échelle du Ministère et avec d'autres ministères fédéraux ainsi que les efforts concertés qui sont actuellement déployés par les ministères des Finances et du Trésor des provinces et des territoires afin d'assurer des transferts efficaces et de garantir la sécurité financière stable et viable du RPC.

Évaluation du rendement

Les efforts déployés par le Ministère ont eu pour objet de conférer un avantage social au Canada grâce à l'atteinte des objectifs prioritaires suivants :

- soutien du renouvellement continu du réseau canadien de soins de santé;
- exécution et examen fiables des programmes de paiements de transfert aux provinces et territoires;
- aide aux Canadiens qui veulent parfaire leurs compétences et accroître leurs connaissances;
- viabilité du RPC;
- aide accrue aux familles ayant des enfants;
- examen du mécanisme d'établissement des taux de cotisation d'assurance-emploi.

Le Ministère a-t-il atteint les résultats visés?

✓ **Soutien du renouvellement continu du réseau canadien de soins de santé**

Le Ministère continue de surveiller et d'évaluer le processus de mise en œuvre de l'accord de septembre 2000 sur la santé et contribue au renouvellement continu du réseau canadien de soins de santé. Dans la foulée de cet accord et de la présentation au gouvernement du rapport de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada en novembre 2002, les premiers ministres se sont rencontrés en février 2003 et ont conclu un nouvel accord sur le renouvellement des soins de santé. Au cours des cinq prochaines années, l'aide au titre des soins de santé augmentera de 34,8 milliards de dollars, dont 16 milliards seront fournis par l'entremise du Transfert visant la réforme des soins de santé, qui a trait aux soins primaires et à la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance, plus une majoration de 9,5 milliards de dollars des paiements de transfert fédéraux dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et des programmes qui le remplaceront. Le gouvernement fournit aussi 2,5 milliards de dollars sous la forme d'un supplément du TCSPS pour alléger les pressions que subit actuellement le système de soins de santé, ainsi que 1,5 milliard de dollars pour de l'équipement diagnostique et médical et 5,3 milliards de dollars pour des initiatives soutenues directement par l'administration fédérale, notamment les soins de santé dispensés aux membres des Premières nations.

En outre, le gouvernement accroîtra la transparence et renforcera la responsabilisation en matière de financement des soins de santé en restructurant le TCSPS à compter du 1er avril 2004, plus précisément en créant le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

En vue d'améliorer le cadre législatif du TCSPS, les affectations de nouveaux fonds à ce dernier ainsi qu'au TCS et au TCPS ont été énoncées dans la *Loi d'exécution du budget de 2003*, déposée le 28 février 2003. Cette loi établit le niveau des paiements de transfert pour une période de cinq ans se terminant en 2007-2008; les provinces et les territoires disposent ainsi d'un cadre quinquennal de financement prévisible et croissant. Les paiements de transfert prévus jusqu'en 2010-2011 ont également été annoncés dans le budget de 2003. En 2002-2003, les paiements de transfert en espèces pour la santé, l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage précoce et les services de garde d'enfants, totalisent 19,1 milliards de dollars.

✓ **Programmes de paiements de transfert aux provinces et aux territoires**

Le Ministère a pris part aux consultations menées auprès des provinces et des territoires concernant le Programme de péréquation et la formule de financement des territoires. Il y a eu cinq rencontres avec les provinces en 2002-2003 pour parler du renouvellement du Programme de péréquation en 2004. Tous les aspects du programme sont étudiés dans le but de proposer des modifications. Le plan de travail prévoit aussi l'examen de questions clés comme la volatilité et le caractère imprévisible des paiements.

De manière à renforcer le Programme de péréquation et compte tenu de l'amélioration de la situation financière de l'État fédéral, ce dernier a accepté d'éliminer de façon permanente le plafond des droits à péréquation à compter de 2002-2003. Cet engagement est énoncé dans la *Loi d'exécution du budget de 2003*, déposée le 28 février 2003.

Le Ministère a organisé trois réunions de travail en 2002-2003 au sujet des accords sur la formule de financement des territoires. Il a été question notamment des niveaux de financement, des incitations au développement économique, de la rationalisation de la formule, du partage des recettes fiscales avec les Premières nations et de la révision des données statistiques. Les travaux se déroulent comme prévu.

Le Ministère continue de gérer efficacement les programmes de paiements de transfert. Les paiements aux provinces et aux territoires ont été calculés et effectués conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et à la réglementation connexe. La gestion de ces programmes a été conforme aux exigences de la vérificatrice générale du Canada.

Au total, 42 milliards de dollars sont versés aux provinces et les territoires pour les aider à financer leurs programmes de santé, leurs programmes sociaux et d'autres

programmes (en tenant compte de la valeur des transferts de points d'impôt et des rajustements d'exercices antérieurs).

On trouvera de plus amples renseignements sur ce sujet à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/activty/fedprov-f.html.

Le graphique qui suit montre la hausse des transferts en espèces et en points d'impôt dans le cadre du TCSPS depuis 1996-1997, y compris la hausse de 21,1 milliards de dollars sur cinq ans annoncée en septembre 2000, celle de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans annoncée en février 2003 et les 900 millions additionnels pour les services de garde d'enfants annoncés dans le budget de 2003.

Paiements de transfert et autres formes d'aide à l'intention des programmes sociaux et des programmes de santé des provinces et territoires

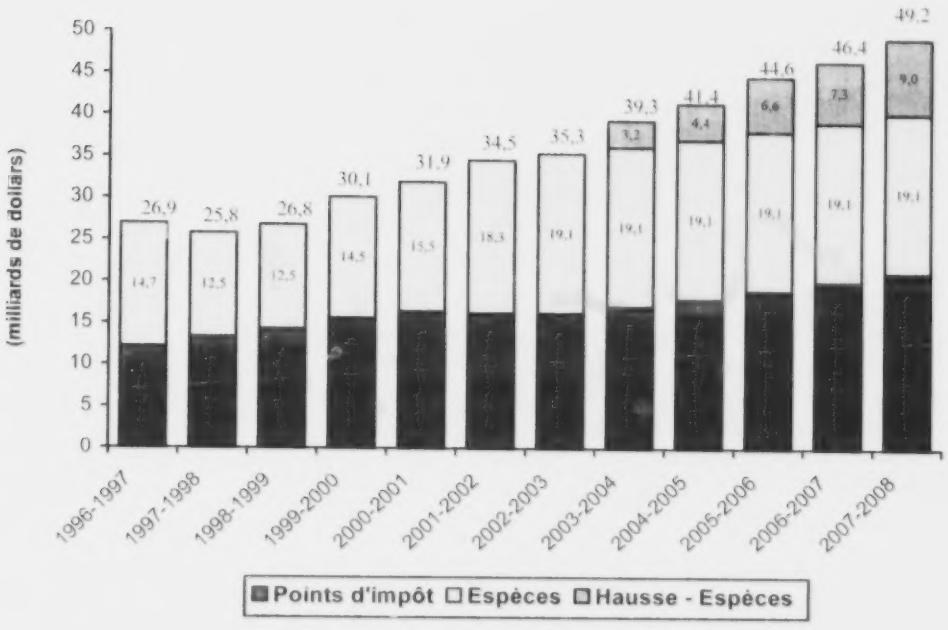

✓ **Aide aux Canadiens qui veulent parfaire leurs compétences et accroître leurs connaissances**

Au cours de 2002-2003, le Ministère a pris des mesures sur plusieurs fronts pour promouvoir l'essor d'une population active innovatrice et hautement qualifiée. Le Ministère, en collaboration souvent avec DRHC et Industrie Canada, et de concert avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants, a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques ayant pour objet :

- d'aider les Canadiens à parfaire leurs compétences et à en acquérir de nouvelles;

12,2
13,3
14,3
15,6
16,4
16,2
16,2
17,0
17,9
18,9
20,0
21,3

- de garantir que les systèmes d'apprentissage en vigueur au Canada répondent aux besoins d'aujourd'hui et de demain;
- de veiller à ce qu'il y ait des travailleurs qualifiés en nombre suffisant.

En particulier, dans le budget de 2003, le gouvernement a réservé 60 millions de dollars sur deux ans en vue d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants et 100 millions pour établir l'Institut canadien sur l'apprentissage, dont le mandat est d'améliorer la qualité de l'information disponible sur le système d'éducation et d'apprentissage canadien. Il affecte aussi 72 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour améliorer les résultats des études chez les Autochtones et s'assurer que ceux-ci se voient offrir des occasions de formation et d'emploi dans le cadre des grands projets. Il investit 41 millions de dollars lors des deux prochaines années pour attirer des travailleurs étrangers qualifiés et les aider à s'intégrer au marché du travail canadien, et il crée un programme de bourses d'études supérieures du Canada afin d'aider 2 000 étudiants à la maîtrise et autant d'étudiants au doctorat, c'est-à-dire les futurs chefs de file de la recherche.

✓ **Viabilité du RPC**

En 2002-2003, les ministres fédéral et provinciaux des Finances ont mené l'examen financier triennal du RPC, qui a confirmé la viabilité financière de ce dernier pour à tout le moins les 50 prochaines années. Forts de cette conclusion, les ministres ont décidé de ne pas modifier les taux de cotisation et les prestations. Il s'agit du deuxième examen mené depuis l'accord fédéral-provincial de 1997 sur la réforme du Régime qui confirme la solidité financière à long terme du RPC.

La solidité des deux piliers publics du système de revenu de retraite – le RPC et la Sécurité de la vieillesse, y compris le Supplément de revenu garanti – étant désormais assurée, des mesures ont été prévues dans le budget de 2003 pour renforcer le pilier de l'épargne privée en haussant les plafonds de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et aux régimes de pension agréés.

✓ **Aide accrue aux familles ayant des enfants**

Des bonifications du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), l'une des composantes de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), ont été annoncées dans le budget de 2003. Ces bonifications se traduiront par le versement de quelque 965 millions de dollars de prestations additionnelles chaque année aux familles à faible revenu d'ici l'année de prestation allant de juillet 2007 à juin 2008. L'aide fournie chaque année dans le cadre de la PFCE dépassera ainsi les 10 milliards de dollars. Le supplément de la PNE est la contribution fédérale à l'initiative de la PNE, aux termes de laquelle les administrations fédérale, provinciales et territoriales prennent des mesures concertées pour réduire la pauvreté chez les enfants tout en aidant les familles à échapper au piège de l'aide sociale, qui dissuaderait sinon de nombreux parents recevant de l'aide sociale à prendre un emploi parce que cela entraînerait une diminution des prestations et services relatifs aux enfants. Les bonifications du supplément de la PNE permettront aux provinces de remplacer les

prestations de base pour enfants accordées dans le cadre de l'aide sociale à l'égard de la grande majorité des enfants canadiens, ce qui aidera les familles pauvres à sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Le budget de 2003 instaure également la Prestation pour enfants handicapés (PEH), qui pourra atteindre 1 600 $ par enfant et sera versée en supplément de la PFCE à l'égard des enfants donnant droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. La PEH donnera lieu à une augmentation de 50 millions de dollars par année de l'aide accordée aux familles à revenu faible et modeste qui prennent soin d'un enfant admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Par suite des changements annoncés dans le budget de 2003, le montant maximal de la PFCE devrait passer de 2 443 $ par enfant en juillet 2002 à 3 243 $ en juillet 2007. Dans le cas d'un enfant ayant une déficience mentale ou physique grave et prolongée, le montant maximal projeté de prestation sera de 4 982 $ d'ici juillet 2007.

✓ **Examen du mécanisme d'établissement des taux de cotisation d'assurance-emploi**

En 2002-2003, le ministère des Finances Canada, en coopération avec DRHC, a préparé et entamé un examen devant conduire à l'élaboration d'un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation d'assurance-emploi (A-E). Dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé que le taux de cotisation d'A-E en 2004 sera ramené à 1,98 $ par tranche de 100 $ de gains assurables, et les dispositions législatives connexes ont été déposées le 28 février 2003. Également, le gouvernement a annoncé qu'il tiendrait des consultations sur un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation d'A-E pour 2005 et les années subséquentes, ce mécanisme reposant sur des principes comme la transparence et l'équilibre entre les recettes provenant des cotisations et les coûts prévus du programme.

D. Avantage mondial

Rôle du Ministère

Améliorer le niveau de vie des Canadiens par la promotion d'un régime de libre-échange où l'économie ouverte de la nation, qui dépend dans une grande mesure des échanges commerciaux, peut prospérer; accroître la sécurité et l'efficience à la frontière tout en rendant celle-ci plus ouverte; contribuer à l'atteinte de l'engagement du gouvernement envers un environnement sain; appuyer les initiatives stratégiques internationales axées sur une plus forte croissance à l'échelle mondiale; et favoriser la stabilité financière internationale.

Nous accomplissons ce rôle principalement dans le cadre de notre participation à des négociations et forums multilatéraux, régionaux et bilatéraux, ainsi que de notre appartenance à des organismes financiers et commerciaux internationaux.

Ressources utilisées

Dépenses prévues pour 2002-2003 : 1 155,3 millions de dollars.

Dépenses réelles en 2002-2003 : 1 420,9 millions de dollars.

(Comprend les dépenses de programmes législatifs et les dépenses de fonctionnement; les dépenses de programmes législatifs (postes budgétaires et non budgétaires) sont de 1 393 millions de dollars.)

ETP : affectation théorique de 226 ETP.

Principaux partenaires

- Autres ministères et organismes : ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Bureau du Conseil privé, Banque du Canada, Agence canadienne de développement international, Agence des douanes et du revenu du Canada, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, Conseil du Trésor et Industrie Canada.
- Groupes et organismes internationaux : G-7, G-10, G-20, FMI, Banque mondiale, OMC, etc.
- Ministères des Finances et fonctionnaires d'autres pays, représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales.

Pratiques de gestion

- Perfectionnement des employés pour que ceux-ci possèdent la vision et les compétences nécessaires.

- Consultations à l'intérieur du Ministère, avec d'autres ministères, d'autres gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres parties concernées.
- Efforts constants de communication auprès des Canadiens, notamment par l'intermédiaire des sites Web du gouvernement, pour consulter et informer le public sur différents sujets.

Évaluation du rendement

Les activités du Ministère ont visé à conférer au Canada un avantage mondial grâce à l'atteinte des objectifs prioritaires suivants :

- accroître l'efficience et la sécurité à la frontière;
- veiller à ce que le système financier canadien soit sûr et conforme aux normes internationales en matière de lutte contre les abus du système financier et le financement du terrorisme;
- participer à l'élaboration, à la promotion et à la mise en application de normes internationales destinées à prévenir les abus du système financier;
- prendre part à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre de réformes ayant pour but d'accroître la stabilité financière internationale;
- appuyer l'adoption de politiques et de réformes économiques pertinentes dans les pays industrialisés et les économies de marché émergentes afin d'améliorer la croissance économique mondiale;
- renforcer le système commercial international;
- protéger l'environnement;
- ouvrir de nouvelles perspectives de commerce et d'investissement au Canada;
- assurer la compétitivité de notre régime fiscal à l'échelle internationale.

Le Ministère a-t-il atteint les résultats visés?

✓ **Accroître l'efficience et la sécurité à la frontière**

Le budget de 2001 affectait des fonds sur plusieurs années à des initiatives touchant la sécurité et l'efficience à la frontière. Ainsi qu'il l'indique dans le budget de 2003, le gouvernement a lancé depuis d'importantes initiatives nouvelles pour accroître la sécurité à la frontière canadienne – pensons entre autres aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action canado-américain en 30 points pour une frontière intelligente. Le budget de 2003 affecte 50 millions de dollars pour l'exercice actuel et 25 millions en 2004-2005 à la réserve pour éventualités au titre de la sécurité, de manière à aider le gouvernement à faire face dans l'avenir à des besoins imprévus en matière de sécurité.

Par ailleurs, les dispositions législatives portant l'application du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien ont été incorporées au projet de loi C-49, qui a été déposé à la Chambre des communes en février 2002 et a reçu la sanction royale le 27 mars 2002. Ce droit est perçu depuis le 1er avril 2002.

Dans le budget de 2001, le gouvernement prenait l'engagement de procéder à des examens périodiques du droit pour s'assurer que les recettes correspondent aux dépenses prévues d'amélioration du système de sécurité des transports aériens. Le premier examen a débuté à l'été 2002. Il a englobé les aspects techniques entourant l'application du droit, notamment la structure de ce dernier, de manière à garantir que les recettes qui en sont tirées suffisent à financer le système de sécurité aérienne amélioré et que personne n'ait à payer plus que ce qui est le cas avec la structure actuelle.

Le 8 novembre 2002, le gouvernement a demandé au public de lui faire part de ses opinions sur le droit et a présenté une mise à jour sur différentes questions reliées aux recettes et aux dépenses. Les fonctionnaires du Ministère ont consulté des groupes du secteur des transports aériens et ont étudié avec soin les présentations – plus de 300 en tout – reçues de membres de ce secteur et d'autres parties concernées. On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/news02/02-091f.html.

Les résultats de l'examen ont été exposés dans le budget de 2003 et ont conduit à une réduction du droit applicable à l'égard des vols intérieurs, qui est passé de 12 à 7 $ pour un aller simple au Canada et de 24 à 14 $ pour un aller-retour – il s'agit d'une baisse de plus de 40 p. 100 qui profitera à tous les voyageurs sur les vols intérieurs. Ce nouveau tarif s'applique aux billets achetés à compter du 1er mars 2003.

✓ **Veiller à ce que le système financier canadien soit sûr et conforme aux normes internationales en matière de lutte contre les abus du système financier et le financement du terrorisme**

On a adopté des instruments réglementaires en vue de détecter les activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, en conformité avec les normes internationales existantes. Ces dispositions touchaient l'identification des clients, la tenue de documents et la déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces ainsi que des opérations financières visées par règlement. D'autres instruments réglementaires entrés en vigueur exigent la déclaration des avoirs terroristes et des opérations soupçonnées de servir au financement d'activités terroristes.

✓ **Participer à l'élaboration, à la promotion et à la mise en application de normes internationales destinées à prévenir les abus du système financier**

Le Ministère a participé activement aux travaux des ministres des Finances du G-7, du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et d'autres forums internationaux en vue de prendre des mesures efficaces à l'échelle

internationale pour contrer les abus financiers. Entre autres, le GAFI a élaboré de nouvelles normes internationales de lutte au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, et il a fait la promotion de ces normes à l'échelle mondiale.

✓ **Prendre part à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre de réformes ayant pour but d'accroître la stabilité financière internationale**

Afin d'atteindre cet objectif, le Ministère a collaboré avec le FMI, la Banque mondiale, le G-7 et d'autres institutions et groupes internationaux à l'élaboration d'un meilleur cadre de prévention et de gestion des crises économiques et financières.

En avril 2002, le G-7 a rendu public un plan d'action visant à améliorer le cadre de prévention et de règlement des crises internationales. Ce plan d'action comporte quatre grandes composantes : le renforcement de la surveillance par le FMI; la promotion de clauses d'action collective dans les contrats obligataires souverains; la promotion du respect des limites de crédit appliquées par le FMI; et le soutien des travaux du FMI en vue d'élaborer un mécanisme de restructuration de la dette des États souverains. Le plan a été examiné par le G-7 lors de sa réunion à l'automne 2002, et une proposition relative au mécanisme de restructuration de la dette des États souverains qui devait être élaborée d'ici les réunions du Comité monétaire et financier international (CMFI) et du G-7 au printemps 2003.

On pourra mesurer les progrès accomplis au fil du temps en voyant si la communauté internationale est plus à même de prévoir les crises financières et économiques internationales et d'y réagir, et si le règlement des crises financières dépend moins du financement public. Le FMI a présenté comme prévu une proposition concrète au sujet du mécanisme de restructuration de la dette des États souverains lors des réunions du printemps 2003 du CMFI et du G-7; toutefois, les ministres ont jugé que ce n'était pas le bon moment pour adopter un tel mécanisme. Plusieurs économies de marché émergentes, à commencer par le Mexique, ont incorporé des clauses d'action collective à leurs contrats obligataires souverains.

✓ **Appuyer l'adoption de politiques et de réformes économiques pertinentes dans les pays industrialisés et les économies de marché émergentes afin d'améliorer la croissance économique mondiale**

La collaboration soutenue du Ministère avec d'autres administrations publiques, des organisations internationales et des institutions financières en vue d'élaborer des politiques et des instruments aptes à intensifier la croissance mondiale est un objectif permanent, et l'un des meilleurs moyens de mesurer les progrès accomplis sur ce plan consiste à examiner les tendances relatives au niveau et à la distribution du revenu réel par habitant sur l'ensemble de la planète.

Le Canada a présidé un groupe de travail du G-7 qui a formulé des recommandations pour appuyer la mise en œuvre de l'Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés (PPTE). Ces recommandations ont été entérinées et rendues publiques par les dirigeants du G-7 lors du Sommet de Kananaskis (http://www.g8.gc.ca/2002Kananaskis/kananaskis/hipc-fr.asp).

Le Ministère a continué d'appuyer le financement intégral du fonds fiduciaire à l'intention des PPTE à la Banque mondiale, la participation accrue des créanciers à l'Initiative et l'atteinte par les PPTE de leur point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative, ce qui correspond à un fardeau de la dette soutenable.

Le Ministre a présidé les travaux des ministres des Finances du G-7 en 2002, entre autres une rencontre ministérielle très importante à Halifax en juin 2002. Le Canada a profité de cette occasion pour favoriser la conclusion d'une entente parmi les pays du G-7, entente qui devait conduire à la Treizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, ou IDA-13. L'IDA dispose de 23 milliards de dollars américains qu'elle utilise pour accorder des prêts et des subventions aux pays les plus pauvres.

Le déroulement de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA permettra d'évaluer les progrès accomplis relativement à cette priorité.

✓ **Renforcer le système commercial international**

Le Ministère contribue à la libéralisation des échanges et à l'amélioration des règles commerciales internationales applicables dans le cadre de différentes initiatives bilatérales et régionales, comme l'OMC et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Le Cycle de Doha des négociations commerciales multilatérales sous le régime de l'OMC, amorcé en novembre 2001, et les négociations sur la ZLEA doivent se terminer en 2005. Les négociations entourant la conclusion d'accords de libre-échange avec quatre pays d'Amérique centrale (le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua) ainsi qu'avec Singapour se poursuivent et devraient aboutir en 2003-2004. L'accent continuera d'être mis sur la définition, en consultation avec les parties canadiennes concernées, de la position du Canada sur des points de négociation clés relevant au premier chef de la responsabilité du Ministère, par exemple l'accès aux marchés, les droits anti-dumping et le subventionnement, les droits compensateurs et les services financiers, ainsi que sur la défense des intérêts et la promotion des priorités du Canada au cours de toutes ces négociations.

✓ **Protéger l'environnement**

Le ministère des Finances Canada a pris part aux travaux du Groupe de travail sur l'échange de droits d'émission intérieur, dont le rapport a été présenté aux ministres fédéraux et provinciaux responsables de l'énergie et de l'environnement en 2002. L'analyse du groupe a été prise en compte dans le *Plan d'action du Canada sur les changements climatiques*, fruit de la collaboration de différents ministères dont celui des Finances, qui met de l'avant des dispositions régissant les échanges de droits d'émission.

✓ **Ouvrir de nouvelles perspectives de commerce et d'investissement au Canada**

Le Ministère a continué de donner suite efficacement et rapidement aux propositions ou aux besoins de modification des politiques tarifaires canadiennes (par exemple la baisse des droits de douane sur les importations d'intrants de fabrication).

En outre, le Ministère a favorisé l'adoption d'approches de financement innovatrices pour étayer la participation canadienne aux échanges commerciaux et aux investissements internationaux, notamment par l'entremise de Exportation et développement Canada (EDC) et de la Commission canadienne du blé (CCB). Le Ministère a également entamé un examen stratégique des pratiques de financement de EDC pour s'assurer que le système canadien des crédits à l'exportation continue de répondre aux besoins des exportateurs canadiens.

Le Ministère a amélioré la surveillance administrative et la gestion courante des ventes à crédit et des rééchelonnements d'emprunts reliés aux ventes à l'exportation de la CCB. Il a joué un rôle actif dans la défense des pratiques de la CCB par suite des contestations commerciales de la part des États-Unis.

Les progrès prendront la forme d'un recours constant, et même élargi, aux garanties bancaires pour le financement des exportations. L'examen stratégique des pratiques de financement de EDC se traduira par un appui accru aux exportateurs canadiens, tandis que la surveillance administrative améliorée des ventes et des opérations de rééchelonnement touchant la CCB garantira une coopération étroite entre cette dernière et le gouvernement relativement à la gestion des emprunts faisant l'objet d'un rééchelonnement multilatéral au Club de Paris..

Toujours au regard de cet objectif prioritaire, on a conçu des initiatives en vue de faire mieux connaître l'économie canadienne à l'étranger. Ces efforts se poursuivront par l'intermédiaire des hauts fonctionnaires du ministère des Finances Canada et des conseillers aux finances ministériels en poste dans les ambassades canadiennes, qui communiquent avec les collectivités à l'étranger, sans oublier l'utilisation du Web et des publications du Ministère. Le Canada continuera de jouer un rôle d'avant-plan dans le cadre des activités des institutions financières internationales.

✓ **Assurer la compétitivité de notre régime fiscal à l'échelle internationale**

Le Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars sera entièrement en vigueur d'ici 2004-2005. Grâce à ce plan, le taux général d'imposition des sociétés au Canada sera de quelque cinq points de pourcentage inférieur au taux américain d'ici 2005, et de plus de six points de pourcentage inférieur en 2008. On continue de mesurer les progrès accomplis en comparant les taux d'imposition prévus par la loi et les taux réels ainsi qu'en évaluant la hausse de la compétitivité du régime canadien d'imposition des sociétés par rapport à celui de ses principaux concurrents.

Taux d'imposition des sociétés au Canada et aux États-Unis

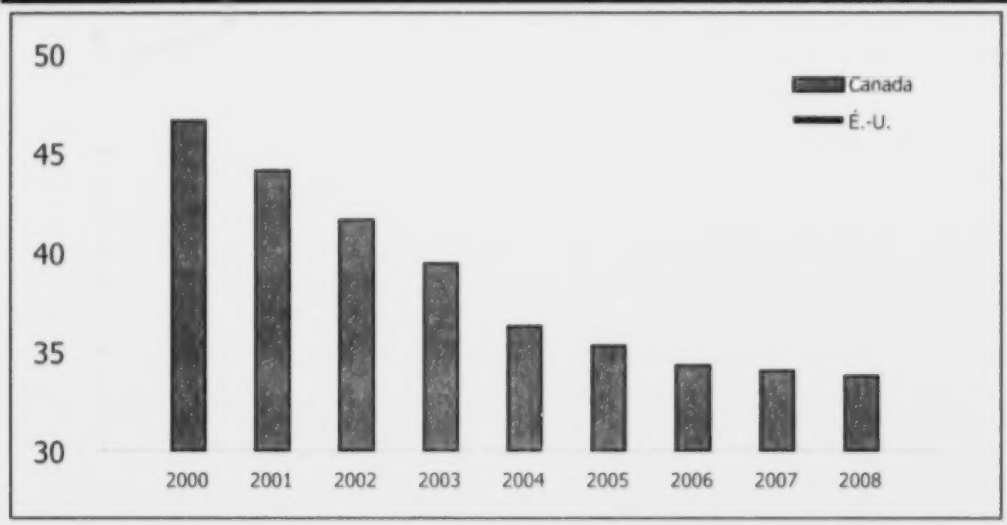

Nota : taux établis d'après les changements annoncés jusqu'en juin 2003 – moyenne des taux combinés fédéraux provinciaux/d'état, plus les taux d'imposition du capital, convertis en taux d'imposition des bénéfices.

Annexe A – Initiatives législatives et réglementaires

Les résultats obtenus par le Ministère relativement aux initiatives législatives et réglementaires énumérées ici sont évalués en fonction de l'adoption des instruments législatifs et réglementaires proposés et des consultations menées auprès des parties concernées des secteurs public et privé ainsi que de leurs commentaires.

Initiatives législatives et réglementaires

* Comme indiqué dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2002-2003	Résultats obtenus
Règlements pris par suite de l'adoption du projet de loi C-8, *Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières*	Les règlements requis pour mettre entièrement en œuvre l'objet stratégique du projet de loi C-8 sont élaborés.	24 règlements additionnels ont été élaborés au cours du dernier exercice.
Loi destinée à mettre à jour les dispositions de régie d'entreprise, les lois du secteur financier et les dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* qui ont trait à la protection des souscripteurs.	Par suite des modifications apportées à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et des changements qui ont eu lieu dans le secteur, cette loi permettra de moderniser les dispositions en question dans les lois régissant le secteur financier.	Un document de consultation a été publié et des consultations poussées ont été menées. Un projet de loi est en cours d'élaboration.

Annexe A – Initiatives législatives et réglementaires

Les résultats obtenus par le Ministère relativement aux initiatives législatives et réglementaires énumérées ici sont évalués en fonction de l'adoption des instruments législatifs et réglementaires proposés et des consultations menées auprès des parties concernées des secteurs public et privé ainsi que de leurs commentaires.

Initiatives législatives et réglementaires

* Comme indiqué dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2002-2003	Résultats obtenus
Règlements pris par suite de l'adoption du projet de loi C-8, *Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières*	Les règlements requis pour mettre entièrement en œuvre l'objet stratégique du projet de loi C-8 sont élaborés.	24 règlements additionnels ont été élaborés au cours du dernier exercice.
Loi destinée à mettre à jour les dispositions de régie d'entreprise, les lois du secteur financier et les dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* qui ont trait à la protection des souscripteurs.	Par suite des modifications apportées à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et des changements qui ont eu lieu dans le secteur, cette loi permettra de moderniser les dispositions en question dans les lois régissant le secteur financier.	Un document de consultation a été publié et des consultations poussées ont été menées. Un projet de loi est en cours d'élaboration.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2002-2003	Résultats obtenus
Le *Tarif des douanes* permet au gouvernement de répondre en tout temps aux besoins de l'industrie canadienne en matière de concurrence, de défendre les droits de la nation et de satisfaire à ses obligations aux termes des accords et mécanismes auxquels le Canada est partie.	Au moyen de décrets et de règlements, le gouvernement répondra, le cas échéant, aux besoins de l'industrie canadienne en matière de compétitivité, et il défendra les droits du Canada conformément aux accords internationaux.	En 2002-2003, plusieurs décrets ou règlements ont été adoptés en vue du respect des droits et obligations du Canada en vertu d'accords commerciaux, de la réduction des droits de douane sur les intrants afin d'accroître la compétitivité des fabricants canadiens au pays et à l'étranger, sans oublier l'apport de modifications techniques au *Tarif des douanes* pour assurer une application uniforme de certaines dispositions tarifaires.
Des dispositions législatives touchant les taxes de vente et les taxes d'accise seront proposées en vue de mettre en œuvre les modifications de la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) annoncées en décembre 2001, ainsi que les hausses de taxe sur le tabac annoncées le 1er novembre 2001.	Ces modifications amélioreront l'application et l'équité du régime fiscal dans les domaines en question, permettront de percevoir des recettes accrues et feront en sorte que les objectifs stratégiques visés par la loi soient atteints.	Les modifications de la TPS/TVH annoncées le 21 décembre 2001 ont été mises en œuvre dans la *Loi d'exécution du budget de 2003*, qui a reçu la sanction royale le 19 juin 2003. Projet de loi C-28, chapitre 15, deuxième session, trente-septième législature. Les hausses de taxe sur le tabac annoncées le 1er novembre 2001 ont été mises en œuvre dans la *Loi de 2001 sur l'accise*, qui a reçu la sanction royale le 13 juin 2002. Projet de loi C-47, chapitre 22, première session, trente-septième législature.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2002-2003	Résultats obtenus
Dispositions législatives déposées pour mettre en œuvre la *Loi sur le Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*, annoncée dans le budget de 2001.	Le nouveau droit servira à financer le coût des mesures de renforcement de la sécurité aérienne annoncées dans le budget de 2001.	Le Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est entré en vigueur le 1er avril 2002, en vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2001*, qui a reçu la sanction royale le 27 mars 2002. Projet de loi C-49, chapitre 9, première session, trente-septième législature.
Loi sur la taxe d'accise et règlements pris en application de la partie IX de la Loi (TPS/TVH) – Des modifications de la *Loi sur la taxe d'accise* et des règlements pris en application de la partie IX peuvent être nécessaires à l'occasion pour tenir compte de nouvelles considérations stratégiques ou régler des points techniques.	Le gouvernement peut, au moyen de ces modifications, résoudre des problèmes techniques, préciser le sens de dispositions ambiguës, donner suite aux jugements des tribunaux, tenir compte de modifications apportées à d'autres lois et mettre en œuvre des changements stratégiques (y compris ceux pouvant être annoncés au moyen d'un communiqué de presse).	Des modifications de dispositions relatives à la TPS/TVH dans la *Loi sur la taxe d'accise* et les règlements connexes ont été annoncées en février et en décembre 2002, le but étant de combler certaines lacunes techniques et d'apporter des améliorations stratégiques touchant différents domaines.
Loi de 2001 sur l'accise, règles et règlements connexes – Nouveau cadre législatif régissant l'application des taxes fédérales sur les spiritueux, le vin et les produits du tabac.	Le cadre législatif actuel est remplacé par un régime de taxation moderne et souple, qui tient compte des besoins de l'État et de l'industrie. Un projet de loi a été déposé à la Chambre des communes en décembre 2001.	La *Loi de 2001 sur l'accise* a reçu la sanction royale le 13 juin 2002 mais est entrée en vigueur le 1er juillet 2003 pour que les secteurs touchés et l'Agence des douanes et du revenu du Canada aient le temps de se préparer à la mise en application du nouveau cadre de l'accise. Projet de loi C-47, chapitre 22, première session, trente-septième législature.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2002-2003	Résultats obtenus
Nouveau règlement requis pour fixer le calendrier et les modalités des paiements de péréquation compensatoires aux termes de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve.*	Le règlement permettra à Ressources naturelles Canada d'effectuer des paiements compensatoires à Terre-Neuve-et-Labrador en application de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve.*	Le Règlement sur les paiements de péréquation compensatoires relativement aux recettes extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador a été adopté le 8 août 2002.
Mise en œuvre de conventions fiscales	Le gouvernement déposera un projet de loi pour approuver et mettre en œuvre des conventions fiscales nouvelles ou modifiées entre le Canada et d'autres pays.	Le projet de loi S-2, *Loi de 2002 pour la mise en œuvre de conventions fiscales*, qui a reçu la sanction royale le 12 décembre 2002, approuve et met en œuvre des conventions fiscales avec le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie. Projet de loi S-2, chapitre 24, deuxième session, trente-septième législature.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2002-2003	Résultats obtenus
Projet de loi de 2001 visant l'impôt sur le revenu.	Un projet de loi comportant des dispositions de mise en œuvre des mesures contenues dans le budget de 2001 en matière d'impôt sur le revenu a été déposé. Voici certaines de ces mesures : ♦ déduction des frais d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules automobiles; ♦ éducation de base des adultes – déduction d'impôt pour l'aide au titre des frais de scolarité; ♦ élargissement du crédit d'impôt pour études; ♦ promotion de la gestion durable des terres à bois; ♦ établissement à titre permanent du taux d'inclusion de 50 p. 100 des gains en capital découlant des dons de certains titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance; ♦ bonification des encouragements fiscaux au titre des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique; ♦ meilleure prise en compte de l'évolution de la situation familiale aux fins d'octroi du crédit pour taxe sur les produits et services; ♦ report des acomptes provisionnels d'impôt pour les petites entreprises.	Le projet de loi C-49, *Loi d'exécution du budget de 2001*, a reçu la sanction royale le 27 mars 2002. Projet de loi C-49, chapitre 9, première session, trente-septième législature. Un avant-projet de règlement comportant des améliorations des encouragements fiscaux relatifs aux énergies renouvelables a été publié le 26 juin 2002.

Loi ou règlement	Résultats prévus en 2002-2003	Résultats obtenus
Publication éventuelle d'un avant-projet de modifications techniques en matière d'impôt sur le revenu en 2002	Le Ministère pourrait publier d'autres avant-projets pour consultation, si cela est possible sur le plan opérationnel.	Un avant-projet de modification technique a été publié le 20 décembre 2002.
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes – Des dispositions réglementaires ont été élaborées pour mettre en œuvre au cours de 2002 et de 2003 les dispositions de la Loi relatives à la déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces ou d'effets ainsi que d'opérations financières visées par règlement, à l'identification des clients, à la tenue de documents et à l'observation. Des dispositions réglementaires ont été adoptées pour mettre en œuvre les dispositions législatives ayant trait à la déclaration des opérations soupçonnées de servir au financement du terrorisme et des biens soupçonnés d'appartenir à des terroristes.	Les dispositions réglementaires améliorent le cadre de lutte au blanchiment de capitaux en vigueur au Canada à l'aide de nouvelles mesures destinées à renforcer la détection des opérations de blanchiment de capitaux et à dissuader quiconque de s'y livrer. De plus, le Canada peut ainsi respecter son engagement concernant l'application de normes internationales en la matière.	Ces dispositions réglementaires sont entrées en vigueur en 2002 et au début de 2003.
Le projet de loi C-3 (auparavant C-58), *Loi modifiant le Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (OIRPC), a reçu la sanction royale le 3 avril 2003. Projet de loi C-3, chapitre 5, deuxième session, trente-septième législature.	Les administrations fédérale, provinciales et territoriales ont convenu de transférer les actifs du RPC actuellement gérés par le ministère des Finances Canada à l'OIRPC.	Par suite de l'approbation officielle par les provinces des modifications de la législation fédérale contenues dans le projet de loi C-3, le transfert des derniers actifs du RPC à l'OIRPC sera effectué graduellement sur trois ans à compter du troisième trimestre de 2003.

Annexe B – Développement durable

Conformément à la *Loi sur le vérificateur général,* chaque ministère est tenu de préparer tous les trois ans une stratégie de développement durable (SDD) qui précise ses objectifs et ses plans d'action au titre de l'intégration du développement durable à ses politiques, activités et programmes. Le Commissaire à l'environnement et au développement durable surveille la mise en œuvre de ces stratégies par l'entremise du Bureau du vérificateur général du Canada.

Résultats stratégiques

La SDD du Ministère pour la période de 2001 à 2003 a été déposée à la Chambre des communes en février 2001. Elle décrit les deux principaux objectifs du Ministère en matière de développement durable :

1. l'équité intergénérationnelle,
2. une plus grande intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux à l'élaboration des politiques.

Thèmes, objectifs et enjeux clés

Pour progresser dans l'atteinte de ces objectifs généraux, le Ministère a mis au point un plan d'action fondé sur quatre enjeux clés, c'est-à-dire des thèmes qui correspondent en gros à ses principaux rôles stratégiques et opérationnels. Ces quatre enjeux clés sont les suivants : bâtir l'avenir, intégrer l'économie et l'environnement, participer à l'économie mondiale et écologiser les opérations. Pour chacun de ces enjeux, un certain nombre d'objectifs et de mesures ciblées ont été définis. Le plan d'action détaillé du Ministère se trouve à l'adresse http://www.fin.gc.ca/tocf/2001/sds2001f.html. Voici certains des principaux objectifs du Ministère en matière de développement durable, ainsi qu'une explication de leur lien avec les deux grands objectifs de développement durable :

Bâtir l'avenir : le Ministère met surtout l'accent sur l'équité intergénérationnelle au moyen de l'assainissement des finances, du renforcement des assises de la nation canadienne au moyen de la gestion des programmes fédéraux de transfert aux provinces et de la mise en œuvre des priorités du développement durable dans le cadre du processus budgétaire fédéral.

Intégrer l'économie et l'environnement : le Ministère a travaillé à élargir son analyse et sa base de connaissances en vue d'intégrer des aspects économiques et environnementaux aux politiques en matière de fiscalité et de dépenses ainsi qu'aux politiques afférentes.

Participer à l'économie mondiale : en conformité avec les deux grands objectifs du développement durable, la SDD du Ministère englobe également les liens qui existent entre les préoccupations environnementales, la compétitivité internationale et la mondialisation de l'économie dans le contexte des ententes environnementales

multilatérales, des accords commerciaux et des activités menées par les institutions financières nationales et internationales.

Écologiser les opérations : le Ministère tient aussi à améliorer la gestion de ses activités courantes et à conscientiser ses employés au sujet des conséquences environnementales de leurs activités, tant au travail que dans leur quotidien. Le Ministère offrira également des outils pour favoriser l'adoption de pratiques exemplaires ainsi que pour réduire les besoins énergétiques et les déchets.

Gestion du rendement

Le Ministère a mis en œuvre une stratégie de gestion renouvelée au titre de la SDD. Cette stratégie consiste à désigner un champion du développement durable au Ministère, à établir un groupe de travail formé de fonctionnaires, à mener des examens documentés des progrès réalisés au chapitre du développement durable ainsi qu'à confier à un comité de la haute direction la tâche d'élaborer un cadre de planification.

Objectifs et rapports

La mise en œuvre de la SDD 2001-2003 a commencé en 2001-2002. Des renseignements détaillés sur les progrès accomplis en 2001-2002 sont fournis sur le site Web du Ministère à l'adresse http://www.fin.gc.ca/finsearch/FinResults_f.asp?Who=Pub&Scope=2002. Voici un résumé de ces progrès :

Réalisations – points saillants

- **Bâtir l'avenir**

  Le ministre des Finances a annoncé en juin 2003 que, même si les résultats définitifs ne seraient pas connus avant septembre 2003, le gouvernement du Canada enregistrerait un excédent budgétaire en 2002-2003 et s'attendait à ce que le ratio de la dette au PIB soit ramené à un peu moins de 44 p. 100, comparativement au sommet de 67,5 p. 100 atteint en 1995-1996.

  Par suite des accords conclus par les premiers ministres en 2000 et en 2003, les transferts en espèces destinés aux programmes sociaux et aux soins de santé passent de 15,5 milliards de dollars en 2000-2001 à 20,8 milliards en 2003-2004, et ils devraient doubler au cours de la période de dix ans qui s'étend de 2000-2001 à 2010-2011. Le budget de 2003 prévoit en outre des transferts additionnels de 900 millions sur cinq ans pour les services de garde d'enfants et l'apprentissage précoce.

  Dans le cadre de leur examen du RPC prévu par la loi, les ministres fédéral et provinciaux des Finances ont confirmé au début de 2003 que l'assise financière du Régime est solide.

❖ **Intégrer l'économie et l'environnement**

On a annoncé dans le budget de 2003 des investissements de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer la mise en œuvre du *Plan du Canada sur les changements climatiques*, dont 250 millions destinés à Technologies du développement durable Canada et 50 millions à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère en 2003-2004. Le reste des fonds, soit 1,7 milliard, sera affecté au cours des cinq prochaines années à d'autres initiatives efficientes ayant pour objet de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada, qu'il s'agisse d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de transport durable ou de nouveaux carburants de remplacement.

Le budget de 2003 comportait aussi des investissements de 1 milliard de dollars sur les cinq prochaines années pour l'assainissement des sites fédéraux contaminés, l'amélioration de la qualité de l'air ainsi que des activités d'évaluation et de gestion des substances toxiques, la protection accrue des espèces en péril au Canada, la mise en œuvre des engagements pris par le Canada lors du Sommet mondial sur le développement durable, la modernisation, l'entretien et la surveillance des systèmes d'aqueduc et d'égout sur les réserves des Premières nations, le lancement des travaux d'aménagement de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, et le rétablissement de l'équilibre écologique des parcs existants.

Toujours dans ce budget, on a annoncé que la portion d'éthanol ou de méthanol dans les mélanges de combustible diesel ne serait pas assujettie à la taxe d'accise fédérale sur le diesel. De même, le gouvernement a mis en œuvre une mesure prévue dans le budget de 2003 en vue d'accorder une exonération de taxe d'accise fédérale sur le diesel à l'égard du bio-diesel – produit à partir de la biomasse ou de ressources renouvelables – qui est utilisé comme carburant automobile ou mélangé à du diesel ordinaire.

Enfin, aux termes du budget de 2003, on a élargi l'admissibilité au régime d'amortissement de la catégorie 43.1 de façon à englober certains dispositifs de piles à combustible stationnaires, le matériel acquis pour la production d'électricité à partir de bio-huile (tirée de la biomasse des résidus forestiers et végétaux) et certains types de matériel servant à l'exploitation de serres, comme les pompes géothermiques.

❖ **Participer à l'économie mondiale**

Le Canada, de concert avec tous les membres de l'OCDE, à l'exception des États-Unis et de la Turquie, a mis en œuvre une convention conclue en vue de l'évaluation environnementale des projets financés par les organismes officiels de crédit à l'exportation. Le Ministère continuera de collaborer avec le MAECI et EDC en vue de l'adoption de saines pratiques environnementales

Le Ministère a aussi amorcé un dialogue avec les institutions financières assujetties aux exigences des nouvelles déclarations annuelles. Aux termes de la réglementation sur les nouvelles déclarations annuelles, entrée en vigueur le 21 mars 2002 par suite de l'adoption du projet de loi C-8, les institutions financières sous réglementation fédérale dont les capitaux propres sont supérieurs à 1 milliard de dollars doivent publier un rapport annuel exposant leur contribution à l'économie et à la société canadiennes. Ces déclarations portent entre autres sur le développement durable et la responsabilité sociale des sociétés. Les premières déclarations ont été publiées au cours du premier semestre de 2003.

❖ **Écologiser les opérations**

Le Ministère a élaboré un plan de communication clair et cohérent pour sensibiliser ses employés aux enjeux environnementaux liés aux activités de l'État et pour leur proposer des moyens de contribuer à l'écologisation de leur lieu de travail. Le guide souligne les bons résultats obtenus par le Ministère lors de la promotion du Jour de la terre et de la Semaine de l'environnement; en effet, compte tenu de sa taille, le ministère des Finances Canada est l'organisme public dont la plus forte proportion d'employés ont participé au Défi Transport.

Le Ministère a rédigé une ébauche de guide d'acquisition et, en partenariat avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a offert une formation en matière d'approvisionnements écologiques. On peut aussi mentionner d'autres exemples de programmes de gestion environnementale fructueux, entre autres des programmes de recyclage de batteries et de matériel multimédias, des bacs à déchets à deux volets et le programme d'économie de papier, grâce auquel le Ministère a réduit de 73 p. 100 les déchets expédiés aux décharges. Nos efforts ont permis au ministère des Finances Canada de devenir le leader de l'administration fédérale en matière de gestion des déchets.

Annexe C – Rendement financier

Aperçu

La présente annexe résume le rendement financier du ministère des Finances Canada, en fonction de trois programmes distincts et de huit secteurs d'activité, conformément à la structure approuvée de planification, de rapport et de responsabilisation.

Les tableaux comparent trois catégories de données : les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles. La colonne des dépenses prévues contient les données incluses dans le *Rapport sur les plans et les priorités* du Ministère pour 2002-2003, c'est-à-dire les montants prévus au début de l'exercice. La colonne des autorisations totales inclut les montants figurant dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que d'autres montants approuvés par le Parlement en raison de nouvelles priorités ou de situations imprévues. Enfin, la colonne des dépenses réelles indique les montants dépensés et les recettes perçues.

Les tableaux financiers suivants s'appliquent au Ministère :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4. Tableau de concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité
5. Recettes : disponibles et non disponibles
6. Paiements législatifs
7. Paiements de transfert
8. Prêts, placements et avances
9. Passif éventuel

Tableaux financiers

1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Le tableau suivant montre la manière dont le Parlement accorde des crédits au Ministère, dont les crédits votés et les crédits législatifs, récapitulés par programme et par poste budgétaire ou non budgétaire. Nota : les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Crédit		2002-2003		
		Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
	Programme des politiques économique, sociale et financière			
1	Dépenses de programmes	82,6	90,0	**83,8**
5	Subventions et contributions	675,0	750,0	**569,7**
(S)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile[3]	0,1	0,1	**0,1**
(S)	Paiements à l'Association internationale de développement	200,8	430,9	**430,9**
(S)	Paiements à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international	—	98,0	**11,7**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10,3	14,4	**14,4**
(S)	Achat de la monnaie canadienne	48,0	59,7	**59,7**
(S)	Paiements aux termes de la Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours de Halifax[4]	—	0,1	**0,1**
(S)	Paiements d'éléments de passif virés précédemment aux recettes	—	7,1	**7,1**
(S)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	—	0,6	**0,6**
(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne[5]	—	0,0	—
(S)	Perte de change nette	—	204,3	**204,3**
(S)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*	—	68,6	—
	Total – Postes budgétaires	**1 016,8**	**1 723,8**	**1 382,3**
L10	Délivrance de billets à vue à l'Association internationale de développement	—	230,1	**230,1**
(S)	Émission de prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international	215,0	298,8	**131,3**
(S)	Avances pour emprunts ou achats d'actions privilégiées à Petro-Canada Limitée, en vertu de la *Loi sur la société Petro-Canada Limitée*	—	27,2	—
(S)	Souscriptions d'actions ordinaires de Petro-Canada Limitée en vertu de la *Loi sur la société Petro-Canada Limitée*	—	1 573,6	—
(S)	Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour des souscriptions d'actions et de capital additionnelles (chiffres bruts)	21,2	11,6	**11,6**
(S)	Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour des souscriptions d'actions additionnelles (chiffres bruts)	11,4	7,7	**7,7**

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.
3. Dépenses prévues : 65 218 $; autorisations totales : 67 318 $; dépenses réelles 67 318 $. Les chiffres indiqués en 3, 4 et 5 sont exprimés en dollars simples.
4. Dépenses prévues 0 $; autorisations totales : 52 543 $; dépenses réelles : 52 543 $.
5. Autorisations totales : 15 505 $; dépenses réelles : 0 $.

1. Sommaire des crédits approuvés (*suite*)

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		2002-2003 Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
(S)	Avances conformément au paragraphe 13(1) de la Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada	—	4,1	4,1
(S)	Paiement à la Banque Commerciale du Canada aux termes de la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*	—	2,0	—
	Total – Postes non budgétaires	**247,6**	**2 155,1**	**384,7**
	Total – Programme	**1 264,4**	**3 878,9**	**1 767,0**
	Programme de la dette publique			
(S)	Frais d'intérêt et autres coûts	36 300,0	37 619,5	37 619,5
	Total – Programme	**36 300,0**	**37 619,5**	**37 619,5**
	Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces			
15	Paiements de transfert aux administrations territoriales	1 598,0	1 598,0	**1 503,8**
16	Paiement à l'administration publique du Manitoba aux termes d'une entente entre elle et le gouvernement du Canada au sujet du règlement conclu entre le Manitoba et le Canada sur les droits à péréquation du Manitoba pour l'exercice commencant le 1er avril 2000 et tous les exercices antérieurs	—	140,0	**140,0**
(S)	Subventions législatives	30,0	31,1	**31,1**
(S)	Péréquation	10 545,0	10 560,2	**10 560,2**
(S)	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux[6]	18 600,0	18 600,0	**18 600,0**
(S)	Recouvrement – allocations aux jeunes	(556,0)	(517,8)	**(517,8)**
(S)	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(2 522,0)	(2 320,9)	**(2 320,9)**
	Total – Programme	**27 695,0**	**28 090,6**	**27 996,5**
	Total – Ministère	**65 259,4**	**69 589,0**	**67 383,0**

6. Les montants indiqués correspondent aux contributions en espèces autorisées en vertu de la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les chiffres ci-dessous indiquent la contribution fédérale totale au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) pour 2002-2003, y compris l'affectation théorique à cet exercice de la somme de 2,5 milliards de dollars versée en juin 2000 au fonds fiduciaire du TCSPS aux termes du budget de 2000 (supplément du TCSPS détenu en fiducie) et la valeur des points d'impôt accordés dans le cadre du TCSPS et qui sont sujets à péréquation.

Transferts en espèces	18,6 milliards
Plus : fonds en fiducie	0,5 milliard
Plus : transferts de points d'impôt sujets à péréquation	16,1 milliards
Total des transferts en espèces et en points d'impôt (y compris à des fiducies)	35,2 milliards

Tableaux financiers

1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Le tableau suivant montre la manière dont le Parlement accorde des crédits au Ministère, dont les crédits votés et les crédits législatifs, récapitulés par programme et par poste budgétaire ou non budgétaire. Nota : les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Crédit		2002-2003		
		Dépenses prévues[1]	**Autorisations totales[2]**	**Dépenses réelles**
	Programme des politiques économique, sociale et financière			
1	Dépenses de programmes	82,6	90,0	**83,8**
5	Subventions et contributions	675,0	750,0	**569,7**
(S)	Ministre des Finances — Traitement et allocation pour automobile[3]	0,1	0,1	**0,1**
(S)	Paiements à l'Association internationale de développement	200,8	430,9	**430,9**
(S)	Paiements à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international		98,0	**11,7**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10,3	14,4	**14,4**
(S)	Achat de la monnaie canadienne	48,0	59,7	**59,7**
(S)	Paiements aux termes de la Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours de Halifax[4]		0,1	**0,1**
(S)	Paiements d'éléments de passif virés précédemment aux recettes		7,1	**7,1**
(S)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs		0,6	**0,6**
(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne		0,0	—
(S)	Perte de change nette		204,3	**204,3**
(S)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*		68,6	—
	Total – Postes budgétaires	**1 016,8**	**1 723,8**	**1 382,3**
L10	Délivrance de billets à vue à l'Association internationale de développement		230,1	**230,1**
(S)	Émission de prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international	215,0	298,8	**131,3**
(S)	Avances pour emprunts ou achats d'actions privilégiées à Petro-Canada Limitée, en vertu de la *Loi sur la société Petro-Canada Limitée*		27,2	—
(S)	Souscriptions d'actions ordinaires de Petro-Canada Limitée en vertu de la *Loi sur la société Petro-Canada Limitée*		1 573,6	—
(S)	Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour des souscriptions d'actions et de capital additionnelles (chiffres bruts)	21,2	11,6	**11,6**
(S)	Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour des souscriptions d'actions additionnelles (chiffres bruts)	11,4	7,7	**7,7**

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.
3. Dépenses prévues : 65 218 $; autorisations totales : 67 318 $; dépenses réelles 67 318 $. Les chiffres indiqués en 3, 4 et 5 sont exprimés en dollars simples.
4. Dépenses prévues 0 $; autorisations totales : 52 543 $; dépenses réelles : 52 543 $.
5. Autorisations totales : 15 505 $; dépenses réelles : 0 $.

1. Sommaire des crédits approuvés (*suite*)

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		2002-2003 Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
(S)	Avances conformément au paragraphe 13(1) de la Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada	—	4.1	4.1
(S)	Paiement à la Banque Commerciale du Canada aux termes de la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*	—	2.0	—
	Total – Postes non budgetaires	247.6	2 155.1	384.7
	Total – Programme	1 264.4	3 878.9	1 767.0
	Programme de la dette publique			
(S)	Frais d'intérêt et autres coûts	36 300.0	37 619.5	37 619.5
	Total – Programme	36 300.0	37 619.5	37 619.5
	Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces			
15	Paiements de transfert aux administrations territoriales	1 598.0	1 598.0	1 503.8
16	Paiement à l'administration publique du Manitoba aux termes d'une entente entre elle et le gouvernement du Canada au sujet du règlement conclu entre le Manitoba et le Canada sur les droits à péréquation du Manitoba pour l'exercice commençant le 1er avril 2000 et tous les exercices antérieurs	—	140.0	140.0
(S)	Subventions législatives	30.0	31.1	31.1
(S)	Péréquation	10 545.0	10 560.2	10 560.2
(S)	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	18 600.0	18 600.0	18 600.0
(S)	Recouvrement – allocations aux jeunes	(556.0)	(517.8)	(517.8)
(S)	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(2 522.0)	(2 320.9)	(2 320.9)
	Total – Programme	27 695.0	28 090.6	27 996.5
	Total – Ministère	65 259.4	69 589.0	67 383.0

b) Les montants indiqués correspondent aux contributions en espèces autorisées en vertu de la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les chiffres ci-dessous indiquent la contribution fédérale totale au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) pour 2002-2003, y compris l'affectation législative à cet exercice de la somme de 2,5 milliards de dollars versée en juin 2000 au fonds fiduciaire du TCSPS aux termes du budget de 2000 (supplément du TCSPS détenu en fiducie) et la valeur des points d'impôt accordés dans le cadre du TCSPS et qui sont sujets à péréquation.

Transferts en espèces	18,6 milliards
Plus : fonds en fiducie	0,5 milliard
Plus : transferts de points d'impôt sujets à péréquation	16,1 milliards
Total des transferts en espèces et en points d'impôt (y compris à des fiducies)	35,2 milliards

2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Équivalents temps plein (ETP)	Coûts de fonctionnement[1]	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Paiements législatifs (budgétaires)	Prêts, placements et avances (non budgétaires)	Dépenses brutes totales	Moins recettes disponibles *	Dépenses nettes totales
Politiques et conseils								
(dépenses prévues)	549	62,0	—	—	—	62,0	0,6	**61,4**
Autorisations totales	*552*	*64,3*	—	—	—	*64,3*	*0,6*	*63,7*
(Dépenses réelles)	502	56,3	—	—	—	56,3	0,3	**56,0**
Organismes financiers internationaux								
(dépenses prévues)		—	675,0	200,8	247,6	1 123,4		**1 123,4**
Autorisations totales		—	*750,0*	*528,9*	*548,2*	*1 827,1*		*1 827,1*
(Dépenses réelles)		—	**569,7**	**442,6**	**380,7**	**1 393,0**		**1 393,0**
Monnaie canadienne (dépenses prévues)				48,0		48,0		**48,0**
Autorisations totales				*59,7*		*59,7*		*59,7*
(Dépenses réelles)				**59,7**		**59,7**		**59,7**
Administration générale (dépenses prévues)	262	38,4		—		38,4	6,8	**31,6**
Autorisations totales	*266*	*51,9*		*212,0*		*263,9*	*11,4*	*252,5*
(Dépenses réelles)	**321**	**53,5**		**212,0**		**265,5**	**11,4**	**254,1**
Projets spéciaux (dépenses prévues)				—	—	—		—
Autorisations totales[2]				*68,6*	*1 606,9*	*1 675,5*		*1 675,5*
(Dépenses réelles)				**0,1**	**4,1**	**4,1**		**4,1**
Frais d'intérêt et autres coûts								
(dépenses prévues)				36 175,0		36 175,0		**36 175,0**
Autorisations totales				*37 505,8*		*37 505,8*		*37 505,8*
(Dépenses réelles)				**37 505,8**		**37 505,8**		**37 505,8**
Placements Épargne Canada								
(dépenses prévues)				125,0		125,0		**125,0**
Autorisations totales				*113,9*		*113,9*		*113,9*
(Dépenses réelles)				**113,9**		**113,9**		**113,9**
Paiements de transfert fédéraux aux provinces								
(composante en espèces) (dépenses prévues)			1 598,0	26 097,0		27 695,0		**27 695,0**
Autorisations totales			*1 738,0*	*26 352,6*		*28 090,6*		*28 090,6*
(Dépenses réelles)			**1 643,8**	**26 352,6**		**27 996,5**		**27 996,5**
Total (dépenses prévues)	811	100,4	2 273,0	62 645,8	247,6	65 266,8	7,4	**65 259,4**
Autorisations totales	*818*	*116,2*	*2 488,0*	*64 841,7*	*2 155,1*	*69 601,0*	*12,0*	*69 589,0*
(Dépenses réelles)	**823**	**109,8**	**2 213,6**	**64 686,7**	**384,7**	**67 394,8**	**11,8**	**67 383,0**
Autres recettes et dépenses								
Recettes non disponibles†								**(105,6)**
Autorisations totales								—
Dépenses réelles[3]								**(5 832,9)**
Coût des services offerts par d'autres ministères								13,4
Autorisations totales								—
Dépenses réelles								11,7
Coût net du Programme								65 167,2
Autorisations totales								*69 589,0*
Dépenses réelles								61 561,8

Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Chiffres en caractères ordinaires : dépenses ou recettes prévues pour 2002-2003 en début d'exercice et figurant dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère; chiffres en italique : autorisations totales pour 2002-2003 (budgets principal et supplémentaires des dépenses et autres autorisations); chiffres en gras : revenus ou dépenses réelles en 2002-2003.

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit »

† Auparavant appelées « Revenus généraux du gouvernement (RGG) »

1. Les coûts de fonctionnement incluent les dépenses de fonctionnement, les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre.
2. Les autorisations totales représentent principalement 1 600,9 millions de dollars de souscriptions d'actions de Petro-Canada Limitée, 68,6 millions de dollars de paiements à des déposants conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*, 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* et 2 millions de dollars de paiements à la Banque Commerciale du Canada. Les dépenses réelles représentent principalement 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.
3. Les recettes sont constituées de bénéfices de la Banque du Canada du Fonds des changes, de gains sur les échanges et du Fonds monétaire international, de même que d'intérêts sur des dépôts à court terme, du produit des ventes de monnaie canadienne et d'autres recettes connexes.

3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		
			Dépenses prévues[1]	Autorisations totales[2]	Dépenses réelles
Politiques et conseils	52,5	1 308,6	61,4	63,7	**56,0**
Organismes financiers internationaux	986,4	826,0	1 123,4	1 827,1	**1 393,0**
Monnaie canadienne	110,1	61,7	48,0	59,7	**59,7**
Administration générale[3]	33,9	34,3	31,6	40,5	**42,1**
Projets spéciaux[4]	—	7,0	—	1 675,5	**4,1**
Frais d'intérêt et autres coûts	41 957,0	37 596,3	36 175,0	37 505,8	**37 505,8**
Placements Épargne Canada	137,0	138,7	125,0	113,9	**113,9**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	26 965,3	26 509,1	27 695,0	28 090,6	**27 996,5**
Total	**70 242,2**	**66 481,7**	**65 259,4**	**69 377,0**	**67 171,1**

Nota : les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Pour faciliter la comparaison historique, les autorisations totales et les dépenses réelles en 2002-2003 excluent un montant de 212,0 millions de dollars à l'égard de postes législatifs, surtout des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux recettes. Ces postes législatifs ont été exclus des calculs des exercices antérieurs.
4. Les autorisations totales représentent principalement 1 600,9 millions de dollars de souscriptions d'actions de Petro-Canada Limitée, 68,6 millions de dollars de paiements à des déposants conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*, 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* et 2 millions de dollars de paiements à la Banque Commerciale du Canada. Les dépenses réelles représentent principalement 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Équivalents temps plein (ETP)	Coûts de fonctionnement[1]	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Paiements législatifs (budgétaires)	Prêts, placements et avances (non budgétaires)	Dépenses brutes totales	Moins recettes disponibles [a]	Dépenses nettes totales
Politiques et conseils								
(dépenses prévues)	549	62,0				62,0	0,6	61,4
(autorisations totales)	*553*	*64,3*				*64,3*	*0,6*	*63,7*
(Dépenses réelles)	502	56,3				56,3	0,3	56,0
Organismes financiers internationaux								
(dépenses prévues)			675,0	200,8	247,6	1 123,4		1 123,4
(autorisations totales)			*750,0*	*528,9*	*548,5*	*1 827,4*		*1 827,4*
(Dépenses réelles)			569,7	442,6	380,7	1 393,0		1 393,0
Monnaie canadienne (dépenses prévues)				48,0		48,0		48,0
(autorisations totales)				*59,7*		*59,7*		*59,7*
(Dépenses réelles)				59,7		59,7		59,7
Administration générale (dépenses prévues)	262	38,4				38,4	6,8	31,6
(autorisations totales)	*266*	*33,9*		*227,0*		*260,9*	*11,2*	*252,5*
(Dépenses réelles)	321	53,5		212,0		265,5	11,4	254,1
Postes spéciaux (dépenses prévues)								
(autorisations totales)				*68,6*	*1 606,9*	*1 675,5*		*1 675,5*
(Dépenses réelles)				0,1	4,1	4,1		4,1
Frais d'intérêt et autres coûts								
(dépenses prévues)				36 175,0		36 175,0		36 175,0
(autorisations totales)				*37 505,8*		*37 505,8*		*37 505,8*
(Dépenses réelles)				37 505,8		37 505,8		37 505,8
Placements à parts du Canada								
(dépenses prévues)				125,0		125,0		125,0
(autorisations totales)				*113,9*		*113,9*		*113,9*
(Dépenses réelles)				113,9		113,9		113,9
Paiements de transfert fédéraux aux provinces (composante en espèces) (dépenses prévues)			1 508,0	26 187,0		27 695,0		27 695,0
(autorisations totales)			*1 748,0*	*26 352,6*		*28 100,6*		*28 890,6*
(Dépenses réelles)			1 643,8	26 352,6		27 996,5		27 996,5
Total (dépenses prévues)	811	100,4	2 183,0	62 645,8	247,6	65 266,8	7,4	65 259,4
(autorisations totales)	*819*	*118,7*	*2 488,0*	*62 843,7*	*2 155,4*	*69 601,8*	*12,0*	*69 589,8*
(Dépenses réelles)	823	109,8	2 213,6	64 686,7	384,7	67 394,8	11,8	67 383,0
Autres recettes et dépenses								
Recettes non disponibles[b]								(105,6)
(autorisations totales)								
Dépenses réelles[c]								(5 832,9)
Coût des services offerts par d'autres ministères								13,4
(autorisations totales)								
Dépenses réelles								11,7
Coût net du Programme								65 167,2
(autorisations totales)								*69 589,0*
Dépenses réelles								61 561,8

Note : Les différences entre totaux peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués à cause de caractères d'arrondissement. Les dépenses nettes prévues pour 2002-2003 ne doivent s'appliquer et figurent dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 du Ministère, publié en février 2002. Les autorisations totales pour 2002-2003 tiennent compte de toutes les autorisations supplémentaires des dépenses et autres autorisations, publiées en avril, en mai et en décembre 2002-2003.

a. Recettes disponibles : Recettes générales (RG) (c).

b. Recettes non disponibles : Recettes générales (RG) (c).

c. Dépenses nettes : Recettes générales (RG) (c).

---

1. Les coûts de fonctionnement incluent les dépenses de fonctionnement, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement en vertu d'un crédit pour automobile du Ministre.

2. Les autorisations totales comprennent principalement 1 000,0 millions de dollars de souscriptions d'actions de Petro-Canada Limitée, 68,6 millions de dollars de paiements à des dépenses d'investissement à la Banque de développement des Caraïbes, 43 millions de dollars pour des sommes contractuelles à la Banque interaméricaine de développement, 56 millions de dollars de paiements à la Banque de développement du Canada, 7 millions de dollars de paiements à la Banque commerciale du Canada, 7 millions de dollars de paiements à la Banque d'exportation du Canada et 2 millions de dollars de paiements à la Banque d'investissement et de développement de l'Amérique du Nord (BIDAN) en dollars pour des avances consécutivement à la *Loi sur l'Accord de libre-échange nord-américain*, et des paiements à la Société pour l'expansion des exportations, société d'État fédérale.

3. Les recettes non disponibles de la Banque du Canada, de l'Office d'assurance-dépôts du Canada, de la Monnaie royale canadienne et de la Société canadienne des postes ne sont pas comptabilisées comme faisant partie du produit des impôts et autres recettes connexes.

3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

			2002-2003		
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 2000-2001**	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues[1]**	**Autorisations totales[2]**	**Dépenses réelles**
Politiques et conseils	52,5	1 308,6	61,4	63,7	**56,0**
Organismes financiers internationaux	986,4	826,0	1 123,4	1 827,1	**1 393,0**
Monnaie canadienne	110,1	61,7	48,0	59,7	**59,7**
Administration générale[3]	33,9	34,3	31,6	40,5	**42,1**
Projets spéciaux[4]		7,0		1 675,5	**4,1**
Frais d'intérêt et autres coûts	41 957,0	37 596,3	36 175,0	37 505,8	**37 505,8**
Placements Épargne Canada	137,0	138,7	125,0	113,9	**113,9**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	26 965,3	26 509,1	27 695,0	28 090,6	**27 996,5**
Total	**70 242,2**	**66 481,7**	**65 259,4**	**69 377,0**	**67 171,1**

Nota : les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Pour faciliter la comparaison historique, les autorisations totales et les dépenses réelles en 2002-2003 excluent un montant de 212,0 millions de dollars à l'égard de postes législatifs, surtout des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux recettes. Ces postes législatifs ont été exclus des calculs des exercices antérieurs.
4. Les autorisations totales représentent principalement 1 600,9 millions de dollars de souscriptions d'actions de Petro-Canada Limitée, 68,6 millions de dollars de paiements à des déposants conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*, 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* et 2 millions de dollars de paiements à la Banque Commerciale du Canada. Les dépenses réelles représentent principalement 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

4. Tableau de concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Concordance avec les dépenses prévues

Programme →	Politiques économique, sociale et financière				Service de la dette publique		Progr. féd. de transfert aux prov.	
	Dépenses de fonctionnement		Dépenses de programmes législatifs					
Secteur d'activité → / Résultats stratégiques ↓	Politiques et conseils	Admin. gén.	Organismes financiers intern.*	Monnaie can.	Frais d'intérêt et autres coûts	Placements Épargne Canada	Paiements de transfert	Total
	(millions de dollars)							
Avantage financier	18,0	10,5		48,0	36 175,0	125,0		**36 376,5**
Avantage économique	13,4	7,9						**21,3**
Avantage social	7,1	4,2					27 695,0	**27 706,3**
Avantage mondial	22,9	9,0	1 123,4					**1 155,3**
Total	**61,4**	**31,6**	**1 123,4**	**48,0**	**36 175,0**	**125,0**	**27 695,0**	**65 259,4**

Nota : l'affectation théorique des dépenses prévues est fondée sur les meilleures estimations possibles, exposées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère; les montants indiqués sont ceux prévus en début d'exercice.

* Comprend les postes budgétaires et non budgétaires (prêts, placements et avances).

4. Tableau de concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité *(suite)*

Concordance avec les dépenses réelles

Programme →	Politiques économique, sociale et financière					Service de la dette publique		Progr. féd. de transfert aux prov.	
	Dépenses de fonctionnement		Dépenses de programmes législatifs						
Secteur d'activité → / Résultats stratégiques ↓	Pol. et conseils	Admin. gén.[1]	Projets spéciaux[2]	Org. financiers intern.[3]	Monnaie can.	Frais d'intérêt et autres coûts	Placements Épargne Canada	Paiements de transfert	Total
	($ millions)								
Avantage financier	18,4	14,3	4,1		59,7	37 505,8	113,9		**37 716,2**
Avantage économique	13,9	10,3							**24,2**
Avantage social	7,7	5,6						27 996,5	**28 009,8**
Avantage mondial	16,0	11,9		1 393,0					**1 420,9**
Total	**56,0**	**42,1**	**4,1**	**1 393,0**	**59,7**	**37 505,8**	**113,9**	**27 996,5**	**67 171,1**

Nota : l'affectation théorique des dépenses prévues est fondée sur les meilleures estimations possibles

1. Exclut un montant de 212,0 millions de dollars pour des postes législatifs sous le secteur d'activité de l'Administration générale, principalement des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux recettes, qui ne sont attribuables à aucun résultat stratégique en particulier.
2. Les dépenses réelles représentent principalement 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.
3. Comprend les postes budgétaires et non budgétaires (prêts, placements et avances).

4. Tableau de concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Concordance avec les dépenses prévues

Programme →	Politiques économique, sociale et financière				Service de la dette publique		Progr. féd. de transfert aux prov.	
	Dépenses de fonctionnement		Dépenses de programmes législatifs					
Secteur d'activité →								
Résultats stratégiques ↓	Politiques et conseils	Admin. gén.	Organismes financiers intern.*	Monnaie can.	Frais d'intérêt et autres coûts	Placements Épargne Canada	Paiements de transfert	Total
	(millions de dollars)							
Avantage financier	18,0	10,5		48,0	36 175,0	125,0		36 376,5
Avantage économique	13,4	7,9						21,3
Avantage social	5,1	4,2					27 695,0	27 706,3
Avantage mondial	22,9	9,0	1 123,4					1 155,3
Total	61,4	31,6	1 123,4	48,0	36 175,0	125,0	27 695,0	65 259,4

Nota : l'affectation théorique des dépenses prévues est fondée sur les meilleures estimations possibles, exposées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère; les montants indiqués sont ceux prévus en début d'exercice.

* Comprend les postes budgétaires et non budgétaires (prêts, placements et avances).

4. Tableau de concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité *(suite)*

Concordance avec les dépenses réelles

Programme →	Politiques économique, sociale et financière					Service de la dette publique		Progr. féd. de transfert aux prov.	
	Dépenses de fonctionnement		Dépenses de programmes législatifs						
Secteur d'activité → / Résultats stratégiques ↓	Pol. et conseils	Admin. gén.[1]	Projets spéciaux [2]	Org. financiers intern.[3]	Monnaie can.	Frais d'intérêt et autres coûts	Placements Épargne Canada	Paiements de transfert	Total
				($ millions)					
Avantage financier	18,4	14,3	4,1		59,7	37 505,8	113,9		37 716,2
Avantage économique	13,9	10,3							24,2
Avantage social	7,7	5,6						27 996,5	28 009,8
Avantage mondial	16,0	11,9		1 393,0					1 420,9
Total	56,0	42,1	4,1	1 393,0	59,7	37 505,8	113,9	27 996,5	67 171,1

Nota : l'affectation théorique des dépenses prévues est fondée sur les meilleures estimations possibles

1. Exclut un montant de 21,20 millions de dollars pour des postes législatifs sous le secteur d'activité de l'Administration générale, principalement des pertes de change et des passifs imputés intérieurement aux recettes qui ne sont attribuables à aucun résultat stratégique en particulier.
2. Les dépenses réelles représentent principalement 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'agence de la consommation en matière financière du Canada*.
3. Comprend les postes budgétaires et non budgétaires (prêts, placements et avances).

5. Recettes : disponibles et non disponibles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

			2002-2003		
	Dépenses réelles 2000-2001	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues[1]**	**Autor. totales[2]**	**Dépenses réelles**
Recettes disponibles*					
Secteurs d'activité					
Administration générale	8,0	9,7	6,8	11,4	11,4
Politiques et conseils	0,3	1,0	0,6	0,6	0,3
Total – Recettes disponibles	**8,3**	**10,7**	**7,4**	**12,0**	**11,8**
Recettes non disponibles†					
Programmes[3]					
Programme des politiques économique, sociale et financière[4]	6 216,6	4 985,9	105,6	—	**5 830,3**
Programme du service de la dette publique	6,2	3,5	—	—	**2,6**
Total – Recettes non disponibles	**6 222,8**	**4 989,4**	**105,6**	**0,0**	**5 832,9**
Total – Recettes	**6 231,1**	**5 000,1**	**113,0**	**12,0**	**5 844,7**

Nota : les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit »

† Auparavant appelées « Revenus généraux du gouvernement (RGG) »

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les recettes non disponibles sont indiquées par programme, plutôt que par secteur d'activité, étant donné que la plupart d'entre elles ne sont pas attribuables à un secteur d'activité en particulier.
4. Ces chiffres incluent les bénéfices de la Banque du Canada, du Fonds des changes, de gains sur les échanges et du FMI, de même que le produit des ventes de monnaie canadienne et d'autres recettes connexes.

6. Paiements législatifs

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		
			Dépenses prévues[1]	Autor. totales[2]	Dépenses réelles
Paiements budgétaires					
Politiques et conseils[3]	6,3	6,8	7,3	8,1	**8,1**
Organismes financiers internationaux	445,2	276,8	200,8	528,9	**442,6**
Monnaie canadienne	110,1	61,7	48,0	59,7	**59,7**
Administration générale[4]	3,0	2,9	3,1	6,2*	**6,1**†
Projets spéciaux[5]	—	—	—	68,6	**0,1**
Frais d'intérêt et autres coûts[6]	41 957,0	37 596,3	36 175,0	37 505,8	**37 505,8**
Placements Épargne Canada	137,0	138,7	125,0	113,9	**113,9**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	25 473,2	25 191,9	26 097,0	26 352,6	**26 352,6**
Total – Postes budgétaires	**68 131,8**	**63 275,1**	**62 656,2**	**64 643,9**	**64 489,0**
Postes non budgétaires					
Organismes financiers internationaux	144,5	86,9	247,6	318,1	**150,5**
Projets spéciaux	—	7,0	—	1 606,9	**4,1**
Total – Postes non budgétaires	**144,5**	**93,9**	**247,6**	**1 925,0**	**154,6**
Total – Paiements législatifs	**68 276,3**	**63 369,0**	**62 903,8**	**66 568,9**	**64 643,6**

Nota : les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les paiements législatifs correspondent aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.
4. Les paiements législatifs incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les traitements et allocations pour automobile du Ministre.
5. Les autorisations totales représentent 68,6 millions de dollars de paiements à des déposants conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*. Les dépenses réelles représentent 52 543 $ de paiements conformément à la *Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours de Halifax*.
6. Les paiements législatifs incluent des cotisations de 0,3 million de dollars aux régimes d'avantages sociaux des employés.

* Pour faciliter la comparaison historique, les autorisations totales excluent un montant de 212,0 millions de dollars à l'égard de postes législatifs, surtout des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux recettes. Ces éléments législatifs ont été exclus des calculs pour les exercices antérieurs.

† Pour faciliter la comparaison historique, les dépenses réelles excluent un montant de 212,0 millions de dollars à l'égard de postes législatifs, surtout des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux recettes. Ces éléments législatifs ont été exclus des calculs des exercices antérieurs.

5. Recettes : disponibles et non disponibles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

			2002-2003		
	Dépenses réelles 2000-2001	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues[1]**	**Autor. totales[2]**	**Dépenses réelles**
Recettes disponibles					
Secteurs d'activité					
Administration générale	8,0	9,7	6,8	11,4	11,4
Politiques et conseils	0,3	1,0	0,6	0,6	0,3
Total – Recettes disponibles	**8,3**	**10,7**	**7,4**	**12,0**	**11,8**
Recettes non disponibles					
Programmes					
Programme des politiques économique, sociale et financière[3]	6 216,6	4 985,9	105,6		5 830,3
Programme du service de la dette publique	6,2	3,5			2,6
Total – Recettes non disponibles	**6 222,8**	**4 989,4**	**105,6**	**0,0**	**5 832,9**
Total – Recettes	**6 231,1**	**5 000,1**	**113,0**	**12,0**	**5 844,7**

Nota – les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit »
Auparavant appelées « Revenus généraux du gouvernement (RGG) »

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les recettes non disponibles sont indiquées par programme, plutôt que par secteur d'activité, étant donné que la plupart d'entre elles ne sont pas attribuables à un secteur d'activité en particulier.
4. Ces chiffres incluent les bénéfices de la Banque du Canada, du Fonds des changes, de gains sur les échanges et du FMI, de même que le produit des ventes de monnaie canadienne et d'autres recettes connexes.

6. Paiements législatifs

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		
			Dépenses prévues[1]	Autor. totales[2]	Dépenses réelles
Paiements budgétaires					
Politiques et conseils	6,3	6,8	7,3	8,1	8,1
Organismes financiers internationaux	445,2	276,8	200,8	528,9	442,6
Monnaie canadienne	110,1	61,7	48,0	59,7	59,7
Administration générale[3]	3,0	2,9	3,1	6,2	6,1
Projets spéciaux				68,6	0,1
Frais d'intérêt et autres coûts[4]	41 957,0	37 596,3	36 175,0	37 505,8	37 505,8
Placements Épargne Canada	137,0	138,7	125,0	113,9	113,9
Paiements fédéraux de transfert aux provinces :					
Fiscalité en espèces[5]	25 473,2	25 191,9	26 097,0	26 352,6	26 382,6
Total – Postes budgétaires	**68 131,8**	**63 275,1**	**62 656,2**	**64 643,9**	**64 489,0**
Postes non budgétaires					
Organismes financiers internationaux	144,5	86,9	247,6	318,1	150,5
Projets spéciaux		7,0		1 606,9	4,1
Total – Postes non budgétaires	**144,5**	**93,9**	**247,6**	**1 925,0**	**154,6**
Total – Paiements législatifs	**68 276,3**	**63 369,0**	**62 903,8**	**66 568,9**	**64 643,6**

Nota : les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

---

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les paiements législatifs correspondent aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.
4. Les paiements législatifs incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les traitements et allocations pour automobile du Ministre.
5. Les autorisations totales représentent 68,6 millions de dollars de paiements à des déposants conformément à la *Loi sur l'indemnisation des déposants de certaines institutions financières*. Les dépenses réelles représentent 52 543,8 de paiements conformément à la *Loi sur la prise en charge des créances de la Commission de secours de Halifax*.
6. Les paiements législatifs incluent des cotisations de 0,3 million de dollars aux régimes d'avantages sociaux des employés.
7. Pour faciliter la comparaison historique, les autorisations totales excluent un montant de 212,0 millions de dollars à l'égard de postes législatifs, surtout des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux recettes. Ces éléments législatifs ont été exclus des calculs pour les exercices antérieurs.
8. Pour faciliter la comparaison historique, les dépenses réelles excluent un montant de 212,0 millions de dollars à l'égard de postes législatifs, surtout des pertes de change et des passifs imputés antérieurement aux recettes. Ces éléments législatifs ont été exclus des calculs des exercices antérieurs.

7. Paiements de transfert

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		
			Dépenses prévues[1]	Autor. totales[2]	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Politiques et conseils[3]	—	1 250,0	—	—	—
Organismes financiers internationaux	19,8	101,3	515,0	590,0	**481,0**
Total – Subventions	**19,8**	**1 351,3**	**515,0**	**590,0**	**481,0**
CONTRIBUTIONS					
Organismes financiers internationaux	174,6	140,8	160,0	160,0	**88,7**
Total – Contributions	**174,6**	**140,8**	**160,0**	**160,0**	**88,7**
AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT					
Organismes financiers internationaux	445,2	276,8	200,8	528,9	**442,6**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	26 965,3	26 509,1	27 695,0	28 090,6	**27 996,5**
Total – Autres paiements de transfert	**27 410,5**	**26 785,9**	**27 895,8**	**28 619,5**	**28 439,1**
Total – Paiements de transfert[4]	**27 604,9**	**28 278,0**	**28 570,8**	**29 369,5**	**29 008,8**

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les dépenses réelles en 2001-2002 représentent la subvention de 1 250 millions de dollars accordée à la Fondation canadienne pour l'innovation.
4. Au tableau 2, les paiements de transfert sont répartis entre la colonne 4 (Subventions, contributions et autres paiements de transfert) et la colonne 5 (Paiements législatifs).

8. Prêts, placements et avances

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		
			Dépenses prévues[1]	Autor. totales[2]	Dépenses réelles
Organismes financiers internationaux	346,8	289,2	247,6	548,2	**380,7**
Projets spéciaux[3]	—	7,0	—	1 606,9	**4,1**
Total	**346,8**	**296,2**	**247,6**	**2 155,1**	**384,7**

9. Passif éventuel

(en millions de dollars)

Liste des éléments de passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuels		
	31 mars 2001	31 mars 2002	Passif au 31 mars 2003
Garanties d'emprunt	9 262,5	16 570,4	**14 976,4**
Réclamations et causes en instance ou imminentes	164,0	164,0	**127,8**
Total	**9 426,5**	**16 734,4**	**15 104,2**

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les autorisations représentent 1 600 9 millions de dollars de souscriptions d'actions de Petro-Canada Limitée, 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* et 2 millions de dollars de paiements à la Banque Commerciale du Canada. Les dépenses réelles représentent principalement 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

7. Paiements de transfert

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		
			Dépenses prévues[1]	Autor. totales[2]	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Politiques et conseils[3]		1 250,0			—
Organismes financiers internationaux	19,8	101,3	515,0	590,0	**481,0**
Total – Subventions	**19,8**	**1 351,3**	**515,0**	**590,0**	**481,0**
CONTRIBUTIONS					
Organismes financiers internationaux	174,6	140,8	160,0	160,0	**88,7**
Total – Contributions	**174,6**	**140,8**	**160,0**	**160,0**	**88,7**
AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT					
Organismes financiers internationaux	445,2	276,8	200,8	528,9	**442,6**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	26 965,3	26 509,1	27 695,0	28 090,6	**27 996,5**
Total – Autres paiements de transfert	**27 410,5**	**26 785,9**	**27 895,8**	**28 619,5**	**28 439,1**
Total – Paiements de transfert[4]	**27 604,9**	**28 278,0**	**28 570,8**	**29 369,5**	**29 008,8**

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les dépenses réelles en 2001-2002 représentent la subvention de 1 250 millions de dollars accordée à la Fondation canadienne pour l'innovation.
4. Au tableau 2, les paiements de transfert sont répartis entre la colonne 4 (Subventions, contributions et autres paiements de transfert) et la colonne 5 (Paiements législatifs).

8. Prêts, placements et avances

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		
			Dépenses prévues[1]	Autor. totales[2]	Dépenses réelles
Organismes financiers internationaux	346,8	289,2	247,6	548,2	380,7
Projets spéciaux[3]	—	7,0	—	1 606,9	4,1
Total	**346,8**	**296,2**	**247,6**	**2 155,1**	**384,7**

9. Passif éventuel

(en millions de dollars)

Liste des éléments de passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuels		
	31 mars 2001	31 mars 2002	Passif au 31 mars 2003
Garanties d'emprunt	9 262,5	16 570,4	14 976,4
Réclamations et causes en instance ou imminentes	164,0	164,0	127,8
Total	**9 426,5**	**16 734,4**	**15 104,2**

1. Les dépenses prévues correspondent aux montants prévus en début d'exercice et inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Ministère.
2. Les autorisations totales incluent les autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que les autres autorisations.
3. Les autorisations représentent 1 600,9 millions de dollars de souscriptions d'actions de Petro-Canada Limitée, 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* et 2 millions de dollars de paiements à la Banque Commerciale du Canada. Les dépenses réelles représentent principalement 4,1 millions de dollars pour des avances conformément à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

Annexe D – Organisation du Ministère

Le ministère des Finances Canada est régi par les articles 14 à 16 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui confèrent au Ministre la responsabilité générale de « la gestion du Trésor; de lui relèvent également, en matière de finances publiques, la surveillance et la gestion de toutes les questions non attribuées de droit au Conseil du Trésor ou à un autre ministre ».

A. Secteurs d'activité et organigramme

En tout, six directions des politiques, appuyées par la Direction des consultations et des communications, la Direction juridique et la Direction des services ministériels, assurent l'exécution de trois programmes : le Programme des politiques économique, sociale et financière, le Programme du service de la dette publique et le Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces.

Les objectifs des secteurs d'activité sont présentés ci-après pour les trois programmes ministériels.

Programme des politiques économique, sociale et financière

- **Politiques et conseils**

  Objectif : élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'ensemble du gouvernement.

- **Organismes financiers internationaux**

  Objectif : administrer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations connexes.

- **Monnaie canadienne**

  Objectif : payer les coûts de production et de distribution des pièces de monnaie canadienne de circulation.

- **Administration générale**

  Objectif : administrer le Ministère de manière efficace et efficiente.

Programme du service de la dette publique

❖ **Frais d'intérêt et autres coûts**

Objectif : financer les frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que le coût des émissions autres que celles effectuées sur le marché de détail, selon les besoins; fournir au gouvernement un financement stable à faible coût et maintenir le bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada.

❖ **Placements Épargne Canada**

Objectif : placer les titres du gouvernement sur le marché de détail conformément au plan financier; tenir compte comme il se doit des coûts, du risque et des marchés; maintenir une proportion raisonnable et viable de la dette fédérale sous forme de titres au détail, afin d'assurer un large bassin de détenteurs de titres fédéraux et d'offrir une gamme de produits attrayants servant les intérêts de tous les Canadiens.

Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces

❖ **Paiements de transfert**

Objectif : effectuer les paiements de transfert prévus par les lois régissant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), le Programme de péréquation et d'autres programmes, ainsi que les paiements prévus par les accords régissant la formule de financement des territoires.

B. Employés du Ministère

En septembre 2000, le ministère des Finances Canada a instauré de façon permanente un Plan des ressources humaines dans le but de devenir le lieu de travail de choix dans la fonction publique fédérale; ce plan demeure un élément clé de la stratégie du Ministère consistant à investir dans ses employés. À titre de champions, les membres du Comité exécutif ont fourni le leadership et l'orientation stratégique nécessaires aux initiatives menées dans les domaines suivants :

- ✓ gestion du rendement et examen des employés,
- ✓ stratégie de perfectionnement professionnel,
- ✓ apprentissage professionnel et réseautage,
- ✓ milieu de travail positif,
- ✓ reconnaissance et récompenses,
- ✓ recrutement,
- ✓ langues officielles,
- ✓ environnement physique et outils technologiques,
- ✓ équité en matière d'emploi et respect en milieu de travail,
- ✓ assemblée générale et séminaires ministériels.

Afin de traiter des progrès qui ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan, le sous-ministre et les membres du Comité exécutif président chaque année une assemblée générale; la deuxième de ces assemblées a eu lieu en septembre 2002 et la troisième, en septembre 2003. Cette tribune offre au sous-ministre et aux champions du Comité exécutif la possibilité de rendre compte des accomplissements de l'année. Les employés peuvent également y faire part de leurs observations.

Annexe E – Renseignements supplémentaires

Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

Page d'accueil : www.fin.gc.ca

Courriels :

Le ministre des Finances, l'honorable John Manley, c.p., député : jmanley@fin.gc.ca

Le secrétaire d'État (Institutions financières internationales), l'honorable Maurizio Bevilacqua, c.p., député : mbevilacqua@fin.gc.ca

Commentaires ou questions sur le contenu du site Web du ministère des Finances Canada :

Direction des consultations et des communications
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), Canada
K1A 0G5

Téléphone : (613) 992-1573
Courriel : consltcomm@fin.gc.ca

Publications imprimées du ministère des Finances Canada :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), Canada
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Lois pertinentes

Loi canadienne sur les paiements	(L.R.C. 1985, chap. C-21)
Loi de 1964-1965 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(1964-1965, chap. 26)
Loi de 2001 sur l'accise	(L.C. 2001, chap. 22)
Loi de l'impôt sur le revenu	[L.R.C. 1985, chap. 1 (5e Suppl.)]
Loi de la Subvention à la Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 1912	(S.C. 1912, chap. 42, 1926-1927, chap. 76)
Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve	(L.C. 1987, chap. 3)
Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, parties IV et V	(1988, chap. 28)
Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, partie II	(L.C. 1988, chap. 65)
Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve	(L.R.C. 1985, chap. N-23)
Loi sur l'accise	(L.R.C. 1985, chap. E-14)
Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	(1991, chap. 12)
Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada	(2001, chap.9)
Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôt sur le revenu	(L.R.C. 1985, chap. I-4)
Loi sur l'intérêt	(L.R.C. 1985, chap. I-15)
Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	(L.C. 1997, chap. 40)
Loi sur la Banque du Canada	(L.R.C. 1985, chap. B-2)

Loi sur la compensation et le règlement des paiements	(L.C. 1996, chap. 6)
Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise	(L.R.C. 1985, chap. C-53)
Loi sur la gestion des finances publiques (de concert avec la présidente du Conseil du Trésor)	(L.R.C. 1985, chap. F-11)
Loi sur la monnaie	(L.R.C. 1985, chap. C-52)
Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada	(L.R.C. 1985, chap. 35, 4e Suppl.)
Loi sur la pension spéciale du service diplomatique	(L.R.C. 1985, chap. D-2)
Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours de Halifax	(S.C. 1974-1975-1976, chap. 88)
Loi sur la réorganisation de la Corporation de développement du Canada	(1985, chap. 49)
Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions (relativement à la pension des députés)	(L.R.C. 1985, chap. G-2)
Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada	(L.R.C. 1985, chap. C-3)
Loi sur la Société Petro-Canada Limitée	(L.R.C. 1985, chap. P-11)
Loi sur la taxe d'accise	(L.R.C. 1985, chap. E-15)
Loi sur la taxe d'exportation du pétrole	(S.C. 1973-1974, chap. 53)
Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières	(L.R.C. 1985, chap. 18, 3e Suppl.)
Loi sur le Compte de service et de réduction de la dette	(1992, chap. 18)
Loi sur le Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	(L.C. 2002 chap.9, art. 5)
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	(L.C. 2000, chap. 17)

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	(L.R.C. 1985, chap. 47 4e Suppl.)
Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes	(L.R.C. 1985, chap. B-7)
Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(L.R.C. 1985, chap. F-8)
Loi sur les associations coopératives de crédit	(L.R.C. 1991, chap. 48)
Loi sur les banques	(1991, chap. 46)
Loi sur les lettres de change (à l'exception de la partie IV)	(L.R.C. 1985, chap. B-4)
Loi sur les liquidations et les restructurations	(L.R.C. 1985, chap. W-11)
Loi sur les mesures spéciales d'importation	(L.R.C. 1985, chap. S-15)
Loi sur les normes de prestation de pension	(L.R.C. 1985, chap. P-7)
Loi sur les paiements de péréquation supplémentaires (1982-1987)	(L.C. 1985, chap. 29)
Loi sur les sociétés d'assurances	(1991, chap. 47)
Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	(1991, chap. 45)
Régime de pensions du Canada (articles 109 à 113 et 115)	(L.R.C. 1985, chap. C-8)
Tarif des douanes	(L.R.C. 1997, chap. C-36)

Liste des rapports annuels exigés par la loi et des autres rapports ministériels

Budget fédéral canadien

Dépenses fiscales et évaluations

L'économie en bref – publication trimestrielle

Mise à jour économique et financière

Rapport financier annuel du gouvernement du Canada
et tableaux de référence financiers

Rapport sur la gestion de la dette

Rapport sur les activités exécutées en vertu de la Loi sur les accords portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes

Revue financière - publication mensuelle

Stratégie de gestion de la dette

Titres du gouvernement du Canada – publication trimestrielle

On peut consulter ces rapports sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/fin-fra.html.